

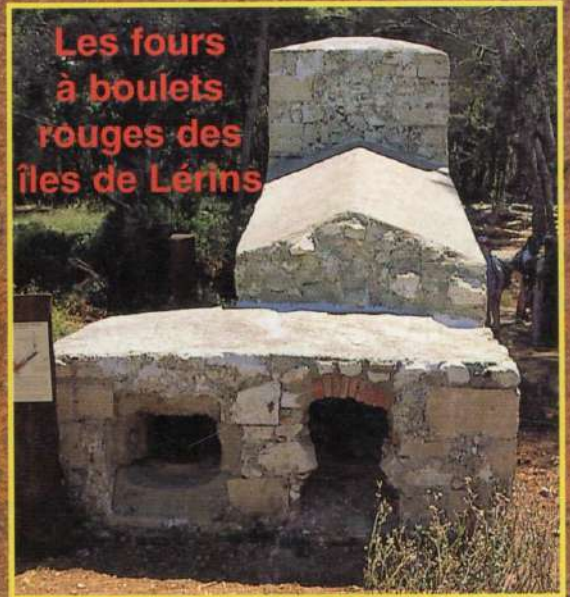
ARCHEAM

Cahiers du Cercle d'Histoire et
d'Archéologie des Alpes-Maritimes

Le moulin à vent de Nice au XVII^e s.



Les fours
à boulets
rouges des
îles de Lérins



Les fouilles du Mont-Bastide : 1998-2001



Reconstitution du milieu de vie des hommes préhistoriques d'après l'analyse des communautés de mammifères : l'exemple de la grotte du Lazaret.

Emmanuel DESCLAUX et Patricia VALENSI¹

Introduction

Concernant les gisements préhistoriques, on entendra par " communauté de mammifères " l'ensemble des espèces mises en évidence dans des niveaux - archéologiques ou non - correspondant à une période de temps donnée et étant la seule image disponible de la communauté originale qui était présente à cette période dans les environs immédiats du site préhistorique. Il convient de préciser que ces communautés sont fortement liées à l'environnement du site, car elles sont constituées d'espèces interdépendantes ou partageant certaines composantes du milieu de vie.

L'analyse de nombreuses communautés actuelles et fossiles de mammifères (Legendre, 1988) a montré que la structuration des communautés de mammifères pouvait être mise en relation avec certaines caractéristiques du milieu.

A titre d'exemple, on notera que les communautés des milieux tempérés forestiers et humides sont caractérisées par une grande diversité des espèces. Les communautés rencontrées dans des milieux arides et ouverts sont par contre bien moins diversifiées et les espèces de taille moyenne, c'est-à-dire celles qui ont un poids compris entre 500 g et 5 kg, sont absentes.

Ces éléments tendent à montrer que la communauté de mammifères apparaît comme étant une référence pertinente et fiable afin de reconstituer les milieux de vie des hommes préhistoriques.

On sait cependant que les faunes fossiles recueillies dans les gisements préhistoriques ne sont pas nécessairement le reflet exact de la communauté originale. Différents travaux ont en effet montré que les reconstitutions des environnements étaient susceptibles d'être biaisées par différents facteurs liés à l'origine de l'accumulation des ossements de mammifères dans les sites préhistoriques (restriction d'ordre taphonomique).

Ainsi, une chasse sélective ou spécialisée de la part des hommes préhistoriques peut affecter la représentation des grands herbivores dans un gisement paléolithique.

En l'absence des hommes préhistoriques, une grotte peut être occupée par des carnivores (félins, loups, hyène ou autres) qui peuvent également être à l'origine d'accumulations importantes d'ossements d'herbivores. Or, on sait que certains de ces prédateurs sont susceptibles d'opérer une véritable sélection dans la communauté des grands mammifères, empêchant ainsi d'obtenir une image fiable de l'environnement.

Enfin, on sait que les rapaces nocturnes (chouettes et hiboux) sont responsables de l'accumulation de la grande majorité des micro-mammifères dans les gisements préhistoriques en grottes. Or, certains de ces prédateurs ont des régimes extrêmement spécialisés, empêchant ainsi toute tentative de reconstitution paléoécologique et paléoclimatique fiable basée sur l'analyse des proportions relatives des espèces reconnues dans la séquence.

Communauté de mammifères et grotte du Lazaret.

La grotte du Lazaret

La grotte du Lazaret est située à Nice (Alpes-Maritimes), sur le versant occidental du mont Boron. La cavité fait 35 mètres de long sur 4 à 14 mètres de large.

La stratigraphie du remplissage sédimentaire qui atteint par endroits plus de 8 m d'épaisseur est bien connue (Lumley H. de et Tavoso A., 1969 et Lumley H. de, 1976). De la base au sommet du remplissage, on reconnaît les dépôts quaternaires suivants :

- Des dépôts marins (complexes stratigraphiques A et B).

Ils sont constitués de deux plages marines superposées correspondant à deux périodes de transgression marine datant du Pléistocène moyen. Des datations absolues obtenues par différentes méthodes sur des coraux ont montré que la plage marine B date de 230 000 ans environ (Bahain, J.J., 1993), ce qui correspond au stade 7 de la chronologie isotopique.

- Des dépôts continentaux (complexes stratigraphiques C à F).

Reposant directement sur les niveaux marins, on trouve le complexe stratigraphique C, constitué d'une alternance de niveaux argileux et de niveaux de cailloutis. Il mesure 6 m d'épaisseur et il est subdivisé en trois ensembles stratigraphiques (ensemble CI, CII et

¹ Chercheurs au Laboratoire Départemental de Préhistoire du Lazaret, 33 bis Bd Franck Pilatte, 06300 Nice.

CIII). Des datations effectuées par la méthode ESR/U-Th combinée sur émail dentaire de cerf ont donné un âge compris entre 190 000 et 150 000 ans pour les dépôts de l'ensemble CII et un âge compris entre 145 000 et 115 000 ans pour l'ensemble supérieur CIII (Michel, 1995). Le complexe stratigraphique C s'est donc déposé à la fin du Pléistocène moyen (stade isotopique 6).

Le complexe stratigraphique D est constitué par une brèche qui est venue colmater le porche de la grotte, empêchant ainsi tout accès à la caverne. Il date vraisemblablement de la fin du Pléistocène moyen.

L'ensemble stratigraphique CIII est recouvert par un plancher stalagmitique (ensemble stratigraphique E). Les études géochimiques (Rousseau L. et alii, 1994) et géochronologiques (Yokoyama et alii, 1985 ; Shen G., 1985 ; Falguères et alii, 1992) ont montré que ce plancher stalagmitique s'est formé de 120 000 à 90 000 ans avant notre ère. Il date donc du début du Pléistocène supérieur (stade isotopique 5)

Le gisement a fait l'objet de différentes campagnes de fouilles réalisées tout d'abord dans les années 1950 par F.C.E. Octobon, puis dirigées par H. de Lumley à partir de 1965.

Différents restes humains associés à une industrie lithique de transition entre l'Acheuléen final et le Moustérien (Lumley, 1976 ; Darlas, 1986) ont été découverts dans le complexe stratigraphique C.

Les données concernant la paléontologie des grands mammifères (Serre F., 1993 et Valensi P., 1994) et des microvertébrés (Abbassi, 1999 ; Desclaux et alii, 2000) sont en accord avec la chronologie du site évoquée ci-dessus.

Les grands mammifères

L'accumulation osseuse comprend plus de 100 000 restes de grande faune, parmi lesquels près de 20 000 ont pu être déterminés.

Le Cerf (*Cervus elaphus*) est l'espèce dominante (70 % des restes) sur l'ensemble de la séquence. Il est associé au Bouquetin (*Capra ibex*) qui représente 15 % des restes identifiés, à l'Aurochs (*Bos primigenius*), au Bison (*Bison priscus*) et au Cheval (*Equus caballus*).

Les autres Herbivores sont en quantité négligeable, mais il est nécessaire de les prendre en considération pour reconstituer les environnements des Hommes fossiles. On retiendra la présence du Chamois (*Rupicapra rupicapra*), du Daim (*Dama clactoniana*), des Rhinocéros (*Stephanorinus hemitoechus* et *Coelodonta antiquitatis*), de l'Eléphant (*Elephas antiquus*), du Renne (*Rangifer tarandus*) et du Mégacéros (*Megaloceros giganteus*).

Les Carnivores sont également fortement représentés dans la grotte du Lazaret. Le Loup (*Canis lupus*) est l'espèce dominante, suivi du Renard (*Vulpes vulpes*), du Lynx des cavernes (*Lynx spelaea*), du Chat sauvage (*Felis sylvestris*), du Lion des cavernes (*Panthera (Leo) spelaea*), de la Panthère (*Panthera pardus*), de l'Ours des cavernes (*Ursus spelaeus*) et du Blaireau (*Meles meles*).

Différentes méthodes (Valensi et Abbassi, 1998) ont été utilisées afin d'interpréter cette faune en terme d'écologie et de climat. Les associations de grands mammifères du Lazaret mettent en évidence les caractères du climat et de l'environnement suivants :

- la nette prédominance des espèces inféodées aux milieux forestiers (Cerf, Chevreuil, Aurochs, Lynx, Blaireau et Chat sauvage) souligne le cachet plutôt tempéré du climat ;

- la présence, même ponctuelle, d'espèces arctiques (Renne et Rhinocéros laineux) et montagnardes (Chamois et Bouquetin) dénote un climat plus froid que l'actuel ;

- cette association est globalement homogène et n'indique par conséquent pas de variation importante du climat et de l'environnement de la base au sommet du remplissage. On notera cependant que l'ensemble CII présente un cachet plus tempéré, avec une représentation plus importante des espèces forestières, que l'ensemble CIII ;

- la relative diversité des grands mammifères est également le reflet d'un milieu plutôt forestier, tempéré et humide. L'importance des zones boisées est cependant minorée par la présence d'espèces inféodées aux milieux steppiques (Aurochs, Cheval et Eléphant notamment).

Les micromammifères

A ce jour, plus de 50 000 éléments anatomiques, se rapportant à une trentaine d'espèces de micromammifères, ont été recueillis dans l'ensemble stratigraphique C.

Certaines formes présentent des affinités climato-écologiques particulières qui permettent de reconstituer les paléoenvironnements.

Les rongeurs sont les micromammifères qui apportent le plus de renseignements sur l'histoire climatique et environnementale du Quaternaire. 15 espèces se rapportant à ce groupe ont été reconnues dans le remplissage continental de la grotte du Lazaret (Jullien R., 1965 ; Chaline J., 1969 ; Desclaux E., 1996 et Abbassi M., 1999).

La présence d'espèces ayant actuellement une distribution plus septentrionale ou limitée aux zones de montagnes, telles que le Campagnol des hauteurs (*Microtus gregalis*), le Hamster commun (*Cricetus cricetus*) ou la

Marmotte (*Marmota marmota*) montrent que le climat était vraisemblablement plus froid qu'actuellement. On notera cependant que la bonne représentation des rongeurs thermophiles (Campagnol méditerranéen *Microtus brecciansis* et Campagnol agreste *Microtus agrestis*) limite l'amplitude du refroidissement climatique.

Enfin, le Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*), le Lérot (*Eliomys quercinus*), le Loir (*Glis glis*) et le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) soulignent la présence de zones boisées.

Les cortèges de rongeurs évoquent un paysage constitué d'espaces ouverts (de type prairie) entrecoupés de zones forestières importantes.

Parmi les Insectivores, on retiendra surtout la présence de la forme fossile de la Musaraigne carrelet (*Sorex subaraneus*), de la Musaraigne pygmée (*Sorex minutus*) et de la Crossope de Miller (*Neomys anomalus*) dont les représentants actuels se rencontrent préférentiellement dans les biotopes forestiers des régions montagneuses, au-dessus de 1000 m d'altitude, alors qu'ils sont par ailleurs absents des milieux méditerranéens.

Parmi les Chiroptères, on notera la présence de trois espèces qui supportent bien le froid (le petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*, la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et la Barbastelle *Barbastella barbastellus*). Par contre, hormis le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*), les chauves-souris les plus méridionales et les plus thermophiles (telles que le Molosse de Cestoni, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle de Savi, la Pipistrelle de Kuhl ou le petit Murin) sont absentes dans le remplissage de la grotte du Lazaret. Quand bien même il est toujours délicat de raisonner en terme d'absence, ces éléments permettent de penser que l'influence méditerranéenne devait être limitée et que le climat était un peu plus froid que l'actuel. Les données fournies par les Chiroptères sont donc en accord avec celles des autres micromammifères.

Enfin, on notera à titre indicatif que les espèces de poids moyen, évoquant un milieu humide et plutôt fermé, tels que le Lapin (*Oryctolagus cuniculus*), la Marmotte (*Marmota marmota*) ou le Hérisson de David (*Erinaceus davidi*) sont présents dans le remplissage.

Conclusion

La communauté des mammifères reconnue dans le remplissage continental de la grotte du Lazaret peut être interprétée en terme de paléo-écologie.

Les espèces mettent en évidence la présence de milieux variés dans les environs du site, avec une bonne représentation des milieux ouverts humides (prairie) et des zones boisées (forêt tempérée). On notera cependant que la très

bonne représentation du Cerf, grand mammifère inféodé à la forêt, est vraisemblablement induite par une chasse sélective centrée sur cette espèce par les hommes préhistoriques. Il convient donc, sans pour autant la nier, de limiter l'extension de ce milieu lors des reconstitutions paléoenvironnementales.

Le climat est de type continental, froid et humide. Ce caractère est cependant limité par la situation méridionale du site. On évoquera par conséquent un climat plus frais que l'actuel.

Enfin, la communauté des mammifères du Lazaret reconnue dans les ensembles CIII et CII de la grotte est assez diversifiée et comparable à celle qu'on connaît dans les milieux humides et plutôt fermés. Elle peut être interprétée comme étant le reflet d'une faune de transition, datant de la fin du Pléistocène moyen, postérieure à l'optimum glaciaire du stade 6 de la chronologie marine isotopique mais antérieure à l'important réchauffement climatique observé au début du Pléistocène supérieur (stade isotopique 5).

BIBLIOGRAPHIE

- ABBASSI (M.) - 1999, *Les rongeurs du sud-est de la France et de Ligurie : implications systématiques, biostatigraphiques et paléoenvironnementales*. Doctorat du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, sp. 180.
- BAHAIN (J.J.) - 1993, *Datation par résonance de spin électronique (ESR) de carbonates et d'émail dentaire quaternaires : potentiels et problèmes*. Doctorat du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 85 pp.
- CHALINE (J.) - 1969, *Les rongeurs découverts sur le sol de la cabane acheuléenne du Lazaret*. Mém. Soc. Préhist. Fr., 7, pp. 85-93.
- DARLAS (A.) - 1986, *L'industrie lithique de l'Acheuléen final (prémoustérien) des couches supérieures de la grotte du Lazaret (Nice, Alpes-Maritimes)*. Doctorat du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 258 pp.
- DESCLAUX (E.), ABBASSI (M.), MARQUET (J.C.), CHALINE (J.) & KOLSCHOTEN (T. van) - 2000, *Distribution and evolution of Arvicola Lacépède, 1799 (Mammalia, Rodentia) in France and Liguria (Italy) during the Middle and the Upper Pleistocene*. Acta zool. cracov., 43, 1-2, pp. 107-125.
- FALGUERES (C.), LUMLEY (H. de) & BISCHOFF (J.L.) - 1992, *U-series dates for stalagmitic flowstone E (Riis-Würm interglaciation) at Grotte du Lazaret, Nice, France*. Quaternary Research, 38, pp. 227-233.
- JULLIEN (R.) - 1965, *Les micromammifères de la grotte du Lazaret, Locus VIII, Nice*. Bull. Mus. Anth. Préhist. Monaco, 12, pp. 103-113.
- LEGENDRE (S.) - 1988, *Les communautés de mammifères du Paléogène (Eocène supérieur et Oligocène) d'Europe occidentale : structures, milieux et évolution*. Doctorat d'Etat. Université de Montpellier, 227 pp.
- LUMLEY (H. de) - 1976, *Grotte du Lazaret, in Sites paléolithiques de la région de Nice et grottes de Grimaldi*, Livret-guide de l'excursion B1, 9^{ème} congrès UISPP, Nice, pp. 53-74.

LUMLEY (H. de) & TAVOSO (A.) - 1969, *La stratigraphie des couches supérieures de la grotte du Lazaret (Riss III, Riss-Würm, Würm I)*, Mém. Soc. Préhist. Fr., 7, pp. 17-24.

MICHEL (V.) - 1995, *Etude des influences des processus de fossilisation sur le fondement de la datation radiométrique. Application à la datation par U-Th et ESR de mâchoires (os, dent) de Cervus elaphus des niveaux archéologiques de la grotte du Lazaret*. Doctorat du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 240 pp.

ROUSSEAU (L.), ROBERT (F.), LUMLEY (H. de), BAHAIN (J.J.) & FALGUERES (C.) - 1994, *Analyse de la composition isotopique (^{18}O) du plancher stalagmitique supérieur de la grotte du Lazaret à Nice*. Cr. Acad. Sci. Paris, 318, pp. 783-786.

SERRE (F.) - 1993, *Les grands herbivores de la grotte du Lazaret, Nice, Alpes-Maritimes, Fouilles Henry de Lumley 1962-1991*. Doctorat du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 480 pp.

SHEN (G.) - 1985, *Datation des planchers stalagmitiques de sites acheuléens en Europe par les méthodes des déséquilibres des familles de l'Uranium et contribution méthodologique*. Doctorat d'Etat. Université Paris VI et Muséum National d'Histoire Naturelle. 162 pp.

VALENSI (P.) - 1994, *Les grands mammifères de la grotte du Lazaret, Nice. Etude paléontologique et biostratigraphique des carnivores*. Archéozoologie des grandes faunes. Doctorat du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 500 pp.

VALENSI (P.) & ABBASSI (M.) - 1998, *Reconstitution de paléoenvironnements quaternaires par l'utilisation de diverses méthodes sur une communauté de mammifères - Application à la grotte du Lazaret*. Quaternaire, 9 (4), pp. 291-302.

YOKOYAMA (Y.), BIBRON (R.), LEGER (C.), & QUAE-GEBEUR (J.P.) - 1985, *ESR dating of paleolithic calcite : fundamental studies*. Nucl. Tracks, 10, pp. 929-936.

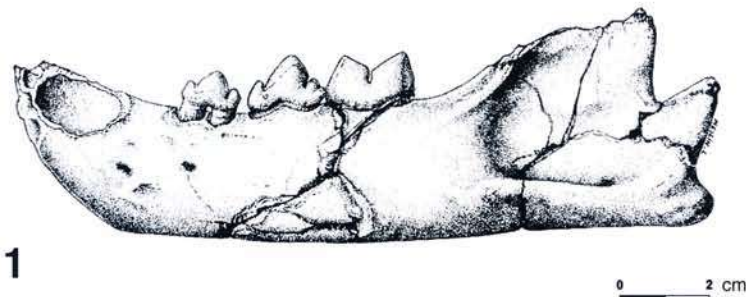
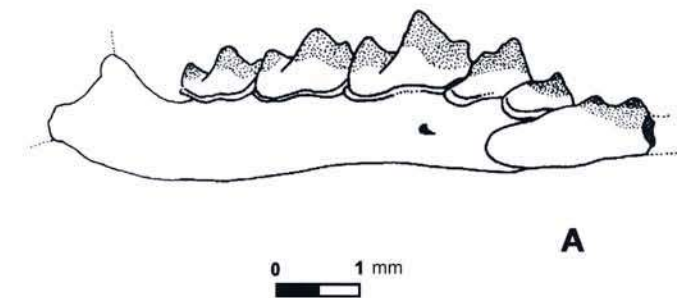


Fig 1 - *Panthera pardus* : mandibule gauche avec P/3-M/1.

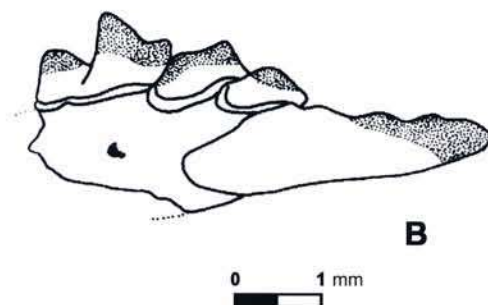


2

Fig. 2 - Mandibules de Soricidae.

A - *Sorex minutus* : mandibule droite avec I -M/3.

B - *Sorex subaraneus* : mandibule droite avec I -M/1.



L'AVEN SÉPULCRAL DE LA MORT-DE-LAMBERT À VALBONNE (Alpes-Maritimes)

*Claude RUCKER**

Cadre topo-chronologique

Situé à 1 km au sud de l'agglomération de Valbonne (Alpes-Maritimes), cet aven s'est formé à la faveur d'une diaclase s'ouvrant dans un terrain karstique. Plusieurs avens avaient déjà été identifiés dans le voisinage et explorés avec des résultats parfois positifs sur le plan archéologique, mais, le plus souvent, la situation des vestiges était bouleversée, ne permettant qu'une étude partielle des restes mis au jour.

C'est en 1986 que l'aven fut découvert fortuitement lors de l'aménagement d'un terrain attenant à une villa en construction. Son exploration permit de mettre au jour des ossements humains et des tessons de céramique. Nous constatons rapidement que la cavité n'avait pas été explorée depuis sa fermeture à une période indéterminée mais vraisemblablement préhistorique.

La cavité, aux proportions modestes en ce qui concerne sa partie explorée et utilisée, prend naissance à même la surface du sol à partir d'une étroite fissure de moins de 1 m de long sur 0,50 m de large. Elle se développe selon un axe vertical et se subdivise en une série de salles reliées par des passages horizontaux et verticaux jusqu'à une profondeur actuellement explorable de 40 m environ. Ces salles au nombre de trois, ont des formes irrégulières accentuées par des diverticules, des renforcements et un sol accidenté (fig. 1).

Au-dessous d'une première salle située à 4,5 m de la surface, s'ouvrent, à -11 m et sur un même niveau, les salles 2 et 3. Dans chacune d'elles, prend naissance un puits qui aboutit à une cavité verticale et étroite de 10 m de profondeur, prolongement de la faille karstique à l'origine de l'aven. Les parois de cette dernière faille, en forme de couloir en L, convergent, par un sol à fort pendage et très accidenté, jusqu'à un boyau très étroit dont l'exploration a été menée à -40 m, après élargissement d'un passage d'accès trop étroit.

Aux effondrements et aux colmatages d'argile s'est ajouté un comblement dû à l'homme. Il concerne la base de la salle 1, la totalité de la salle 2 et le passage entre les salles 2 et 3. Ce

comblement est très ancien car les blocs impliqués sont en partie cimentés entre eux par des concrétions tandis que des formations stalagmitiques et une couche d'argile en recouvrent la surface.

Avertie de cette découverte, la Direction des Antiquités nous accorda l'autorisation d'entreprendre une fouille.

Description du matériel archéologique

Les vestiges découverts sont essentiellement des restes osseux humains appartenant au minimum à 17 individus, des restes de faune et un abondant matériel céramique. D'autres objets sont également présents comme des éléments de parure et quelques pièces lithiques. Une grande quantité de graines de céréales brûlées ajoute une note spécifique à cet aven.

Les niveaux supérieurs de l'aven

1°/ La salle 1

Salle de 4 m de diamètre environ, elle comporte quatre diverticules dont deux d'entre eux se prolongent en passages aboutissant aux salles 2 et 3. Après dégagement d'une couche argileuse et de blocs effondrés provenant en partie de la voûte calcaire, il fut possible de mettre en évidence la partie supérieure de deux squelettes avec les ossements encore en connexion. Outre une alêne losangique en bronze (fig. 20 c), un fragment de hache polie et de nombreux tessons de poteries variées dont les reconstitutions partielles possibles montrèrent qu'il s'agissait de vases à anse "ad ascia" (fig. 12) et de plusieurs vases ouverts de forme tronconique de petites et moyennes dimensions, il y avait également les restes de 4 grandes jarres à fond plat.

Les parties crânienne des squelettes avait été séparée des corps pour être déposée sur des petits ressauts rocheux dans la partie ouest/nord-ouest de la salle. Ces dépôts volontaires n'avaient pu être réalisés qu'après la destruction complète des parties molles car les pièces mandibulaires étaient, au moins pour les deux corps encore en connexion, conservées au contact du squelette.

Dans les passages aboutissant aux salles 2 et 3, de nombreux autres tessons appartenant à des céramiques déposées à l'origine dans la

* Chercheur associé au CEPAM (Centre d'Etudes Préhistoire Antiquité Moyen Age) de Sophia Antipolis, et inventeur du site.

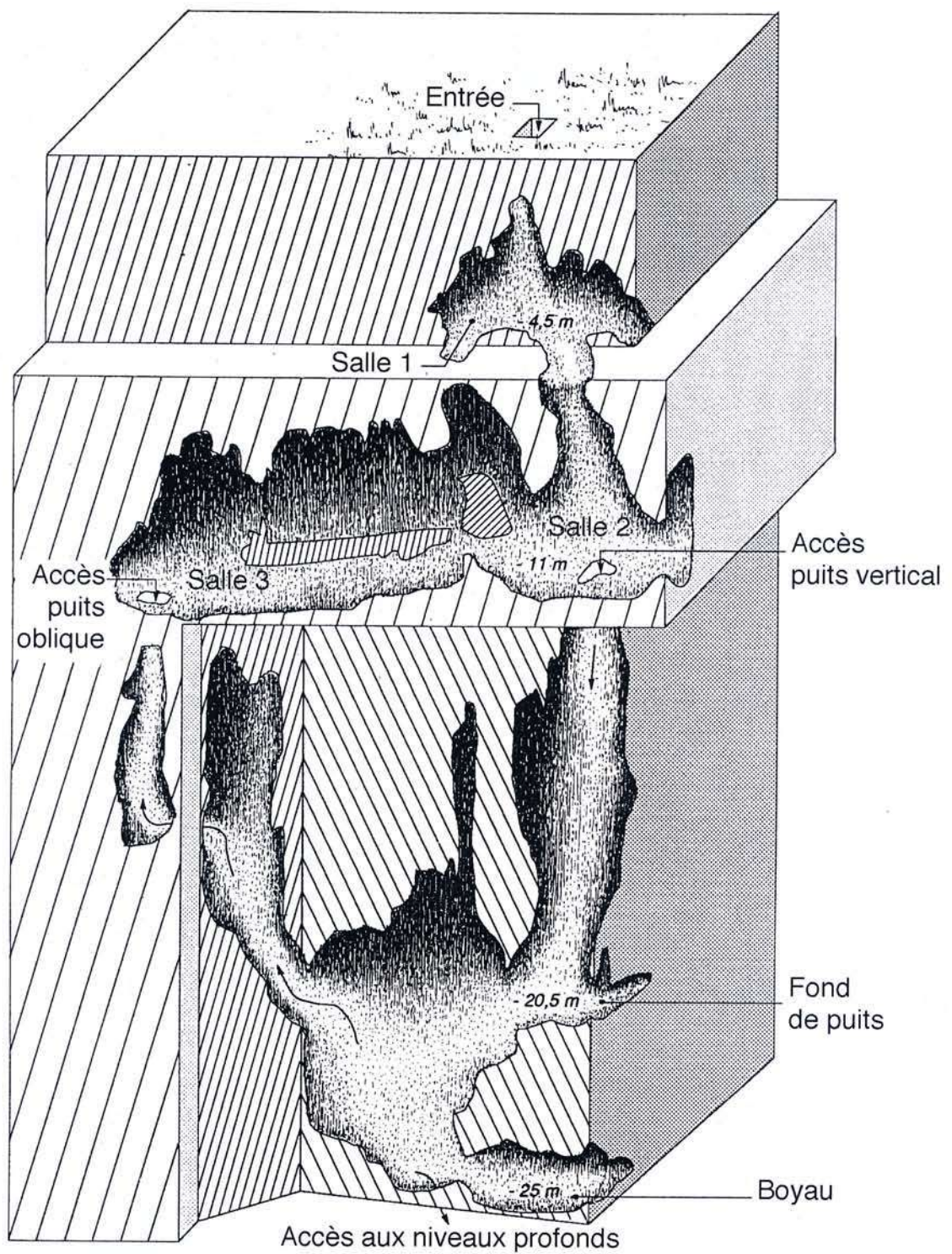


Fig. 1 - Plan de l'aven de la Mort-de-Lambert.

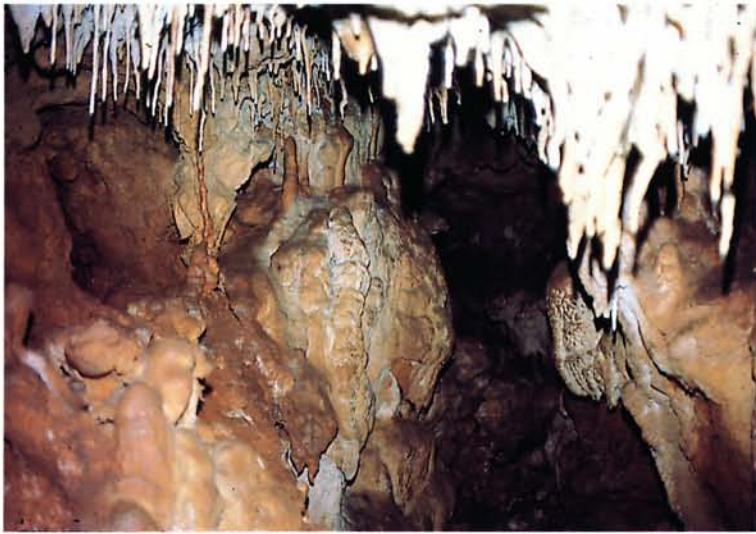


Fig. 2 - Aven de la Mort-de-Lambert. La salle 3 vue de la salle 2.

salle 1 furent mis au jour. Des restes de faune et des fragments osseux humains dégradés par les chutes de pierres furent également dégagés dans ces passages entièrement obstrués par le comblement volontaire des salles.

D'autres fragments de poteries carénées à anse "ad ascia" et un bracelet ouvert à section losangique furent découverts dans la partie basse du passage.

2° / La salle 2

Grossièrement rectangulaire (4 m x 2,5 m), elle comporte au sol, une ouverture donnant sur un puits vertical de 10 m d'à-pic et une communication horizontale vers la salle 3. La voûte de la salle se trouve à 5 m du point le plus bas et l'ensemble de cet espace était comblé par une trémie de pierres et d'argile. Au sein de ce comblement, de nombreux tessons en provenance de la salle 1 furent dégagés ainsi que des restes abondants de faune (cervidés, bovins, suidés, moutons et chèvres). Dans le tiers inférieur, de nombreux restes humains furent également isolés. Par les mises en connexion possibles avec des fragments de la salle 1, certains ossements purent être considérés comme provenant de corps déposés dans la salle supérieure ; d'autres, au contraire, semblaient avoir été placés à l'origine dans cette dernière zone. De plus, outre trois crânes déposés dans un diverticule abrité, situé au sud-ouest de la cavité, un crâne complet, protégé par un agencement volontaire de grosses pierres calcaires, avait été déposé sur un lit de cendres de graminées. Les autres restes osseux étaient largement disséminés dans l'amoncellement pierreux et pour la plupart réduits en nombreux fragments par les chutes de pierres.

Dans la partie la plus profonde de cette salle, le sol est recouvert d'une couche de grains

de blé carbonisés. Les ossements humains trouvés au contact de cette couche ne comportent aucune trace de feu. Quelques vertèbres en connexion, un gril costal et une pendeloque formée d'une coquille de *Pectunculus* (fig. 12 et 22 a) attestent la dépose d'un corps à ce niveau.

Dans un autre diverticule, à l'aplomb du passage 2, un squelette complet, y compris la partie crânienne (fig. 5), a été découvert. Il provient de la salle 1, comme le prouve un fragment d'humérus lui appartenant, trouvé à l'entrée supérieure du passage.

Le mobilier issu de la salle 2 comprend plusieurs vases dont un gobelet caréné à anse coudée, plusieurs jarres (fig. 3) et deux tasses à anse à prise directe sur la lèvre. La quasi-totalité du matériel métallique provient de cette salle : une bague en tôle de bronze, une bague en fil de bronze enroulé sur lui-même (fig. 7, 8, 22 g et 22 h), un poignard à deux rivets (fig. 11 et 22 J), un bracelet cannelé ouvert à branches bifides (fig. 6 et 22 I), et deux pendentifs "tréflés" en bronze, dont l'un a laissé une trace oxydée sur une clavicule (fig. 9, 10, 22 e et 22 f).

3° / La salle 3

Egalement allongée (5 m x 2 m), cette salle comporte à son extrémité un puits oblique conduisant, par une pente abrupte, au niveau inférieur. Un panneau rocheux, détaché de la



Fig. 3 - Aven de la Mort-de-Lambert. Une des jarres de la salle 2.



Fig. 4 - Aven de la Mort-de-Lambert. Crâne trouvé dans la salle 1



Fig. 5 - Aven de la Mort-de-Lambert. Crâne trouvé dans la salle 2 mais provenant de la salle 1.



Fig. 6 - Aven de la Mort-de-Lambert. Bracelet en bronze.



Fig. 7 et 8 - Aven de la Mort-de-Lambert. Bagues en bronze



Fig. 9 - Aven de la Mort-de-Lambert. Pendeloque tréflée en bronze



Fig. 11 - Aven de la Mort-de-Lambert. Lame de poignard en bronze.



Fig.10 - Aven de la Mort-de-Lambert. Pendeloque tréflée en bronze



Fig. 12 - Aven de la Mort-de-Lambert. Pendeloque en coquille de pectunculus.

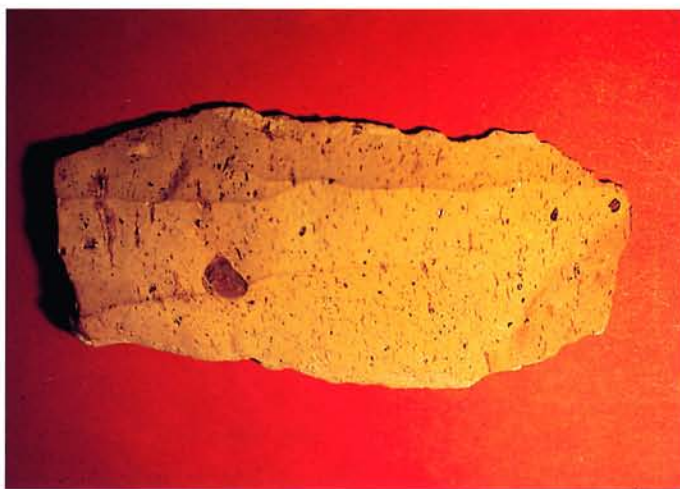


Fig. 13 - Aven de la Mort-de-Lambert. Fragment de lame en ryolite.



Fig. 14 - Aven de la Mort-de-Lambert. Vase à anse "ad ascia"



Fig. 15 - Aven de la Mort-de-Lambert. Vase biconique.



Fig. 16 - Aven de la Mort-de-Lambert. Vase entier.



Fig. 17 - Aven de la Mort-de-Lambert. Vase en partie reconstitué.



Fig. 18 - Aven de la Mort-de-Lambert.
Vases biconiques des niveaux inférieurs.

paroi nord lors d'une secousse tellurique, sépare en deux niveaux la salle qui a livré peu de vestiges, notamment des fragments de vases issus des éboulis provenant de la salle 1 et quelques ossements humains situés près des passages d'accès à la salle 2. L'examen de la zone située sous la plaque rocheuse renversée, a permis de dégager les débris d'une grande jarre déposée sur un banc rocheux qui, lors de l'effondrement, a stoppé la chute du panneau.

Les niveaux inférieurs de l'aven

1°/ Le fond du puits (-20 m)

À partir de l'étroit orifice situé dans la salle 2, se développe un large puits vertical de 10 m dont le fond est constitué d'un bouchon d'argile rouge obstruant la diaclase sur une longueur de 4 m. La surface grossièrement triangulaire du sol constitué de blocs rocheux et d'argile, formait une croûte superficielle recouvrant des fragments d'os longs humains (tibia, fémur fracturé, en partie carbonisés) et des tessons ayant subi de toute évidence une deuxième cuisson attestée par des couleurs nettement différentes entre fragments recollables. Une couche de graines calcinées, mêlées de charbons de bois et d'argile rouge, enrobait ces vestiges. Un diverticule étroit, se prolongeant sous la paroi est du puits, recelait une épaisse couche de blé brûlé dans laquelle les fragments d'une petite poterie biconique à anse rubanée et coudée, de très fine épaisseur moyenne (2 mm), furent mis au jour. Ces vestiges étaient très inégalement colorés par la chaleur d'un feu allumé in situ. Des fragments d'os et de poteries non recuites, issus des niveaux supérieurs, furent également découverts à ce niveau.

2°/ Le boyau (-25 m)

L'extrémité ouest du fond du puits se termine par un brusque arrêt du bouchon argileux permettant d'atteindre, 5 m plus bas, le fond d'un boyau se prolongeant sur 1,5 m sous la masse argileuse et se poursuivant à l'opposé sur 4 m environ et remontant ensuite en pente abrupte, après un angle droit, vers le deuxième puits communiquant avec la salle 3. Le sol du boyau ne semblait receler aucun vestige, mais le dégagement d'un bloc rocheux obstruant toute la largeur du passage laissa apparaître une épaisse couche de blé calciné et de charbons de bois de 20 cm d'épaisseur occupant toute la largeur du boyau sur une longueur de 2 m environ (fig. 19).

Fig. 19).

Au sein de cette couche bien homogène et dans la partie protégée par le ressaut argileux formant le fond du puits, trois poteries en bon état relatif furent mises au jour. Il s'agit de petits vases (10 à 20 cm) biconiques carénés, au fond en toupie ou légèrement aplati, munis d'une anse rubanée et coudée (fig. 15 et 18). Ces vases, au col caractérisé par une forte concavité se terminant par un rebord évasé, n'étaient pas les seuls en place. Répandus sur toute la surface du boyau occupée par la couche de blé, les fragments dispersés de quatorze autres poteries similaires furent découverts, tous se référant à des poteries de même morphologie dont les dimensions varient entre 10 et 20 cm de hauteur. Un dernier vase de teinte rouge, épais de 2 mm au plus et haut de 10 cm, fut découvert au fond de la faille, arrêté dans sa chute par un obstacle rocheux. Comme le prouve



Fig. 19 - Aven de la Mort-de-Lambert.
Couche de blé calciné sur le sol du boyau.

l'état des vases, intacts ou fragmentés mais complets, les poteries ont été déposées intentionnellement à cet endroit. Les fonds des vases portent des traces visibles de recuit, ce qui montre qu'ils ont subi l'effet du feu d'incinération des céréales. L'un d'eux, déposé dans une zone où la disposition des parois a pu jouer un rôle de four, présente des déformations dues à l'intensité de la chaleur ambiante.

Des fragments osseux en partie calcinés, ainsi que d'autres tessons de poteries provenant des étages supérieurs ont également été dégagés de même qu'une lame en rhyolite (fig. 13 et 22 b). Les débris d'une jarre de moyenne importance (30 cm de haut) munie de 4 anses en ruban, opposées deux à deux, et disposées à deux hauteurs différentes furent également découverts. On peut être assuré que cette jarre a été déposée en cet endroit car aucun autre fragment n'a été trouvé dans les niveaux supérieurs.

A l'aplomb du bouchon argileux, et à angle droit vers le sud, une étroite fissure plonge quelques mètres plus bas vers un autre boyau qui descend à plus de 35 m de la surface. Du blé calciné et des fragments de gobelets carénés y ont été entraînés par l'effondrement du bord de la couche d'argile, mais les hommes préhistoriques ne semblent pas y avoir accédé.

Période et durée d'utilisation de l'aven

La topographie de la cavité et son remplissage volontaire à l'aide d'une grande quantité de pierres endommageant et bouleversant les dépôts archéologiques, rendent toute stratigraphie impossible et, seule la classification du matériel permet d'aborder la question de la datation.

Bronze ancien

Les jarres à décors rubané et digité, à préhensions en bobine ou à oreille disposées à deux hauteurs différentes et diamétralement opposées sont spécifiques du Bronze ancien, comme les gobelets carénés découverts dans la salle 2 et surtout dans les niveaux inférieurs. L'alène losangique, le bracelet ouvert à section losangique, ainsi que la bague en fil de bronze enroulé, comme les deux pendeloques tréflées, seraient également à rattacher à cette phase. Des exemplaires identiques ou de même tradition sont représentés également dans un contexte Bronze moyen dans tout l'arc alpin et connus sous le terme de pendentifs de type Gambolo. Mais des pendeloques analogues ayant également été découvertes en milieu Bronze ancien, notamment au Petit Chasseur à Sion et à la grotte du Hasard à Tharax, G. Sauzade pense, comme J.L. Roudil, qu'elles se rapportent à cette période.

Bronze moyen

Au Bronze moyen se rattachent certains vases tronconiques, de petites et moyennes dimensions, à forme ouverte et anse rubanée à prise directe sur la lèvre. Le poignard à deux rivets et nervure médiane serait associé à cette période, comme la bague en tôle ainsi que le bracelet cannelé, dont un exemplaire analogue provient de la grotte des Buisnières, à Meyrannes (Gard).

Bronze moyen-final

Certains rattachent la coupe carénée à rebord évasé et les vases carénés à anse "ad ascia" à la période de transition Bronze moyen-Bronze final. Cependant, la complexité et l'absence de bilan affiné de l'ensemble des fonds documentaires liés aux séquences chrono-culturelles du Midi de la France et de l'Italie rendent très incertaine une chronologie précise de la typologie céramique, même si certains auteurs comme J. Vital se sont penchés très sérieusement sur cette question encore en cours d'étude.

La présence abondante de blé calciné a permis une datation au Carbone 14 et donne, dans la salle 2, une date relativement récente :

Ly-5394 : 1295 +/- 65 av. J.-C. - datation calibrée : 1679 à 1418 av. J.-C. avec forte probabilité de 1600 BC en date calibrée.

Dans le boyau, nous avons une datation plus ancienne :

Ly-5395 : 1540 +/- 105 av. J.-C. - datation calibrée : 2109 à 1553 av. J.-C. avec forte probabilité de 1700 à 1800 av. J.-C. en date calibrée.

Une autre analyse faite à Berlin donne :

Berlin-4310 : 1530 +/- 50 av. J.-C. en date non calibrée soit un écart de 10 ans avec celle effectuée à Lyon.

Il semble donc que la période d'occupation de l'aven se situe davantage dans la phase du Bronze moyen avec une persistance encore vivace de traditions culturelles du Bronze ancien.

L'aven pourrait avoir été utilisé durant deux à trois siècles au maximum, sans certitude d'une utilisation continue. La découverte, au niveau même de l'emprise de la villa construite, d'un niveau d'occupation matérialisé par un sol grossièrement dallé au moyen de blocs de calcaire assemblés, couvrant une surface de près de 10 m², peut néanmoins étayer l'hypothèse de l'utilisation continue. Des fragments de poterie de même nature que ceux découverts dans l'aven ont été identifiés dans les espaces entre les blocs, attestant ainsi le parallèle entre l'occupation de l'aven et la présence de cette structure d'occupation qui pourrait révéler un habitat.

Les fonctions de l'aven

Il semble qu'il faille considérer séparément les niveaux supérieurs, au remplissage complexe, et la zone inférieure du fond du puits et du boyau.

Fonctions des niveaux supérieurs

Une des fonctions évidentes de l'aven est celle de sépulture collective, le rite funéraire restant imprécis.

Comme le montrent la bague en fil enroulé autour de la phalange du doigt qu'elle ornait et la coquille de *Pectunculus* se trouvant en contact avec le gril costal de l'individu qui la portait, les corps étaient parés de leurs bijoux. D'autre part, si l'on considère les "pendeloques" comme attaches possibles de vêtements ou comme pendentifs, puisque l'une d'elles a été retrouvée sur la clavicule qu'elle a marquée par son oxydation, les corps semblent avoir été vêtus.

Le fait d'avoir rassemblé les crânes dans une zone de la grotte choisie pour son orientation approximative vers l'ouest, alors que les mandibules étaient toujours laissées en connexion avec le reste du squelette, révèle sans nul doute un rite funéraire complexe avec intervention secondaire sur les corps. L'absence de trace de décarnation sur les os tendrait à prouver qu'il avait fallu attendre une décomposition suffisante des corps pour en séparer ainsi les crânes.

Au niveau du mobilier céramique, il n'est pas possible de déterminer la part du mobilier funéraire et celle consacrée à un autre usage. Les grandes jarres, souvent relativement éloignées des corps, font partie d'un matériel qui n'est pas habituellement associé aux sépultures. La disproportion entre le nombre élevé de poteries et le faible nombre d'individus amène à penser que les salles supérieures étaient également dévolues à un usage domestique. Il faut cependant se rendre à l'évidence que l'humidité de ces cavités et l'importante infiltration des eaux de ruissellement en période pluvieuse rend l'aven impropre à l'habitat. Si un stockage temporaire de graines n'est pas à exclure, une conservation prolongée de denrées dans des conditions peu favorables paraît improbable. En revanche, les sources étant rares alentour, il est vraisemblable que le ruissellement dans l'aven, consécutif à des précipitations extérieures, pouvait procurer un apport non négligeable en eau longtemps après l'arrêt de la pluie. Par ailleurs, ce genre d'aven pouvait également être utilisé comme cachette momentanée.

Fonctions des niveaux inférieurs

Les dépôts de poteries biconiques et de blé (*Triticum dicocum* selon Marinval) ont été volontaires car il n'est pas possible d'imaginer de telles céramiques rester intactes après une chute de 20 m au moins. De plus, l'homogénéité de la couche de blé calciné et les traces colorées observées sur les voûtes calcaires du boyau, montrent que le blé a été brûlé sur place et que les poteries, compte tenu des traces de recuit observables sur la partie inférieure des vases, ont été déposées sur la couche de cendres encore chaudes.

La combustion spontanée d'une réserve de blé - explication qui pourrait être avancée - est peu vraisemblable car l'humidité, en ce lieu, est extrêmement élevée, le ruissellement pouvant se transformer en un flot important sous l'effet de fortes précipitations. La constitution de réserves de céréales en un lieu aussi difficile d'accès et aussi humide défie la simple logique.

La quantité de blé brûlé pourrait atteindre un poids de 300 à 400 kg, ce qui semble considérable compte tenu du rendement qui, à l'époque, devait être faible.

La thèse de l'offrande funéraire est également sujette à caution, car il existe une dissociation entre la zone funéraire située dans les niveaux supérieurs et la zone à dépôt de blé, même si quelques ossements, en provenance des salles 1 et 2, ont été retrouvés en partie calcinés à ce niveau profond.

Il faut néanmoins signaler que, dans la grotte du Hasard, une couche de graines brûlées a été découverte sur une banquette rocheuse à peu de distance des sépultures du Bronze moyen. On doit noter également quelques cas d'interprétation culturelle, étayés avec plus ou moins de certitude, pour des dépôts de ce type, sur d'autres sites provençaux comme au Chaos des Roches, à Buoux, ou à l'aven de Vauclare, à Esparron-du-Verdon.

En ce qui concerne la motivation de ces dépôts, il semble qu'elle puisse être recherchée dans la volonté de célébrer un rite distinct des rites funéraires proprement dits, dans un lieu extérieur à la zone spécifiquement funéraire. Cette célébration en zone profonde, aurait peut-être un lien avec le nécessaire renouvellement des éléments constituant la nourriture et les morts, intercesseurs auprès des divinités chtoniennes. Cette hypothèse est renforcée par la présence, sur le sol de l'habitat voisin, d'une stalagmite importante (50 cm x 30 cm x 20 cm) parmi les dalles de calcaire et sous le dallage, ainsi que par celle de nombreux fragments stalagmitiques dans les apports de matériaux destinés à servir de fondation compensant le penchement du sol naturel. Pourquoi s'être donné la

peine de remonter avec difficulté de telles pièces alors que les dalles calcaires abondent en surface ?

On constate, à La Mort-de-Lambert, une succession de symboles qui peuvent être mis en relation avec certains mythes ou rites méditerranéens liés à la fertilité et à la reproduction : cavité profonde, sépulture, rites funéraires et rites agraires annexes (blé calciné).

La population inhumée

Les inhumations se composent de 17 sujets identifiables : 11 adultes jeunes ou adolescents (dont un minimum de 4 sujets féminin), 4 enfants de moins de 10 ans et 2 nouveau-nés, mais, compte tenu des restes épars et fortement endommagés par les chutes de pierres, ce nombre pourrait s'élever à 21. Les individus sont, en majorité, brachycéphales. Plusieurs morphologies sont présentes et s'intègrent à celles qui sont connues à l'âge du Bronze dans les Alpes-Maritimes. Les caractéristiques métriques et morphologiques du squelette post-céphalique mettent en évidence une population dans l'ensemble gracile. Diverses pathologies sont décelables parmi cette population. En plus d'une mortalité infantile importante (6 enfants de moins de 12 ans), on relève de sévères affections chez 3 jeunes de moins de 16 ans et 4 individus de moins de 25 ans. La fracture d'un radius droit, consolidée correctement, évoque l'éventualité du traitement de cet accident. Des caries multiples observées sur un individu avec atteinte des tissus osseux par des lésions kystiques, laissent penser que l'individu craignait les interventions nécessaires à son état, car d'autres sujets, souffrant de pathologies équivalentes, ont subi sans dommages apparents des avulsions dentaires. Mieux encore, il semble qu'un sujet au moins ait subi une extraction préventive des deuxième molaires mandibulaires afin de prévenir une mauvaise évolution

des dents de sagesse, facteur de complications gravissimes en l'absence de traitement par antibiotiques (fig. 20 et 21).

Une pathologie rare a pu également être mise en évidence. En effet, une parodontite aiguë juvénile (PAJ), c'est-à-dire une élimination précoce des premières molaires chez l'adulte jeune, a pu être diagnostiquée sur l'un des sujets. L'étiologie de cette affection peut donner lieu à plusieurs hypothèses incluant la maladie de système (diabète), la malnutrition ou surtout la maladie auto-immune. Dans cette hypothèse, une consanguinité pourrait être évoquée.

Conclusion

Préciser la nature exacte des occupations ou des utilisations de ces cavités nombreuses dans la région constituerait une perspective non négligeable de la recherche sur l'âge du Bronze dans le Midi de la France. Ces cavités, qui ne pouvaient servir de lieu d'habitat permanent, avaient certainement des fonctions importantes entrant dans le cadre d'une culture dont nous avons du mal à préciser les contours : habitat, refuge, halte, habitat saisonnier, partie annexe d'habitat, endroit de stockage, lieu exclusivement ou partiellement réservé aux rites funéraires et culturels d'une société dont nous ne connaissons pas, localement, les structures fondamentales, etc.

Le faible nombre des individus recensés dans ces avens ne permet pas de définir s'il s'agit d'une sépulture collective ou limitée à un groupe familial. Des études axées sur des regroupements d'individus par une approche analytique statistique de micro striations dentaires par exemple ou une recherche de caractères génétiques peuvent donner un nouvel éclairage sur la question. Grâce à certains facteurs particulièrement favorables, il semble que l'aven de la Mort-de-Lambert puisse jouer un rôle non négligeable dans cette recherche.

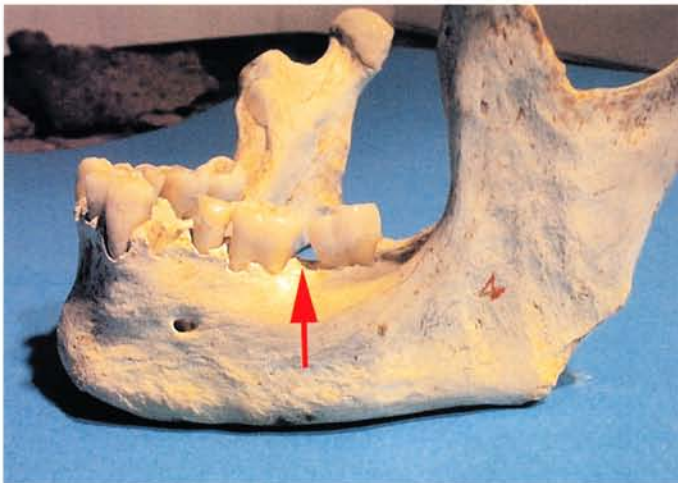


Fig. 20 et 21 - Aven de la Mort-de-Lambert. Maxillaire portant la trace d'une avulsion préventive (flèche ci-contre et détail ci-dessous).



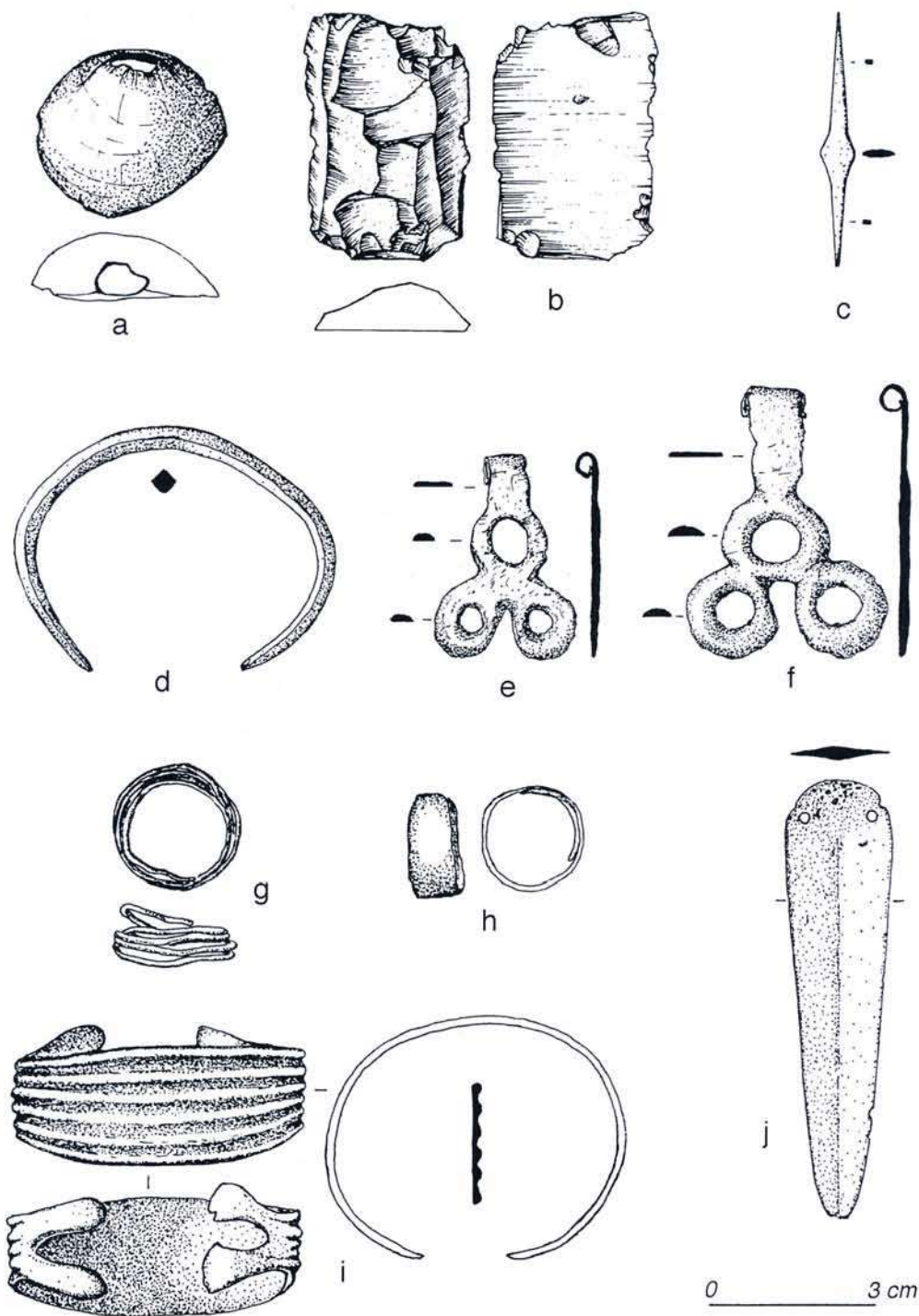


Fig. 22 - Aven de la Mort-de-Lambert. Croquis des objets.

BIBLIOGRAPHIE

BOCKSBERGER (O.J.) 1978. *Le site préhistorique du Petit-Chasseur (Sion, Valais)*, 4. Cahiers d'Archéologie Romande, 14.

COURTIN (J.) - *Le Néolithique de la Provence*. Mémoire de la SPF, 11. Klincksieck, Paris.

PETREQUIN (P.) et alii - 1985. *La grotte des Planches-Près-Arbois (Jura). Proto-Cortailod et âge du Bronze final*. Maison des Sciences Humaines.

ROUDIL (J.L.) - 1972. *L'âge du Bronze en Languedoc oriental*. Mémoire de la SPF, 10, Klincksieck.

- 1985. Les pendeloques annulaires de la grotte du Hazard Tharoux (Gard). Bull. SPF, 82, 3, pp. 93-96.

SAUZADE (G.) - 1983. *Les sépultures du Vaucluse du Néolithique à l'âge du Bronze*. Lab. Paléont. Hum. Préhist. (Etudes quaternaires, 6).

- 1991. *L'aven de la Mort-de-Lambert à Valbonne, Alpes-Maritimes : lieu sépulcral et lieu de culte à l'âge du Bronze*. Le mont Bego, Tome 2. Colloque de Tende.

LES ASPECTS RITUELS ET CULTUELS DE L'AVEN DE LA MORT-DE-LAMBERT

Roland DUFRENNE

Parmi les constatations et découvertes effectuées par Claude Rucker dans l'aven de la Mort-de-Lambert, cinq éléments sont à prendre en considération et méritent d'être étudiés à la lumière du symbolisme des traditions anciennes :

1°/ L'aven par lui-même : cavité naturelle entrant dans la catégorie des phénomènes géologiques que l'on nomme de façon générique grotte ou caverne.

2°/ Le choix de l'aven comme sépulture.

3°/ La calcination d'une importante quantité de blé à différents niveaux de la cavité.

4°/ La présence de jarres de stockage ne faisant pas habituellement partie du mobilier funéraire.

5°/ Le rituel consistant à déplacer les crânes détachés des squelettes.

La caverne et la Terre-Mère

L'importance de la caverne pour les populations préhistoriques n'est plus à démontrer et elle dépasse de beaucoup les simples nécessités du refuge ou de l'habitat. Les manifestations non domestiques que l'on peut mettre en relation avec le sacré y sont constantes depuis le Paléolithique jusqu'à l'Antiquité tardive, les plus remarquables étant d'ailleurs les plus anciennes.

L'attrait particulier des cultures anciennes pour la caverne est lié à son symbolisme. En effet, toute cavité géologique : grotte, gouffre, aven, etc., est assimilée à la matrice de la Terre.

La Terre est considérée comme vivante parce qu'elle est fertile, qu'elle engendre sans cesse et que ce qu'elle produit est organique et animé, c'est-à-dire vivant.

La Terre est l'archétype de la mère, elle est la Génitrice universelle. La religion védique, tradition indo-européenne aux racines préhistoriques, affirme une filiation maternelle entre la Terre et l'homme :

*Ce qui est ton milieu, ô Terre, ton nombril,
les forces nourricières qui sont nées de ton corps,
mets-les en notre possession, purifie-nous !*

La Terre est une mère ; je suis fils de la Terre, mon père est Parjanya (dieu de la pluie fertile)... Nés de toi, les mortels circulent en toi...

Veuille Prajâpati¹ nous rendre la Terre agréable, elle qui porte tout en son sein.

(Atharva-Veda XII.1.12, 15 et 43).

Homère chante également la Terre-Mère : "Mère universelle aux solides assises, aïeule vénérable qui nourrit sur son sol tout ce qui existe (...). C'est à toi qu'il appartient de donner la vie aux mortels comme de la leur reprendre. Heureux celui que tu honores de ta bienveillance ! il possède tout en abondance. Pour lui, la glèbe de vie est lourde de récolte..."².

Pour Eschyle, c'est la Terre qui enfante tous les êtres, les nourrit, puis en reçoit à nouveau le germe fécond³.

La Terre, la vie, la mort et la renaissance

La Terre engendrant la vie, tout ce qui retourne en elle est à nouveau pourvu de vie. La Terre joue un rôle constant dans le cycle biologique : elle donne la vie et produit la forme, elle nourrit et subvient aux nécessités de la vie, puis, lorsque l'énergie vitale est épuisée, elle réabsorbe l'être dans son sein afin de le régénérer, la mort n'étant qu'un mode provisoire d'existence.

Déposer le corps d'un mort dans la terre, dans une cavité, dans une grotte, c'est permettre au défunt de se régénérer dans la matrice de la Terre et de renaître à un autre mode d'existence.

Un des éléments-clés de la néolithisation a été la compréhension du processus de régénération et de reproduction de la végétation que l'homme a maîtrisé et utilisé à son profit grâce à l'agriculture. La mort des graines enfouies dans la terre en automne est nécessaire à l'éclosion des nouvelles pousses au printemps. La prise de conscience du cycle vie-mort-renaissance des végétaux, a inspiré, au plan religieux, un nouveau modèle ontologique commun aux sociétés agricoles. La céréale (blé, orge, maïs, riz), culture essentielle et élément de base de la nourriture, est devenue le symbole de la vie et de la renaissance. En conséquence, la céréale a été associée aux rites funéraires en tant que symbole d'immortalité ou de résurrection⁴.

Le site de l'aven de la Mort-de-Lambert illustre de façon expressive les conceptions qui viennent d'être exposées. La cavité géologique a été choisie comme lieu de sépulture ; les défunts sont ainsi replacés dans la matrice de la Terre-Mère afin de renaître à un nouveau mode d'existence.

Influence des morts sur l'agriculture

Après des milliers d'années, il est impossible de retrouver la trace de céréales à l'état naturel dans des grottes humides, seule la calcination des graines a permis la conservation d'un témoignage matériel. Ce témoignage est présent dans plusieurs grottes du midi de la France, utilisées à l'âge du Bronze en tant que sépultures ou non. Pour certaines, les traces d'activités humaines qu'on y a relevées sont liées davantage à des rites funéraires ou culturels qu'à un mode d'habitat délaissé à cette époque. En revanche, leur fonction de sanctuaires est confortée par la présence de dépôts votifs : amulettes, récipients, objets de parure, etc.⁵ Parmi les sites qui ont recelé des graines de céréales calcinées (orge et blé), on peut citer les grottes du Hasard, à Tharoux (Gard), du Prével Supérieur, à Montclus (Gard), de Labeil, à Lauroux (Hérault), de Peyroche II à Auriolles (Ardèche), du Noyer à Esclauzels (Lot), et l'aven des

¹ Seigneur des créatures.

² Homère, *Hymne à la Terre*, traduction Jean Humbert, 1936, p. 242.

³ Eschyle, *Les Choéphores*, vers 127-128.

⁴ Dans la Grèce antique, le mythe de Déméter et de Proserpine, mythe fondateur des mystères d'Eleusis, associe le cycle vie-mort-renaissance à celui de la fertilité céréalière.

⁵ B. Dedet et J.-L. Roudil, 1994, p. 197.

Fourches I, à Sault (Vaucluse). La présence du blé calciné dans l'aven de la Mort-de-Lambert n'est donc pas surprenante, seule la quantité imposante est à remarquer.

Concédant le contexte de la calcination des graines, il ne peut s'agir de torréfaction. En revanche, cette incinération semble correspondre à un acte rituel d'offrande, le feu étant universellement l'"intermédiaire" préféré des dieux.

En ce qui concerne le but de ces offrandes, deux hypothèses complémentaires sont envisageables. La première se réfère à l'offrande de céréales, symbole de vie, faite aux défunts dans le but de leur octroyer un accès rapide au royaume des ancêtres ou à l'immortalité. Cette hypothèse permet d'expliquer la présence de blé calciné mêlé aux ossements.

La seconde hypothèse se rapporte aux rites agraires traditionnels exécutés dans le but d'assurer une récolte abondante.

L'ensemencement et la moisson sont les moments culminants des activités agricoles.

Les premiers grains ne sont pas ensemencés mais servent d'offrande aux "forces" sacrées qui favorisent l'action génératrice de la nature. De même, la dernière gerbe moissonnée est l'objet de rites divers destinés à préserver l'énergie reproductrice de la plante pour les récoltes suivantes.

Le processus agricole et le monde des morts ont en commun une solidarité avec la terre dont le séjour est nécessaire à une nouvelle forme de vie. Cette affinité a pour conséquence une interaction entre les deux domaines⁶.

Les plus importantes fêtes agraires ou de la fertilité sont arrivées à coïncider avec les fêtes qui commémoraient les morts. Jadis, la St-Michel (29 septembre) était en même temps la fête des morts et de la moisson partout au Nord et au Centre de l'Europe. Et le culte funéraire influence toujours davantage les cultes de la fertilité, s'appropriant des rites qu'il convertit en offrandes ou en sacrifices offerts aux âmes des ancêtres⁷.

Dans certains pays, comme en Chine, on conservait les semences au-dessus de l'endroit où étaient enterrés les morts. En effet, en de nombreux endroits, on demande aux morts la protection des semences et des récoltes. *Hippocrate nous dit que les esprits des défunts font croître et germer les semences (...). En Arabie, la dernière gerbe, nommée "le vieux", est moissonnée par le maître du champ lui-même, placée dans une tombe et ensevelie avec des prières par lesquelles on demande que "le blé renaisse de la mort à la vie"(...). Les Allemands ont coutume de répandre sur le champ, avec les semences, de la terre apportée d'une tombe récente (...). Au printemps, au début des semailles, on offrait des sacrifices aux morts pour défendre la récolte et en prendre soin⁸.*

La civilisation berbère, conservatoire de traditions anciennes communes à l'Europe du Sud, livre les témoignages de multiples interactions entre le monde des morts et l'agriculture.

Au Chenoua et dans le Zakkar, on mêle aux denrées conservées dans de grandes jarres, une poignée de terre provenant de la tombe d'un marabout⁹.

Dans toute la Kabylie, lors du premier labour, la femme du laboureur porte sur la tête un van au milieu duquel est placée une lampe allumée. Cette lampe, qui est à la fois une lampe de mariage et une offrande funéraire, est chargée d'appeler la fécondité venue des morts. *Toute la richesse des champs, toute la prospérité de la maison est confiée au van sous la flamme de la lampe allumée qui rappelle la présence des morts dispensateurs de toute fécondité¹⁰.*

Dans le Chenoua, le laboureur dépose dans le premier sillon un os pris dans la tombe des ancêtres (...). A Tacheta, la terre prise sur le tombeau d'un saint est mêlée aux semences. Ce geste peut être retrouvé dans les pratiques les plus anciennes du christianisme primitif lorsque les fidèles recevaient, à l'occasion des pèlerinages, de l'huile ou de la cire consacrée provenant du tombeau d'un saint et les répandaient dans leurs champs pour multiplier les moissons à venir. De telles attitudes rituelles montrent bien qu'elles ne sont ni chrétiennes ni musulmanes mais procèdent du fond le plus ancien de la civilisation méditerranéenne¹¹.

Il résulte de ces références que, vraisemblablement depuis la révolution néolithique, se sont généralisées chez les peuples agriculteurs les croyances en un pouvoir des morts sur la fertilité agraire et la protection des récoltes.

En conséquence, le blé retrouvé dans l'aven sépulcral de la Mort-de-Lambert, semble bien en relation avec les pratiques mentionnées ci-dessus. Ce blé a, semble-t-il, été brûlé volontairement. Il serait étonnant qu'une grande quantité ait été incinérée à la fois. Il s'agit plus vraisemblablement de l'accumulation de plusieurs incinérations sur le même lieu. Ce fait indiquerait la volonté d'offrir une partie de la récolte à la Terre-Mère (au plus profond de la grotte), sous la protection des défunts ensevelis dans l'aven, afin d'obtenir une prochaine moisson abondante.

Par ailleurs, les grandes jarres découvertes dans l'aven, matériel funéraire inusité, pouvaient contenir des offrandes non incinérées dédiées à la Terre-Mère ou servir au stockage plus ou moins temporaire de denrées confiées à la protection des défunts.

Le "culte des crânes"

Dans mon ouvrage "La vallée des Merveilles et les mythologies indo-européennes", j'ai évoqué le thème des têtes coupées dont l'importance est constatée aux deux extrémités du domaine indo-européen, d'une part en Inde, et d'autre part en Europe celtique et scandinave¹².

Limités aux rites funéraires, la séparation du crâne du reste du corps et son déplacement sont pratiqués dès l'aube du Néolithique, dans le Proche-Orient.

Durant le Sultanien (9.500-8.300 av. J.-C.), à Jéricho, la coutume d'inhumer séparément des groupes de crânes est déjà attestée¹³. Mais c'est au VIII^e millénaire que se généralise ce qui est appelé le "culte des crânes".

A Çayönü, en Anatolie, plus de soixante-dix crânes humains étaient groupés dans un bâtiment à

⁶ A Malte, l'hyogée néolithique d'Hal Saffieni regroupe au sein des salles creusées dans le calcaire, les sépultures de milliers de personnes et un temple dédié à la déesse de la fécondité dont les offrandes étaient déposées dans un puits profond.

⁷ Cf M. Eliade, 1953 p. 302.

⁸ Ibid, p. 301.

⁹ J. Servier, 1985, p. 72.

¹⁰ Ibid, p. 196.

¹¹ Ibid, p. 204.

¹² R. Dufrenne, 1997, pp. 76-78.

¹³ J. Cauvin 1994, p. 57.

l'intérieur de sortes de petits coffres fermés par des dalles horizontales¹⁴.

Le "culte des crânes" constitue un des traits caractéristiques du PPNB¹⁵, y compris le PPNB récent et certaines cultures plus tardives qui en dérivent. Dans le Levant Sud, la séparation des crânes était suivie d'un surmodelage destiné à redonner aux visages les traits des individus vivants.

Les observations faites sur les squelettes inhumés acéphales aussi bien que sur les crânes eux-mêmes concourent à montrer que cette extraction s'est faite à un stade avancé, sinon total, de décarnisation naturelle. Quelques années ou quelques mois après l'inhumation, on rouvrirait la tombe, donc, pour y récupérer la tête¹⁶.

La "fonction" de ces crânes est imprécise. Il semble que certains crânes étaient exposés à l'intérieur des habitats, d'autres groupés en des cellules construites ou enterrées.

Le choix du crâne est pourtant révélateur du désir de différencier le corps du défunt dont les restes sont de peu d'importance et la boîte crânienne, réceptacle du cerveau, donc de l'esprit qui, selon les croyances, devait survivre.

Il faut donc certainement voir dans la décollation rituelle le moyen de s'approprier l'action protectrice des esprits de certains ancêtres, tel qu'on peut le constater pour l'agriculture dans de nombreuses traditions postérieures.

Dans le midi de la France, certaines sépultures en grotte de l'âge du Bronze présentent des aspects évoquant le "culte des crânes". Les crânes ont été séparés des autres ossements, souvent regroupés, parfois placés dans des anfractuosités ou protégés par des pierres.

Dans une salle de la grotte du Prével Supérieur présentant des témoignages d'activités humaines, a été trouvé un crâne isolé, dépourvu de maxillaire inférieur et protégé par deux blocs¹⁸. Dans la grotte de Labeil¹⁸, comme dans celle de la Lave¹⁹ (Vaucluse), les crânes avaient été séparés des squelettes et groupés. La grotte de Terrevaïne, à la Ciotat (B.-d.-R.), offre deux témoignages distincts ; pour le Chalcolithique, une fosse funéraire creusée dans le tuf renfermant quatre crânes isolés sans maxillaire, groupés autour d'un vase entier et la face tournée vers l'est ; pour l'âge du Bronze, deux crânes cachés dans des fissures et dissimulés par des blocs²⁰. Dans la grotte de Montjoux (Hérault), les crânes étaient regroupés contre les parois et protégés par une ou plusieurs petites dalles. Les trouvailles importantes de mobilier, comme les cornes de consécration en os, ont été faites dans le voisinage des crânes²¹.

Par ailleurs, dans plusieurs grottes sépulcrales de l'âge du Bronze du Gard, de l'Hérault, de l'Aveyron, de l'Ardèche et de la Seine-et-Marne, on a découvert des pendeloques taillées dans un ossement de crâne

humain. Ces pendeloques-amulettes témoignent d'un intérêt particulier pour le crâne de certains défunts²².

Dans l'aven de la Mort-de-Lambert, les crânes avaient été séparés des squelettes et déposés, en légère élévation, près d'une paroi de la salle. Si, à l'instar de ce que l'on constate dans les grottes de Labeil et de Montjoux, il y a bien décollation rituelle, celle-ci n'a pas pour but le transport des crânes dans un autre lieu. Les crânes ont été déposés, non loin des squelettes, sur des parties rocheuses saillantes, et l'un d'eux a été calé ou protégé par trois pierres²³. Il y a donc bien ici, comme dans les grottes précitées, volonté de privilégier et de protéger les crânes, c'est-à-dire de traiter de façon particulière le réceptacle de l'esprit du défunt par un acte rituel intégré dans un contexte idéologique largement diffusé dans les cultures agro-pastorales du Néolithique et de l'âge du Bronze.

Conclusion

L'analyse du symbolisme des éléments offerts par l'aven de la Mort-de-Lambert met en lumière un contexte homogène qui, sur le plan des croyances et des rites, est en accord avec les concepts religieux des anciennes sociétés agricoles. Elle confirme de façon explicite l'importante corrélation entre le processus agricole et le monde des morts : la mort est nécessaire à la fertilité, la mort est nécessaire à une renaissance.

Bibliographie

- BLANC (J.-J.) - 1953. *La grotte de Terrevaïne. La Ciotat (B.-d.-R.)*. Bull. SPF, pp. 133-151.
- BRUNEL (J.) - 1936. *Le Cap Barré et la grotte de Montjoux (communes de Lunas et Valquières, Hérault)*. Bull. de la S.P.F., tome 33, n° 5, pp. 319-329.
- CAUVIN (J.) - 1994. *Naissance des divinités, naissance de l'agriculture*. CNRS Editions.
- CHEVALIER (J.) GHEERBRANT (A.) - 1969. *Dictionnaire des symboles*. Ed. Robert Laffont.
- DEDET (B.) et ROUDIL (J.-L.) - 1994. *Les débuts du Bronze final dans les gorges de la Cèze (Gard), II - La grotte du Prével Supérieur à Montclus*, Documents d'Archéologie Méridionale 17, pp. 153-200.
- DUFRENNE (R.) - 1997. *La vallée des Merveilles et les mythologies indo-européennes*. Studi Camuni, vol. XVII. Editions du Centre d'Etudes Préhistoriques du Val Camonica/Cercle d'Histoire et d'Archéologie des A.-M.
- ESCHYLE - *Les Choéphores*. Traduction de Paul Mazon. In *Eschyle*, tome II. Les Belles Lettres. 1949.
- ELIADE (M.) - 1949. *Traité d'histoire des religions*. Ed. Payot.
- HOMÈRE - *Hymnes*. Traduction de Jean Humbert. Les Belles Lettres. 1936.
- RENOU (L.) - 1956. *Hymnes spéculatifs du Véda*. Traduction de L. Renou. Gallimard.
- ROUDIL (J.-L.) - 1972. *L'Âge du Bronze en Languedoc oriental*. Mémoire de la S.P.F. Tome 10. Ed. Klincksieck.
- SAUZADE (G.) - 1983. *Les sépultures du Vaucluse du Néolithique à l'âge du Bronze*. Lab. Paléont. Hum. Préhist. Paris.
- SERVIER (J.) - 1985. *Tradition et civilisation berbères : les portes de l'année*. Ed. du Rocher.

¹⁴ Ibid, p. 120.

¹⁵ PPNB (Pre-Pottery Neolithic A) : 9 500-8 300 av. J.-C. ; PPNB (Pre-Pottery Neolithic B) : 8 700-7 000 av. J.-C. Ces appellations sont dues à Kathleen Kenyon en référence à la stratigraphie des fouilles de Jéricho.

¹⁶ J. Cauvin, 1994, p. 153.

¹⁷ Cf. J.-L. Roudil, 1972, p. 210.

¹⁸ Ibid, p. 131.

¹⁹ Cf. G. Sauzade, 1983, p. 222

²⁰ Cf. J.J. Blanc, 1953.

²¹ Cf. J. Brunel, 1936, p. 323.

²² Cf. B. Dedet et J.-L. Roudil, 1994 p. 197.

²³ Claude Rucker nous a précisé que les crânes observables avaient été placés dans la partie ouest de la salle, la face tournée vers l'est. Ces précisions peuvent avoir leur importance s'il s'avérait que l'on trouve les mêmes dispositions sur d'autres sites, comme dans la grotte de Terrevaïne, car l'orientation de la face vers l'est, souvent constatée pour les inhumations (par exemple culture d'Unetice), a une signification symbolique en relation avec le renouveau de la lumière (le soleil renaît chaque matin à l'est) et par extension avec la renaissance de l'être. Quant à l'orientation ouest, elle est celle du domaine des morts dans la plupart des anciennes traditions indo-européennes, notamment dans le védisme et chez les Celtes.

MONT-BASTIDE : BILAN DE QUATRE CAMPAGNES (1998-2001)

Pascal ARNAUD*

Il n'est guère de site plus familier des Alpes-Maritimes que celui du Mont-Bastide à Eze. Reconnu en 1852, objet de fouilles dès le XIX^e s., porté sur les cartes Michelin, il a déjà suscité une abondante bibliographie et est sans doute l'un des plus intégrés à l'histoire du patrimoine archéologique des Alpes-Maritimes. A. Naudot, L. de Villeneuve, et F.C.E. Octobon en ont déjà successivement publié trois plans qui permettent, depuis bientôt un siècle et demi, de se faire une idée assez précise de son organisation générale (fig. 3).

Il a, depuis sa première mention, suscité les interprétations les plus diverses, et, pour tout dire, les plus farfelues. Préhistorique pour les uns, gaulois pour d'autres, il connut il y a une centaine d'années une faveur particulière comme site phénicien, voire créto-mycénien. Plus sérieusement, le commandant Octobon, qui se livra à partir de 1947, aux seules fouilles exploitables sur le site¹, concluait raisonnablement que, quoique remontant à une période sensiblement antérieure, les vestiges visibles remontaient, pour l'essentiel, à l'époque romaine.

Les fouilles pratiquées depuis 1998 (fig. 4) ont permis d'avancer considérablement dans la connaissance de la chronologie, de l'évolution du site et de ses parties, et nous donne un assez bon aperçu de ce que pouvait être, dans les Alpes-Maritimes, un village perché du I^{er} s. de l'Empire romain.



Fig. 1 - Face est du Mont-Bastide (la flèche indique l'implantation du site).

Chronologie du site

Les données anciennes et leur révision

Pour le commandant Octobon, la première installation du site remontait à la charnière des âges du Bronze et du Fer, c'est-à-dire plus ou moins à la fin du VII^e s. Cette hypothèse se fondait sur la reconnaissance par ses soins de deux types de mobiliers typiques de cette période : le *bucchero nero* étrusque, et la céramique "grise phocéenne", aujourd'hui plutôt dénommée "monochrome grise". Une simple lecture des planches publiées par Octobon nous amenait à remettre en cause cette datation haute. Les vases, nombreux, reconnus par lui comme grise phocéenne appartenaient en effet tous aux deux variantes, carénée ou globulaire, d'une même forme, dite "Goudineau 1", d'un autre type de céramique, génériquement désigné d'abord sous le nom de "grise de Vaison", où elle fut pour la première fois reconnue, puis sous celui de "kaolinique grise". Or cette forme, qui caractérise une

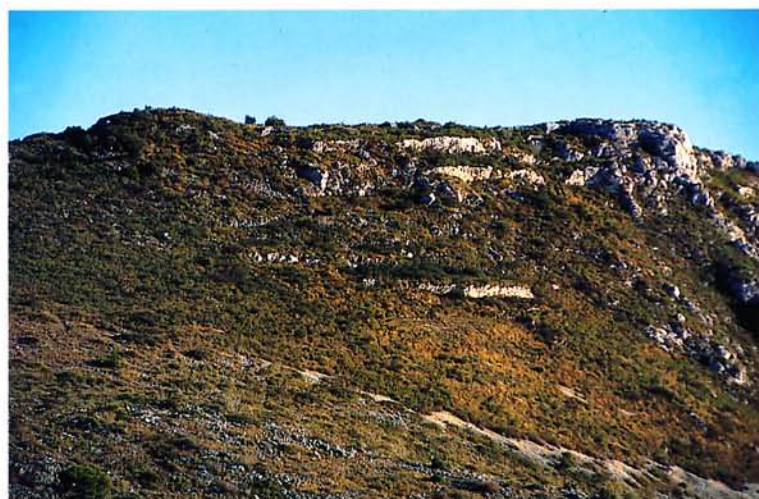


Fig. 2 - Face ouest du Mont-Bastide (cliché Henri Geist).

* Professeur d'histoire et archéologie du monde romain à l'Université de Nice.

¹ Nos remerciements les plus chaleureux vont à Mme Robert Octobon, qui a bien voulu nous confier les cahiers de fouilles du Cdt Octobon, ainsi qu'à P.E. Moulé, qui a bien voulu nous laisser étudier le mobilier des fouilles Octobon conservé au Musée de Menton. Nous n'avons à ce jour pas encore été autorisés à étudier le mobilier conservé au Musée de Cimiez.

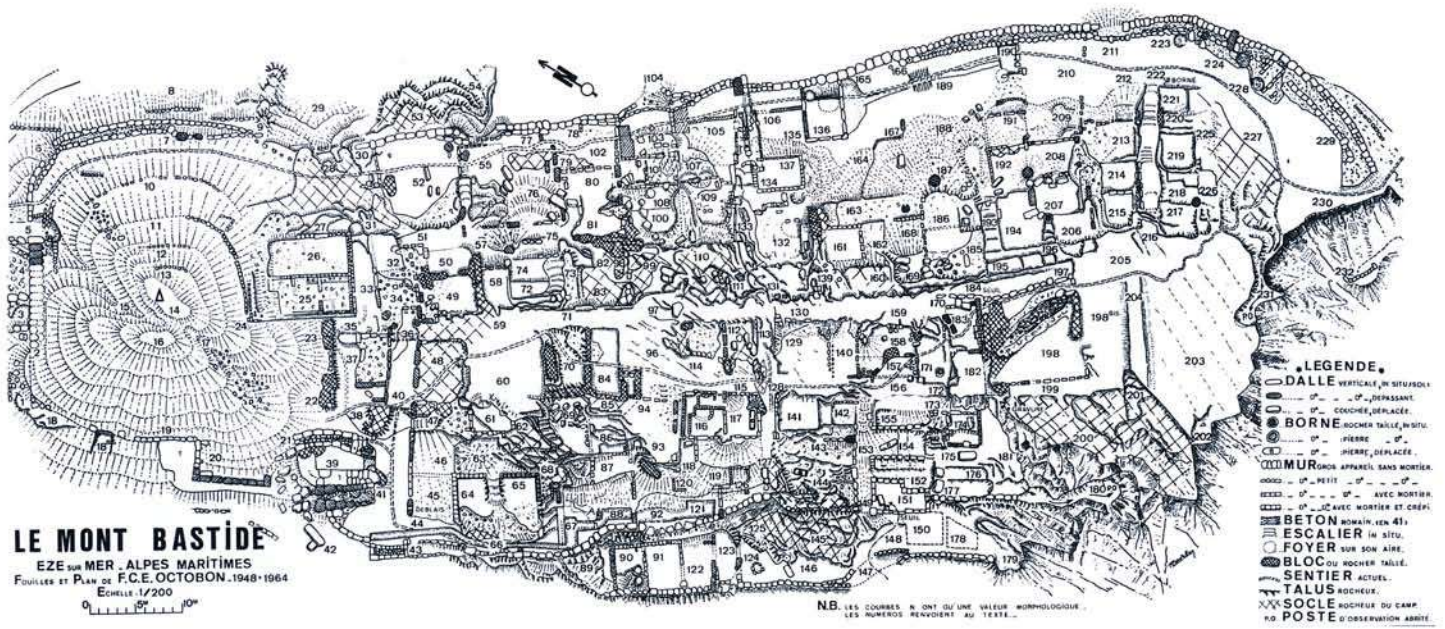


Fig. 3 - Plan du site du Mont-Bastide dressé par le cdt Octobon en 1964 et publié en 1972 dans le tome XVI des Mémoires de l'Institut de Préhistoire et d'Archéologie des A.-M.

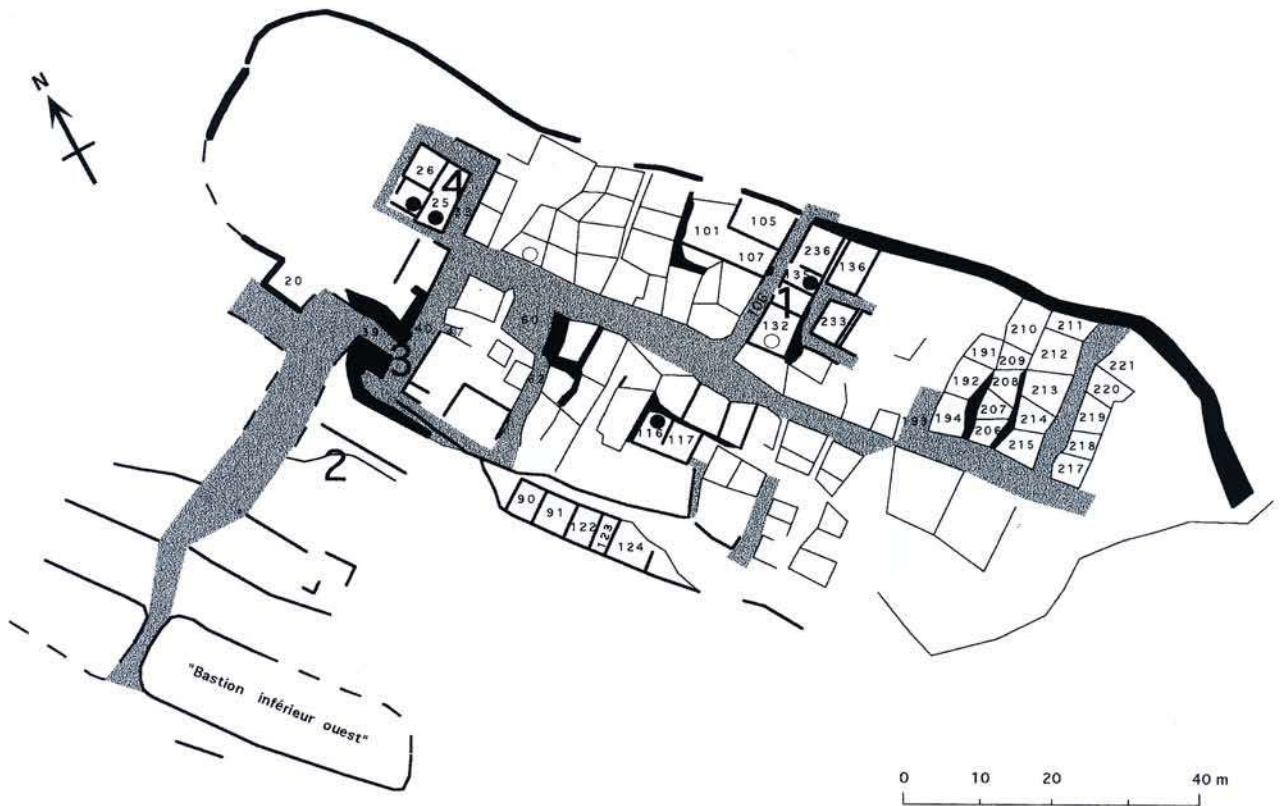


Fig. 4 - Plan du site du Mont-Bastide montrant les zones de fouille des campagnes 1998-2001.

bouilloire à bec trilobé, naît sous le règne d'Auguste, et est typique des deux premiers siècles de notre ère. Sa présence statistique forte sur le Mont-Bastide nous renvoie donc aux premiers siècles de l'Empire.

Restait le *bucchero*. Les quelques fragments explicitement identifiés par Octobon n'évoquaient pas directement le répertoire des productions anciennes de l'Etrurie traditionnellement désignées sous ce nom. Il est assez rapidement apparu qu'il s'agit en fait d'urnes à épaule carénée polie et bord déversé particulièrement abondantes sur la côte ligure, mais aussi connues à Marseille. On ignore le lieu exact de production de ces urnes, qui ont été bien décrites par Gloria Olcese, mais on peut sans difficulté les assigner aux deux premiers tiers du I^{er} s. de notre ère. À Vintimille, elles constituent l'essentiel des urnes cinéraires de la nécropole, du règne de Tibère à la fin de celui de Néron. Là encore, l'erreur d'identification était manifeste.

Notre réticence à l'égard d'une occupation du site aux VII^e-VI^e s. se fondait également sur l'absence d'un certain nombre des marqueurs les plus typiques de ces périodes : amphores étrusques et phéniciennes, puis amphores massaliètes à bord rabattu et vaisselle fine grecque, habituellement fréquente sur les sites de la bande littorale, voire pour le mobilier modelé indigène, les faciès facetés hérités du Bronze récent.

L'examen direct du mobilier des fouilles Octobon et l'apport de quatre nouvelles campagnes et de leur mobilier en contexte ont plus que confirmé cette impression.

Si de rares découvertes laissent imaginer une première occupation des parties sommitales dès une époque très ancienne, qui reste à préciser, au Néolithique ou à l'âge du Bronze ancien, il est clair qu'il n'existe à ce jour aucune trace tangible de présence humaine sur le site pendant toute la fin de l'âge du Bronze ni pendant le Premier âge du Fer.

La première installation

Les données recueillies en fouilles permettent en revanche de dater assez précisément la première installation du site dans le dernier quart du III^e s. av. J.-C., probablement aux environs de 225 av. J.-C. Cette datation est assurée par des découvertes assez fréquentes de coupes campaniennes A-23 et d'amphores gréco-italiques. La typologie de la vaisselle fine, vernie ou non, montre que quelques types caractéristiques du III^e s. sont présents, en quantité discrète, et se rattachent toujours à la fin du siècle. Le début de l'installation humaine permanente et durable sur le site paraît donc remonter à l'époque de la deuxième guerre punique.

Les périodes d'occupation

Les quantités importantes de mobilier recueillies à ce jour montrent que le site a ensuite été densément et continûment occupé, au moins jusqu'au début du III^e s. de notre ère, la période indubitablement la mieux documentée demeurant le premier siècle de notre ère. Au-delà de cette date, il est impossible de se prononcer, en l'absence de mobiliers caractéristiques, sur la réalité d'une occupation durant la seconde moitié du III^e s. et le IV^e s. de notre ère, mais il est certain qu'il fut occupé au V^e s. et pendant une partie du VI^e s. de notre ère. Tous les secteurs du site ont livré du mobilier de cette période à laquelle il convient probablement de rattacher les inhumations sous *tegulae* mentionnées à proximité du rempart à la fin du siècle dernier. C'est durant le cours du VI^e s. que paraît avoir cessé toute forme d'occupation permanente du site.

C'est apparemment après cette date qu'il convient de placer la création de la butte sommitale éventrée par les fouilleurs du XIX^e s. Sa base est en effet postérieure à la reprise de la végétation sur les espaces de circulation. Elle est en outre constituée d'un empilage de blocs et matériaux de remploi (dont le tuf est singulièrement absent pour avoir sans doute été récupéré à d'autres fins) qui illustrent la destruction des élévations alors visibles. Quoiqu'elle ne puisse encore être datée de façon absolue, elle est assurément l'élément le plus tardif du site, et, peut-être, celui qui justifie un nom à forte consonance médiévale.

En dépit de ces progrès évidents dans la connaissance de la chronologie du site, toutes les périodes ne présentent donc pas une égale visibilité. Les niveaux correspondant à près de deux siècles d'occupation protohistorique ont presque tous été surcreusés à la période impériale, si bien qu'il est difficile de déterminer dans le détail les modalités de l'évolution du site jusqu'au début de la période impériale. La liste des niveaux protohistoriques conservés est tragiquement brève : certains ont été scellés sous des bétons romains (pièces 101 et 136, fouilles Octobon), d'autres sont situés à l'extérieur des murs (débouché de la rue 106, fouille 1998) ou ont trait à des lambeaux de zones comblées (pièces 25/26, fouilles 2000/2001). Il est néanmoins assez aisé de reconnaître les modes de construction propres à la période pré-impériale, qui autorisent au moins une chronologie relative des structures. Les masses les plus considérables de mobilier se rapportent au I^{er} s. de notre ère, en particulier aux règnes de Claude et de Néron. La plupart des niveaux postérieurs au début du II^e s. de notre ère semblent en effet avoir été arasés, si bien que nous perdons toute lisibilité des structures à partir du règne d'Hadrien.

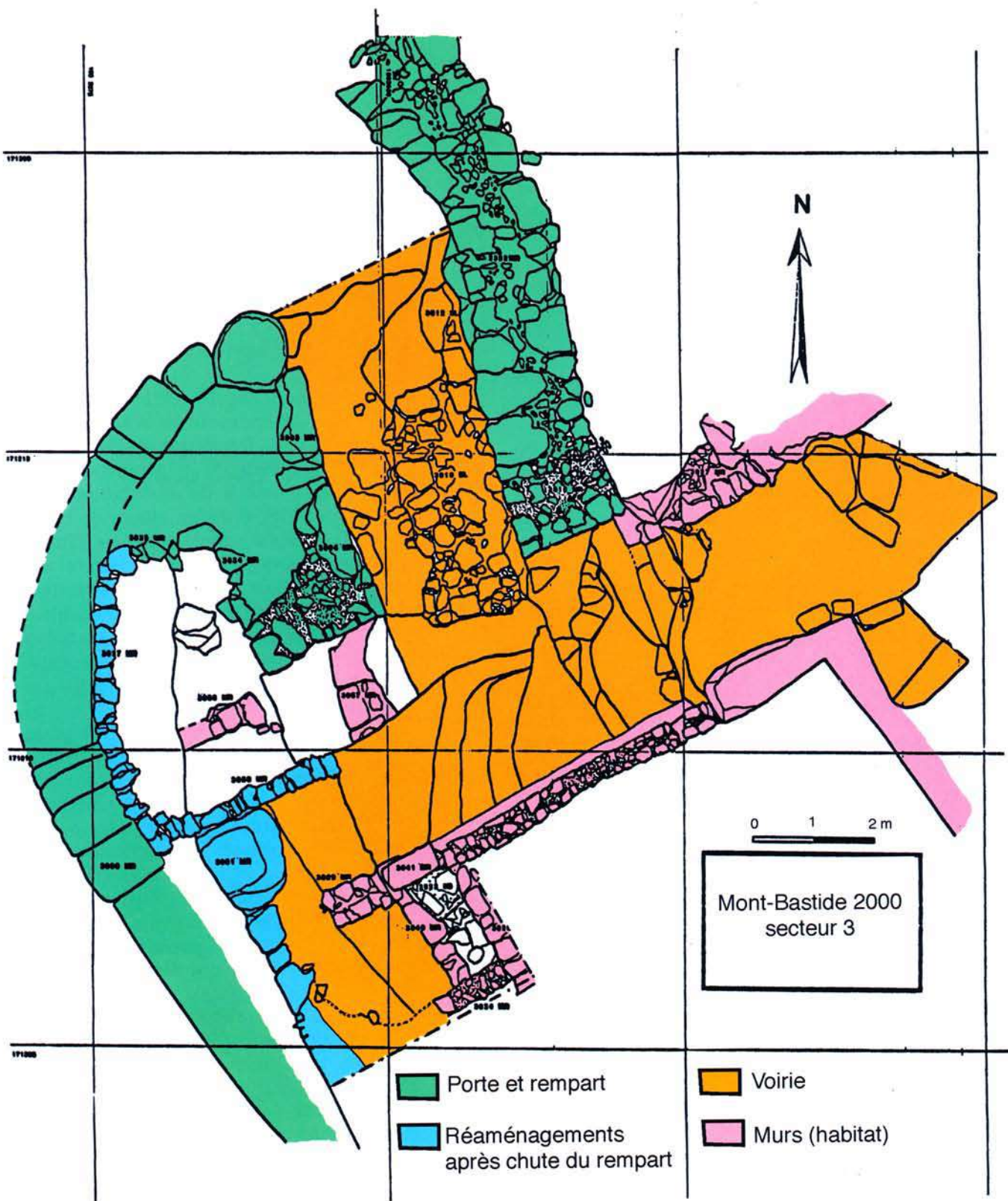


Fig. 5 - Plan du secteur 3 : rempart et porte ouest.



Fig. 6 - Mont-Bastide. Porte ouest (40).

Le rempart

Comme c'est le cas de la plupart des castellaras de la région (on préférera ce terme à celui, à tous points de vue insensé, d'*oppidum*), le site se signale d'abord par son rempart. Dès les premiers plans dressés par A. Naudot, la présence de ce massif imposant n'a échappé à aucun de ceux qui se sont intéressés au site.

Pour autant, ce que l'on doit précisément désigner du nom de rempart n'est pas aussi évident à déterminer que l'on pourrait le penser de prime abord. Le site est assurément enclos, mais les divers murs, parfois fort imposants, qui en limitent l'extension comprennent aussi bien un rempart à proprement parler, c'est-à-dire un mur à double parement strictement voué à clôturer le site, que des murs de soutènement sur lesquels se sont élevées des façades.

À l'époque protohistorique, il paraît avoir été constitué d'un mur en appui sur à-pic qui prenait appui sur les barres rocheuses tournées vers la mer. Il comprenait alors apparemment un mur à double parement de gros blocs irréguliers et blocage de pierres irrégulières qui barrait l'éperon nord-est, point de faiblesse du site, au pied de la butte artificielle éventrée par les fouilleurs du XIX^e s. qui marque aujourd'hui le point d'accès au site. Sur le flanc est, ce mur était continu. À une date qui demeure indéterminée, le mur barrant l'éperon a été renforcé d'un nouveau parement séparé du précédent par un blocage d'une cinquantaine de centimètres d'épaisseur. Il présente un aspect tout à fait original que l'on ne saurait comparer à aucun des autres appareils présents sur le site. Il est en effet constitué de très gros blocs de modu-

le assez régulier, apprêtés sinon réellement taillés, et disposés en boutisse.

Le rempart n'a sans doute cessé d'être retapé et remanié, jusqu'à la guerre de Succession d'Autriche, durant laquelle il fut brièvement transformé en redoute (Geist, *Archéam*, 2000/2001). De fait, en plusieurs endroits du rempart supposé, on rencontre des blocs irréguliers de petites ou moyennes dimensions. Partout où nous avons pu le dater par la fouille, cet appareil, qui caractérise également la plupart des terrasses de la face sud-ouest, remonte au plus tôt à la fin du I^{er} s. de notre ère (ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il soit partout

contemporain...). Il caractérise alors des murs de soutènement remontés, peu ou prou, sur le tracé de l'ancien rempart, au fur et à mesure que celui-ci se dégradait ou était volontairement remanié. Immédiatement au sud de la porte (n° 40), on a pu montrer que le rempart s'est effondré à une date postérieure au milieu du I^{er} s. de notre ère (fig. 5-6-7).

Aucun des systèmes de terrasses qui occupent la face sud-ouest du site, tournée vers la mer, en dépit d'un caractère souvent impressionnant, ne mérite en revanche le nom de rempart. Ces aménagements témoignent de la colonisation, sans doute dès le II^e s., des pentes par un habitat en terrasses continu, étranger au système sommital enclos par le rempart, comme en témoigne leur desserte par une rue qui aboutit précisément à la porte.

La porte constitue l'un des vestiges les plus spectaculaires qu'il nous ait été donné de dégager. À l'époque protohistorique, elle constituait le seul accès au site. Elle affecte la forme d'une porte à recouvrement, limitée au nord-est par le



Fig. 7 - Mont-Bastide. Porte ouest (39) et base de la tour.



Fig. 8 - Mont-Bastide. Vue du secteur 1.

rempart fondé sur une barre taillée dans le substrat rocheux et au sud-ouest par un bastion rectangulaire adossé au parement externe du rempart et constitué d'un blocage de tout-venant lié à la terre, retenu par un parement de blocs de grand appareil incluant des dalles disposées de chant (fig. 7). La structure 20 paraît être une tour de flanquement plutôt qu'un redan. L'arrondi qui conduisait Octobon à cette conclusion paraît résulter d'un mouvement récent du mur sur ses assises. Cette tour pleine, de plan carré, est en effet appuyée au rempart, auquel elle est sensiblement postérieure. Elle est réalisée en grand appareil polygonal *quasi-quadratum* de blocs soigneusement épannelés montés à sec avec chaînages d'angle croisés. Elle est impossible à dater sur des bases stratigraphiques, mais la technique de construction employée ne paraît pas attestée sur le site avant le I^{er} s. avant notre ère.

Ce dispositif est resté en place dans ses grandes lignes à l'époque impériale, qui s'est bornée à le monumentaliser : la porte a ainsi été pourvue d'un dallage inspiré de celui des chefs-lieux des cités voisines. Ses piédroits intérieurs ont été entièrement remontés en blocs taillés liés au mortier, destinés à soutenir l'arc qui désormais couvrait une porte apparemment dépourvue de tout système de fermeture. Dans les toutes dernières années du I^{er} s. avant notre ère, sous le règne d'Auguste, un nouvel accès à l'extérieur fut ménagé à l'occasion du percement de la rue 106. Il fallut pour cela détruire l'ancien rempart, qui fut arasé au sommet de sa première assise. L'effondrement, au début du II^e s. de notre ère, de la maison bâtie à cet emplacement, conduisit à condamner ce passage, le seul à mettre direc-

tement en relation le village et le vallon de l'Ibac.

L'urbanisme

Ce qui frappe d'abord dans l'urbanisme du site, c'est son extrême densité, et ce dès l'époque protohistorique. Quoique l'on ne puisse établir une stricte chronologie des structures antérieures à l'époque romaine, ni de leur évolution, la stabilité du plan au sol paraît avoir été la norme, à quelques exceptions près. On reconnaît en effet sans mal les techniques les plus anciennes de construction sur dalles de chant, puis sur blocs polygonaux et enfin quadrangulaires, qui ont précédé l'*opus caementicium* normalement utilisé à la période romaine pour tous les murs non drainants.

Structurellement, le site apparaît, toutes périodes confondues, non comme un ensemble diffus de cases, mais comme une série ininterrompue d'îlots et de rues (fig. 8-9). Quoique le site ait, pendant toute la durée de son histoire, été inaccessible aux véhicules et réservé aux piétons et animaux de bât, il a livré un réseau dense de rues et ruelles qui se coupent à angle droit. Les unes, parallèles aux courbes de niveau, utilisent le substrat aménagé par entaille, soutènement ou remblai de pierre. Celles qui coupent les courbes de niveau ont été aménagées en escaliers, partie par taille du substrat, partie par apport de dalles ou de pierres maçonnées. À l'époque romaine, ces rues semblent avoir été en partie dallées, lorsqu'elles n'étaient pas directement aménagées dans le substrat rocheux, et pour partie équipées d'égoûts couverts de dalles, comme la rue 106 (fig. 11).

De l'habitat protohistorique, il est difficile de dire beaucoup en l'absence de données contex-



Fig. 11 - Mont-Bastide. La rue 106.

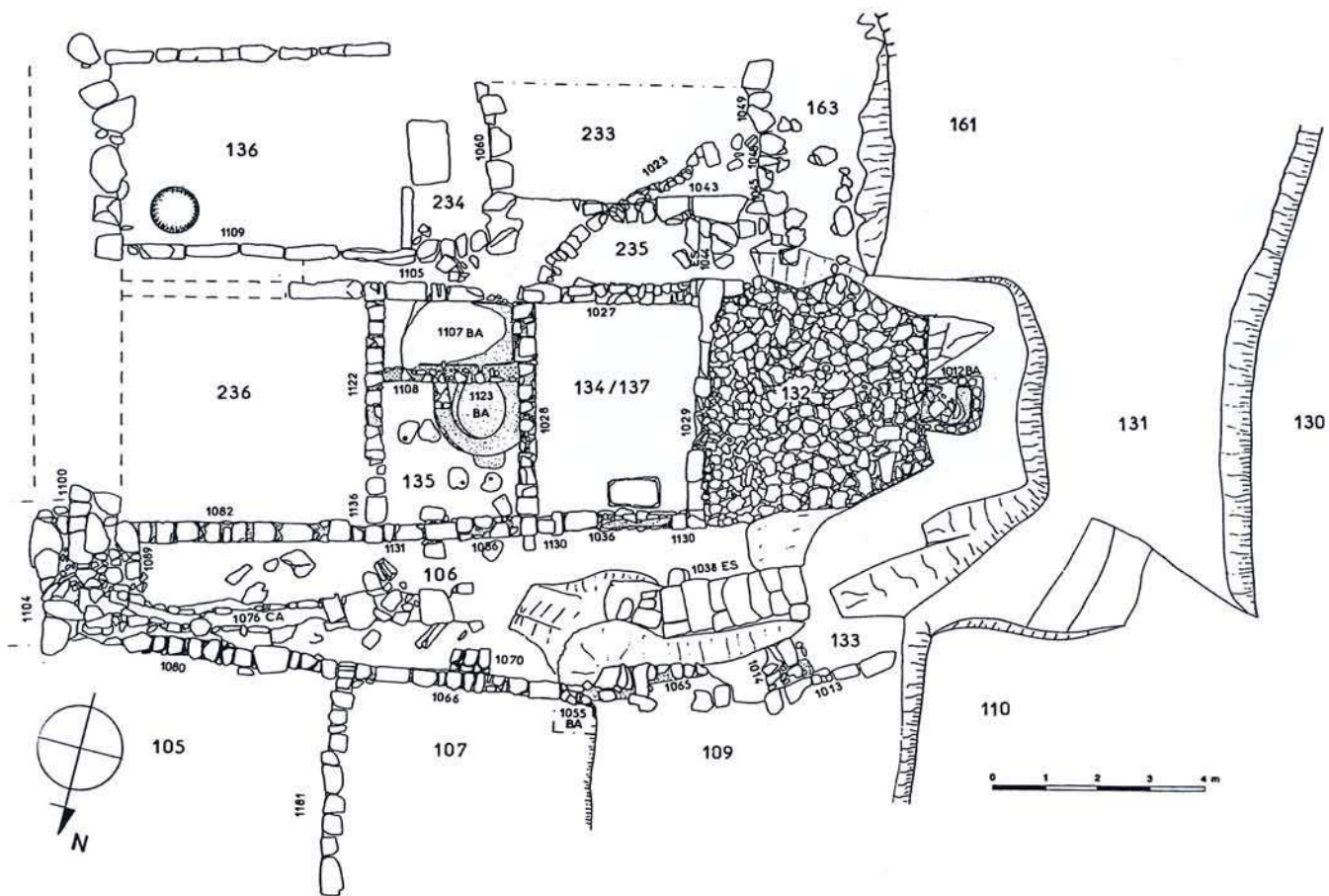


Fig. 9 - Mont-Bastide. Plan du secteur 1 ; relevé des structures en 1998.

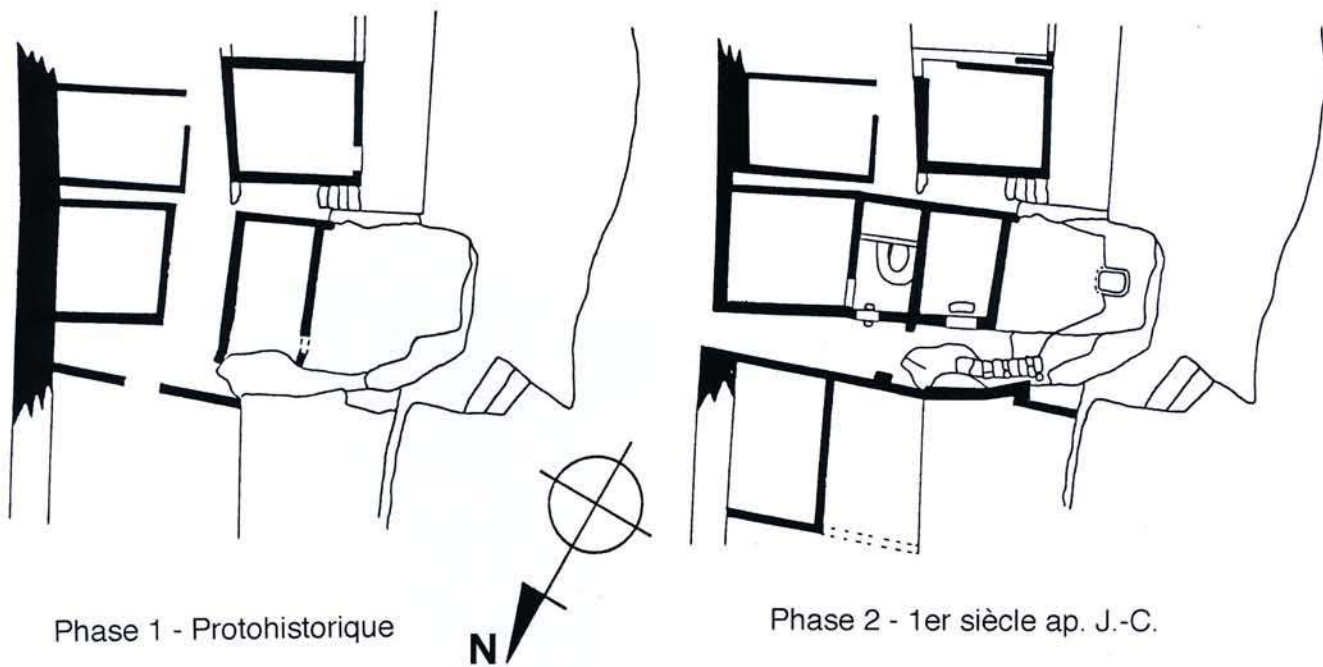


Fig. 10 - Mont-Bastide. Plans phasés du secteur 1.



Fig. 13 - Mont-Bastide. Mur romain sur solin protohistorique.

tualisées. On n'en connaît guère que le plan au sol sans pouvoir déterminer ce qui doit être rapporté respectivement aux III^e, II^e et I^{er} s. av. J.-C. Il semble majoritairement s'être développé en îlots lanierés comportant au sol une file unique de pièces. Les quelques éléments disponibles permettent de restituer des sols composés de briques d'adobe disposées à plat, comme on en connaît à Lattes et sur un certain nombre d'autres sites. C'est précisément le surcreusement de ces niveaux par des sols romains qui ont tendu à s'établir au contact du substrat qui explique l'absence assez générale de données contextualisées relatives à la période protohistorique. L'hypothèse de restitution la plus vraisemblable consiste à faire reposer sur des solins de pierre (les fameuses dalles de chant qui ont tôt frappé les imaginations sur le site - fig. 12) des élévations de briques d'adobe, dont les fragments ne sont pas rares (les exemples recueillis suggèrent un module carré relativement standardisé de 25 à 27 cm de côté et de 6 à 8 cm d'épaisseur). L'image du bâti au II^e s. avant notre ère ne serait donc pas très éloignée de celle que donnent les sites contemporains de Provence occidentale. On ne sait s'il faut imaginer des constructions à un niveau ou à deux. L'absence totale de tuiles avant l'époque impériale impose de restituer, comme en Provence, des toits en terrasse qui pouvaient également constituer des zones d'activité domestique.

Pour la période romaine, le I^{er} s. de notre ère nous donne au contraire une lecture assez fine de l'urbanisme. En dépit d'une stabilité certaine dans le plan au sol des vestiges, comme nous avons déjà pu le signaler, l'apparence du site a cer-

tainement été bouleversée en profondeur au début de l'Empire. Autant que l'on puisse en juger, cette transformation ne fut pas brutale. Elle paraît s'être imposée par étapes à l'échelle d'un demi-siècle à partir du milieu du I^{er} s. av. J.-C. Elle se traduit d'abord par la reconstruction des élévations en maçonnerie de chaux sur les dalles constituant les anciens solins ou sur le substrat *ex novo*. Cela suppose l'arasement volontaire de toutes les structures bâties à l'ancienne mode, ce qui ne devait pas représenter une tâche herculéenne, au profit d'une architecture novatrice non seulement dans sa technologie, mais dans son aspect final.

Sur le plan des techniques, on a eu principalement recours au mortier de chaux et à l'*opus incertum* de calcaire pour la base des murs, et de tuf pour les élévations. L'immense majorité des empreintes visibles dans le mortier sur les arases des murs y ont en effet été laissées par des blocs de tuf. On note également l'apparition de la voûte, utilisée en couverture de la porte, mais aussi avec de très beaux voûtins de tuf, pour un passage entre les deux îlots qui bordaient la rue 106 au-dessus de l'escalier qui la prolongeait (fig. 13). C'est enfin la tuile, dont l'utilisation paraît systématique à partir du début de l'ère chrétienne, et qui permet le développement du béton rose à partir de la fin de son premier siècle.

Ces progrès technologiques ont substitué aux constructions de terre à un ou deux niveaux et toits en terrasses de la période pré-impériale des constructions maçonnées à deux ou trois niveaux dont certaines pouvaient atteindre une douzaine de mètres au pignon, couvertes par un toit de *tegulae* et *imbrices* à



Fig. 13 - Mont-Bastide. Îlots bordant la rue 106.

double pente sur charpente porteuse. Ces techniques contraignantes, qui supposent un savoir-faire élaboré (élaboration et gâchage de la chaux) et le transport de matériaux pondéreux et encombrants sur un site inaccessible aux véhicules (tuf, tuiles, poutres), ont assurément induit des coûts et des peines relativement élevés. Ils n'en traduisent que plus fortement l'adoption volontariste d'un nouveau modèle culturel.

Comme sur la plupart des sites de sommet, se pose le problème de l'alimentation en eau. Cette question a beaucoup marqué nos prédécesseurs et conduit à des interprétations parfois hasardeuses. On a appris aujourd'hui à relativiser l'acuité de cette question. Le point d'eau le plus proche est à environ 15 minutes du village. De ce point de vue, le Mont-Bastide ne fait pas exception à la règle. C'est le cas de la quasi-totalité des sites protohistoriques de sommet, généralement dépourvus de point d'eau, et souvent de dispositifs permanents de stockage. Sur notre site, pour la période protohistorique, un espace clos excavé dans le substrat et étanchéifié à l'aide d'adobe et de terre battue fouillé en 2001 dans les pièces 25/26 constitue à ce jour la seule "citerne" sûrement antérieure au I^{er} s. avant notre ère, date probable de son comblement. Pour la période romaine, sans exclure des systèmes de fortune, comme la jarre alimentée par une tuile qui se trouvait à l'époque du chanoine Villeneuve dans la pièce 136 ("maison du pithos"), l'existence de citernes maçonnées de capacité unitaire égale ou supérieure à 50 m³ est certaine dans l'îlot situé au nord-ouest de la rue 106 et du secteur 1. La pièce 101, fouillée par le Cdt Octobon était entièrement revêtue de béton de tuileau, et en était très probablement une. On en a reconnu une autre dans la pièce 107, également de béton de tuileau (sa construction a justifié l'ajout d'un contrefort extérieur dans la rue 106), et les carnets Octobon montrent que la pièce 105 était un bassin revêtu de mortier blanc.

Le village romain devait présenter un aspect très proche de celui de la plupart des villages de notre région au début de l'époque moderne. Plus proche dans sa nature d'une ville en miniature, dont il adopte résolument un certain nombre de signes distinctifs (murailles, porte monumentale, dallage des rues), que d'un conglomérat d'exploitations rurales, il devait également offrir une architecture assez proche de ce modèle : des parties basses réservées au stockage ou à la transformation et accessibles depuis la rue. Des étages accessibles par une entrée haute où se concentrait l'essentiel des fonctions domestiques... Le visage du Mont-Bastide à la fin du I^{er} s. de notre ère devait être plus proche de celui de Sigale et de Roquestéron aujourd'hui que de l'image que prétendent en

donner certaines aquarelles pour le moins fantaisistes.

La plupart des îlots restent des ensembles laniérés dans la tradition de ceux de la période précédente, mais quelques îlots plus compacts apparaissent. Certains, comme celui qui se développe au nord-ouest de la rue 106 sont d'une taille remarquable et suggèrent une société locale très hiérarchisée.

Economie et activité humaine

La concordance des documents recueillis nous autorise désormais une lecture assez précise des divers aspects de l'économie de ce village. Le site s'illustre notamment par l'abondance des bassins. Ils ont suscité les interprétations les plus diverses : magasins pour Villeneuve, décantation de l'eau pour Octobon, pressoirs pour Brun. Ce dernier paraît s'être approché au plus près de la vérité, du moins pour les plus spectaculaires d'entre eux.

À l'époque romaine, l'activité de très loin la mieux représentée est le pressage du raisin ou de l'olive. L'une des caractéristiques que le Mont-Bastide partage avec d'autres sites contemporains, comme les Encourdoules à Vallauris, est en effet de présenter un grand nombre de structures de pressage de petites dimensions. On connaît à ce jour trois ensembles complets constitués d'un pressoir maçonné associé à un ou à plusieurs bassins de décantation et à des contrepoids. Ce sont les pièces 25, 116 (fouillée par Octobon) et 135. Il convient d'y ajouter de nombreux restes de pressoirs et de bassins découverts en comblement dans la rue 106 et dans la pièce 134/137 et plusieurs contrepoids qui gisent épars en divers points du site. On peut en outre restituer avec une grande vraisemblance une telle installation dans la pièce 132.

Le type le plus simple est donné par le pressoir, remarquablement conservé au moment de la fouille, de la pièce 135 (fig. 14). Ce pressoir paraît avoir été mis en place vers 30 de notre ère et fut condamné aux environs de 120. Il comporte une surface de pressage maçonnée de plan rectangulaire, limitée du côté du bassin de réception par un léger bombement. Un canal de vidange permet au liquide de s'écouler vers un bassin semi-circulaire qui comprend un gradin interne. L'ensemble bassin et pressoir est enduit de plusieurs couches de mortier blanc. Autour du bassin gisaient à terre 5 contrepoids à suspension : de simples blocs percés d'un trou pour les suspendre à un madrier calé dans le mur de la pièce et qui faisait levier sur les scourtins. L'encoche du madrier peut encore être observée dans l'élévation du substrat aménagé au-dessus du pressoir de la pièce 116, que le Cdt Octobon n'avait pas reconnu comme tel.



Fig. 14 - Mont-Bastide. Pressoir de la pièce 135.

re : la multiplication des bassins de décantation, parfois de très petite dimensions, la présence systématique de systèmes de rejet des liquides à l'extérieur nous orientent clairement vers l'olive. Ils ne sont pas les seuls indices. Rappelons tout d'abord que le nom antique de Beaulieu est *Olivula* et que le mobilier normalement associé à ces pressoirs comprend en assez grande quantité les fameuses bouilloires kaolinitiques de type Goudineau 1 dont l'utilité convient mieux à une huilerie qu'à un pressoir à vin. Truchi avait en outre déjà reconnu dans un certain nombre des "colonnes" ou colonnettes qui gisent

Le premier état du pressoir de la pièce 25, entre le milieu du I^{er} s. av. J.-C. et la fin du I^{er} s. de notre ère, paraît avoir été du même type, comme sans doute le premier état des structures de la pièce 116.

Le type le plus complexe est donné par la pièce 25 qui comprenait, dans ses phases postérieures à la fin du I^{er} s. de notre ère, jusqu'à 4, voire 5 bassins de décantation, tous quadrangulaires et revêtus de béton rose, et dont le plus petit ne dépassait pas les dimensions d'une boîte à chaussures (fig. 15-16). Les structures de la pièce 116 traduisent une situation intermédiaire entre les deux types et paraît procéder de réaménagements multiples.

Il n'a pas été possible de démontrer formellement la nature exacte du produit pressé, vin ou huile en l'absence de résidus végétaux, mais tout nous guide vers l'oléicultu-



Fig. 15 - Mont-Bastide. Pressoir et bassins de la pièce 25.

sur le site des broyeurs primitifs. C'est certain pour celle qui se trouvait dans la pièce 117, qui présente des traces d'usure dues à des leviers (fig. 18). Il en est de même de la petite colonnette découverte par notre prédécesseur dans la rue 106. Dans les pièces 135 et 25, des contre-poids grossièrement hémisphériques montrent clairement qu'ils ont été utilisés comme broyeurs. Le grignon aura été brûlé ou revendu à des propriétaires de machines plus puissantes pour une seconde pression à chaud.

L'archaïsme de ces pressoirs est une évidence. Tous, sans exception, sont du type A de Brun, c'est-à-dire d'un type essentiellement grec classique, qui disparaît normalement à partir du III^e s. au profit du pressoir à cabestan. Sans préjuger des résultats d'analyse palynologique, il paraît constituer une hypothèse raisonnable de considérer que cet archaïsme, peu concevable si l'oliveraie avait été introduite en même temps que ces pressoirs, dans la seconde moitié du I^{er} s., révèle un traditionalisme local



Fig. 16 - Mont-Bastide. Vue plongeante des bassins de la pièce 25.



Fig. 17 - Mont-Bastide. Canalisation d'évacuation de la pièce 25.



Fig. 18 - Mont-Bastide. "Colonnnette" interprétée comme broyeur à olives.

nécessairement tributaire d'une oléiculture déjà anciennement pratiquée à une assez vaste échelle, sans doute dès le III^e s.

Leur multiplication peut refléter également, soit le caractère très fragmenté de l'exploitation, ce qui naturellement ne préjuge en rien de la nature de la propriété, soit l'acquisition de fruits en vue de son passage et de l'utilisation domestique. Le village apparaît ici aux antipodes des grands domaines et des villas.

Le village, nous l'avons dit, n'est pas un regroupement de fermes, même s'il présente des traces de transformation de produits agricoles. Le reste de ses activités est, de fait, plus marqué par l'artisanat que par l'agriculture.

La métallurgie primaire du fer paraît avoir été une constante dans l'histoire du site. Le Cdt Octobon avait fouillé un four "à la Catalane" dans la pièce 125. Ce four, mal daté, et ses environs, avaient livré 7 kilos de culots de réduction. Nous avons nous-mêmes mis au jour plusieurs de ces objets, dont les dimensions oscillent entre 8 et 15 cm de diamètre pour 6 à 10 cm d'épaisseur, et ne peuvent être confondus avec des scories de forge. La pièce 233 a notam-

ment livré, mêlés à une terre charbonneuse, une dizaine de ces culots. Malheureusement, il s'agissait d'une couche remaniée, sans doute précipitée de l'amont. Les pièces 25 et 26 (secteur 4) en ont livré une demi-douzaine, et la rue 40 une. C'est dire que ces restes caractérisent une activité sans doute assez mobile sur le site, et vraisemblablement assez permanente. Ces restes se concentrent certes généralement dans des niveaux des I^{er} et II^e s. de notre ère, qui sont aussi les mieux représentés sur le site, mais la découverte d'un très gros culot dans le comblement, daté au plus tard du milieu du I^{er} s. av. notre ère, de la citerne protohistorique de la pièce 26, montre que la production de fer sur le site remonte à l'époque pré-impériale.

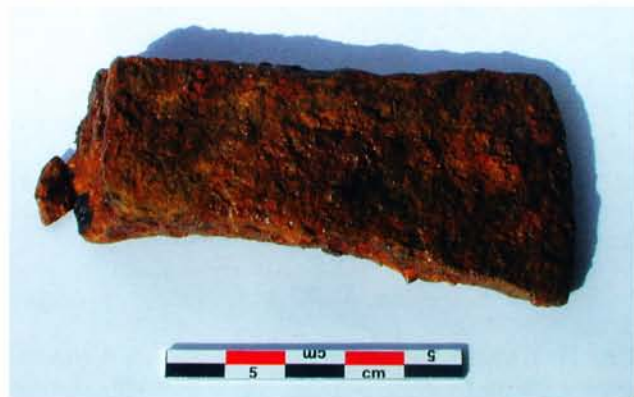


Fig. 19 - Mont-Bastide. Taillant de hache en fer.



Fig. 20 - Mont-Bastide. Pointes d'outils en fer.

Le tissage est également bien attesté. Comme les culots de fourneaux, les pesons sont présents sur tous les points fouillés du site, même si leur quantité demeure toujours discrète et caractérise du mobilier résiduel.

Depuis les fouilles de 2001, une nouvelle activité présente quelques indices : la poterie. Plusieurs moutons vitrifiés de céramique riches en dérivés cuivreux témoignent assurément d'une telle activité que suggéraient déjà de nombreuses découvertes de schistes et mica-schistes. L'étude des innombrables polissoirs (plutôt que de molettes) livrés par le site devrait enfin permettre de comprendre leur(s) destination(s) exacte(s).

Le site se rapproche également par sa culture matérielle des sites urbains. Le verre et la céramique fine y sont présents en abondance et témoignent de liens étroits avec le littoral, en particulier au I^{er} s. de notre ère, au même titre qu'une monétarisation précoce, qui, avant d'avoir normalement recours aux frappes impériales à partir de l'époque de Claude, a principalement puisé dans les frappes massaliètes pour les petits bronzes et dans les frappes romaines pour les dénominations égales ou supérieures à l'as. Les as coupés (incluant l'as de Nîmes) sont fréquents (fig. 25).

Quant aux habitants, seules quelques inscriptions gravées à la pointe sèche nous permettent de les connaître un tant soit peu. Une inscription reconnue sur deux vases du milieu du I^{er} s. découverts l'un dans la pièce 233, l'autre dans la rue 106, font état d'un certain Man(ius) Auf(idius?) (fig. 27 F). La présence d'un prénom et d'un gentilice suggère que ce personnage était citoyen romain. C'est l'un des nombreux indices, sur lesquels nous nous sommes déjà exprimés, qui nous incitent à rattacher le site plutôt à la Neuvième région de l'Italie augustéenne qu'à la province des Alpes-Maritimes.

Conclusion

Au terme de quatre années de campagnes, le site a révélé un grand nombre de ses secrets. Il en conserve bien d'autres, que seule une politique d'investigation à long terme pourra révéler. Souhaitons qu'une telle politique puisse conduire rapidement à sa présentation au public et à une exploitation qu'il mérite tant sur le plan touristique que sur le plan scientifique.

L'intérêt majeur du Mont-Bastide n'est au fond pas son caractère exceptionnel qui réside plus dans la qualité du point de vue que dans celle, réelle, des vestiges, dont l'état de conservation mérite d'être souligné, mais qui doivent être l'objet de restaurations rapides sous peine de dégradations immédiates. L'intérêt de ce site est au contraire dans sa banalité, parce qu'il

illustre à l'évidence l'un des modèles dominants de l'habitat antique dans les Alpes de la Mer : le village perché. Espérons qu'avec d'autres programmes en cours, sa publication scientifique, prévue pour 2002-2003, contribuera à une meilleure connaissance des points communs à tous ces villages et particularités spécifiques à chacun d'entre eux.

Bibliographie

- ARNAUD (P.) - 2000. *Varus finis Italiae. Réflexions sur la frontière en général et sur les limites du territoire d'Albintemelium à l'époque impériale*, dans A. VENTURINI (éd.) *D'Albintemelium à la prud'homie des pêcheurs mentonnais*, journées d'études du 9 octobre 1999, Menton, pp. 5-20.
- BLANC (E.) - 1879. *Épigraphie antique des Alpes-Maritimes*, II, Nice, p. 26.
- BRÉTAUDEAU (G.) - 1996. *Les enceintes des Alpes-Maritimes*, Nice.
- BRUN (F.) - 1870. *Description des patères d'argent trouvées à Èze (Alpes-Maritimes)*, Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, pp. 1-4.
- 1882. *Camp d'Avisio. Souvenir des fouilles anciennes*, Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, p. 27.
- 1885. *Poteries sigillées trouvées dans les Alpes-Maritimes*, Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, pp. 378-385.
- CHENEVEAU (R.) - 1966. *Mém. IPAAM*.
- COUISIN (P.) - 1931. *Carte archéologique de la Gaule romaine : Alpes-Maritimes*.
- GUEBHARD (A.) - 1907. *Deux mois à propos du Castelar du Mont Bastide (AM)*, Notes présentées au II^e congrès préhistorique de France, Vannes, 1906, Paris, pp. 160-162.
- NAUDOT (A.) - 1952. *Notes sur quelques monuments antiques des Alpes-Maritimes*, Mém. Soc. ant. France, 21, pp. 294-308 et pl. VI.
- OCTOBON (F.C.E.) - 1952-53. *Etat des recherches sur le camp indigène du Mont-Bastide*, Bulletins et mémoires de l'IPAAM, 2, pp. 83-92.
- 1955. *Camp du Mont-Bastide à Eze*, Provence Historique, 19, pp. 3-25.
- 1965. *Le camp du Mont-Bastide*, Congrès préhist. de France, Compte-rendu de la seizième session, principalement de Monaco, 1959, Paris, pp. 99-102.
- 1972-73-74. *Le castellaras du Mont-Bastide à Eze (Alpes-Maritimes)*, Mémoires de l'IPAAM, 16, pp. 5-56 ; 17, pp. 5-29.
- PAINTER (K.) - 1989. *Le trésor d'Eze*, dans Baratte, F., Painter, K. et Leyge, F. (édd.) : *Trésors d'orfèvrerie gallo-romains*, Paris, p. 56-60.
- TRESSSENS (F.) - 1927. *Deux enceintes du Mont-Bastide : castrum Avisionis*, Institut historique de Provence, Congrès de Nice, Nice.
- TRUCHI (J.) - 1898, 1900. *Eze, son étymologie probable*, Nice Historique, 1898, p. XIII ; 1900, pp. 218-220.
- DE VILLENEUVE (chanoine) - 1905. *Essais archéologiques sur les castellaras de la région de Monaco, avec dessins, relevés et plans par Sensève. I. Le mont Bastide, le mont Panacaglia*, Monaco.



Fig. 21 - Mont Bastide. Tesson de céramique sigillée arétine (Drag 30B 40 110) sud-gaulois, 70-90 ap. J.-C.
(document de la famille Octobon)



Fig. 22 - Mont Bastide. Tesson de céramique sigillée italique, calice type 72 de la fin du 1^{er} s.
(document de la famille Octobon)



Fig. 23 - Mont Bastide. Clou de charpentier en fer (époque romaine).



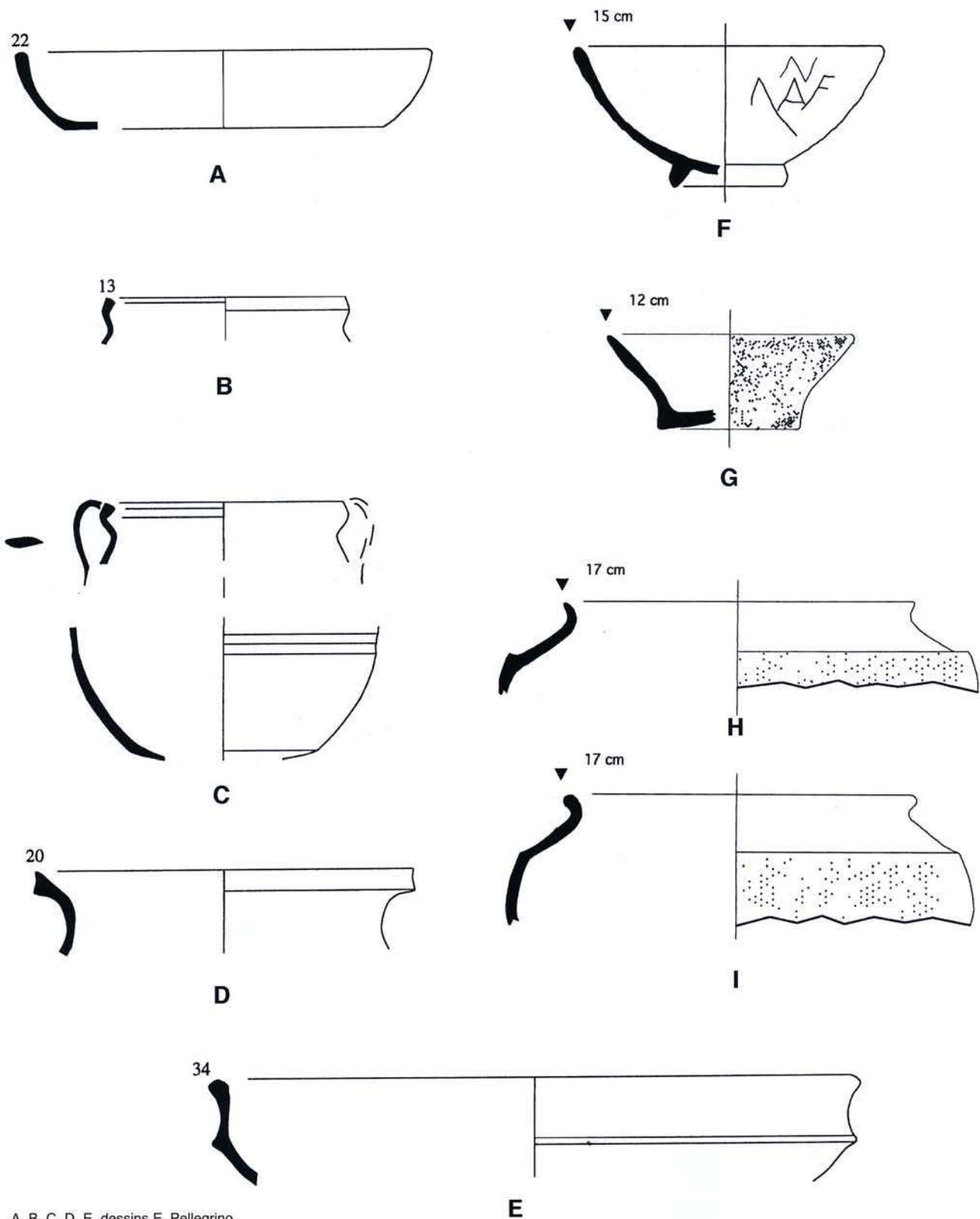
Fig. 24 - Mont Bastide. Fragment d'ornement en tôle de bronze décoré (époque protohistorique).



Fig. 25 - Mont Bastide. Demi As de Nimes, série 3 (après 2 après J.-C.) et As de Claude (milieu du 1^{er} siècle).



Fig. 26 - Mont Bastide. Poids en bronze de fil à plomb ou de groma.



A, B, C, D, E, dessins E. Pellegrino
 F, G, H, I, dessins P. Arnaud

Fig. 27 - Mont-Bastide. Planche de types de céramiques.

- A = Modelée Bérate 241 (25-300 ap. J.-C.)
- B = Urne brune tardive 13 (400-600 ap. J.-C.)
- C = Brune Cathn,a13 (400-600 ap. J.-C.)
- D = Amphorette claire récente Parquelin B (10-210 ap. J.-C.)
- E = Mortier en céramique claire récente Pasquelin 6 (1-200 ap. J.-C.)
- F = Coupe claire engobée portant la signature de Man(ius) Auf(i)dus)
- G = Coupe protohistorique modelée
- H et I = Urnes à épaule polie et carénée décrits par Gloria Olcese.

LES ENCLOS PASTORAUX DE LA VALETTE DU SABION (TENDE)

Henri GEIST



Fig. 1 - La Valette du Sabion. Vue générale des enclos.

Dans le cadre d'une prospection thématique sur le pastoralisme d'altitude dans le Mercantour, nous nous sommes intéressés à des enclos en pierres sèches situés, à 2076 m d'altitude, dans la région du Sabion, à environ 5 km au nord-nord-est du mont Bégo, au lieu-dit la Valette du Sabion¹ (fig. 1).

Dans cette zone, les alpages sont des pelouses en pente, mamelonnées, avec des replats que l'érosion glaciaire a façonnés. Les plus vastes sont situés à proximité des lacs du Sabion et, en aval, sous un ressaut de 160 m de hauteur au pied duquel naît le ruisseau de la Valette du Sabion. C'est ce



Fig. 2 - La Valette du Sabion. Vue des enclos de la rive gauche (Cliché R. Dufrenne).



Fig. 3 - La Valette du Sabion. Vue de l'enclos aux gravures.

lieu qui a été choisi pour une stabulation qui, aux alentours de 2000 m d'altitude et jusqu'à 2300 m environ, marque des pâturages extrêmes à cet étage supérieur de l'alpage. Le site est bien protégé, environné de pentes et de crêtes qui le mettent à l'abri des vents du nord et des chutes de pierres.

Deux enclos sont situés sur la rive gauche du ruisseau de la Valette du Sabion, à 50 m l'un de l'autre au bas d'une pente où s'étale un éboulis vif qui a fourni les pierres nécessaires à leur édification. Ces enclos ont un contour irrégulier, adapté au relief du terrain et aux nécessités de la stabulation. Chacun d'eux possédait une

cabane et des cloisonnements intérieurs. Leurs murs, lorsqu'ils ne sont pas écroulés, ont environ 1 m de hauteur. Ces deux ensembles de stabulations couvrent environ 1500 m² (fig. 2).

C'est à une centaine de mètres de ces enclos, sur la rive droite du ruisseau, que l'on trouve un troisième enclos, accolé à un important affleurement rocheux en dalle dont la pente à

¹ Cette prospection a été effectuée le 3 et le 9 août 2001, en compagnie de Monique Geist, Marie-Christine Brunstein, Denis Biette, Jean Davoux, Christine et Roland Dufrenne et Henri Pellegrini.



Fig. 4 - La Valette du Sabion. Enclos aux gravures. La flèche indique l'emplacement des gravures corniformes (cliché R. Dufrenne).

35° forme une barrière naturelle. La partie bâtie est formée d'un muret en arc de cercle approximatif dont deux tronçons relient deux gros blocs. Long de 54 m environ, le muret est composé de pierres moyennes sur une hauteur d'environ 40 cm et délimite une surface d'environ 400 m². A son extrémité nord, deux structures rectangulaires ont été construites. Adossées à l'intérieur du mur, elles ont une longueur de 2,40 et 4,80 m, sur 3 m de large pour la plus grande. Ce sont vraisemblablement les restes de cabanes (fig. 4).

L'abri sous roche

Un petit ravinement dans l'affleurement sépare celui-ci en deux : un côté lisse et l'autre très érodé où se trouve une cavité à 3 m au-dessus du replat de l'enclos (fig. 5). Profonde de 4,30 m pour une plus grande hauteur de 1,40 m et un seuil large de 3,60 m,

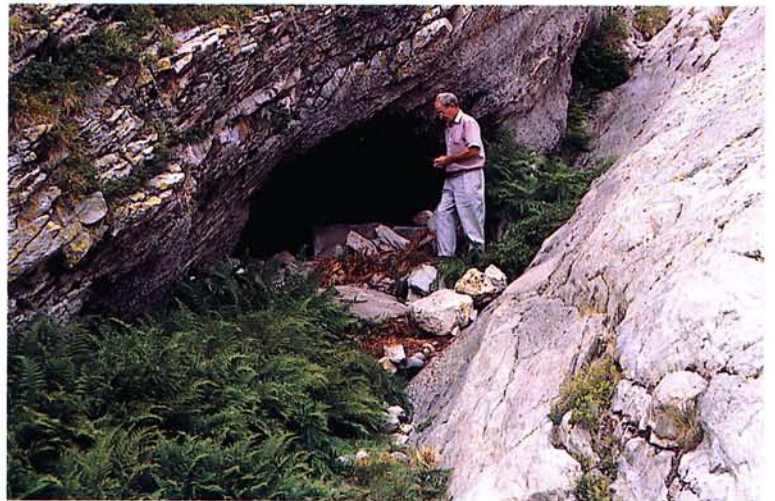


Fig. 5 - La Valette du Sabion. L'abri sous roche (cliché R. Dufrenne).



Fig. 6 - La Valette du Sabion. Gravures rupestres corniformes.

cette cavité, au sol relativement plat, a certainement été utilisée comme abri en connexion avec l'enclos.

Les gravures

A 7 m du seuil de l'abri, en longeant la roche polie par l'action glaciaire, on découvre huit gravures piquetées sur une petite surface de roche rougeâtre. La gravure la plus basse est à 1,20 m du sol herbeux, la plus haute est à 75 cm de celle-ci. Sept gravures représentent des figures cornues. Deux sont très nettes, les autres, plus altérées, sont néanmoins identifiables. Leur hauteur est en moyenne d'une dizaine de centimètres pour une largeur de

4 cm environ (fig. 6).

Des plages piquetées non figuratives ont également été trouvées sur deux roches à proximité des motifs corniformes.

Commentaires

Il est certain que la présence de l'abri sous roche et des gravures rupestres du même type que celles de la vallée des Merveilles, donnent à cet ensemble pastoral un intérêt supplémentaire, puisque, à notre connaissance, ces gravures sont les seules à se trouver en relation directe avec une structure pastorale, même si rien n'indique qu'il y ait eu contemporanéité entre ces deux phénomènes.

Une étude complète est programmée. Nous en publierons les résultats dans un prochain numéro d'Archéam.

UN MOULIN À VENT À NICE

Henri GEIST & Paul-Louis MALAUSSÉNA



Fig. 1 - Moulin à Allauch (13).

Un moulin est une machine à moudre des céréales ou à broyer différentes matières organiques ou inorganiques. MOULIN est un terme générique consacré qui désigne un moulin à farine ; pour d'autres usages, le nom est suivi d'un déterminatif : à huile, à foulon, à gruau, à plâtre, à tan, etc.

La force motrice des moulins peut être l'eau, le vent, l'animal, l'homme et, aujourd'hui, l'électricité. Le moulin hydraulique précéda le moulin éolien qui apparut en Occident au XII^e siècle et

se répandit jusqu'au XV^e siècle, pour s'implanter dans des régions sèches mais venteuses, comme en basse Provence.

C'est une tour de 6 à 7 mètres de haut, de 4 à 5 mètres de diamètre, munie d'un chapeau conique, toit tournant qui oriente quatre ailes dans le vent (fig. 1).

Dans les Alpes-Maritimes, le vent étant épisodique, du nord-ouest, du sud-ouest, du sud-est et limité à des brises de terre, de mer, ainsi qu'à des bourrasques saisonnières, c'est l'eau, très présente, ruisselant des reliefs, qui est canalisée pour apporter l'énergie aux moulins à huile et à blé du pays niçois, de la mer à la montagne.

En 1683, une grande sécheresse ne permettant plus aux moulins de Nice d'assurer l'approvisionnement en farine des Niçois, le 19 juillet, la municipalité envisagea de construire des moulins sur les rives du Var, dont l'eau serait détournée de l'irrigation au profit des moulins. Cette solution fut écartée du fait de leur éloignement de la ville et donc d'un transport coûteux. Le Conseil pensa alors à aménager un moulin à vent sur une tour de guet installée, à 191 m d'altitude, au sommet du Mont Boron, colline séparant Nice de la rade de Villefranche (fig. 2).

La tour fut réparée et équipée d'éléments propres à un moulin : pièces de bois, ferrures, pour le mécanisme, et meules. Un local fut construit à côté pour loger le meunier et servir d'abri aux usagers, à leurs bêtes, à leurs grains, et on creusa une citerne dans le rocher.

Le moulin sera béni le 2 septembre 1683.

Si nous n'avons pas de représentation de ce moulin, en revanche, on peut l'imaginer grâce à plusieurs illustrations où figure la tour de guet.

En 1538, on la discerne très bien à l'extrémité du mont, avec à gauche le port de Villefranche et, à droite, le château de Nice, lorsqu'eut lieu la rencontre du pape Paul III, de Charles Quint et de François I^{er}, pour signer la "Trêve de Nice" (fig. 3).

En 1543, sur un dessin d'Enea Vico, montrant le siège de Nice par la flotte et l'armée franco-turque (fig. 4), la tour est nettement représentée sur une éminence rocheuse à la pointe du mont. Au-dessus de la tour, la mention "Guardia", indique son usage : "garde", "guet". On revoit la tour sur le



Fig. 2 - Vue du mont Boron, au sommet duquel se trouvait la tour.

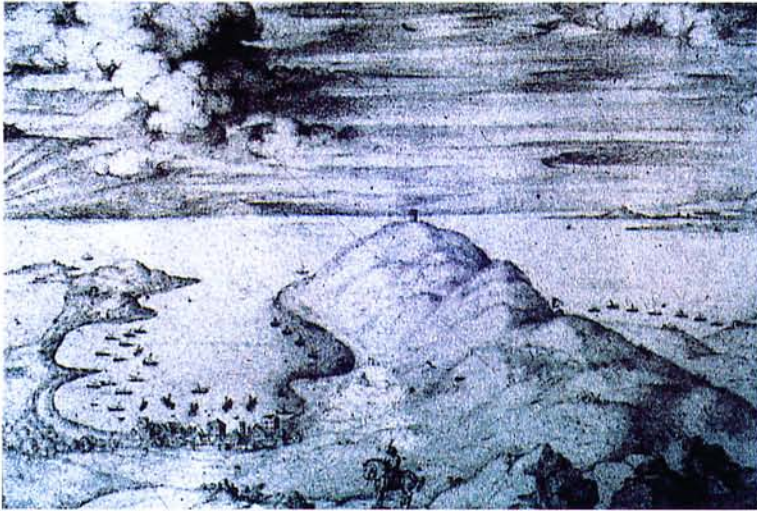


Fig. 3 - Le Mont Boron et la tour sur une vue des ports de Villefranche et de Nice en 1538.

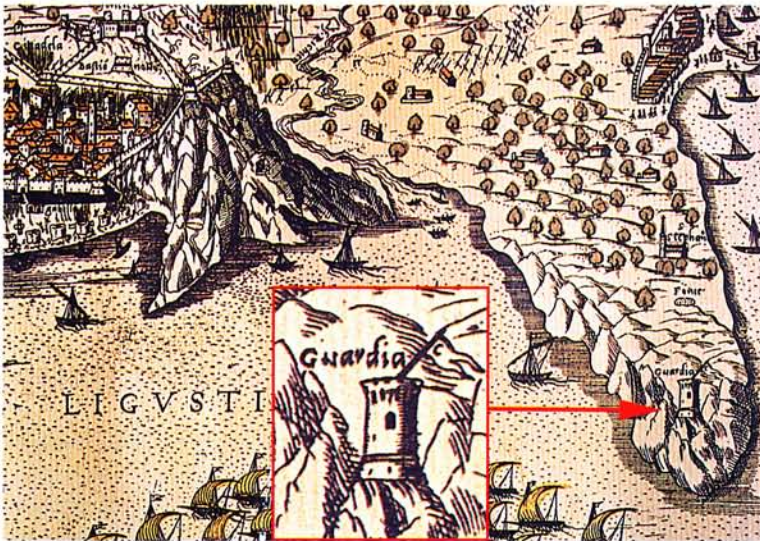


Fig. 4 - Dessin du siège de Nice de 1543 sur lequel figure la tour de guet du mont Boron (détail en gros plan).



Fig. 5 - Dessin du siège de Nice de 1543 vu par les Turcs. Sur la droite on distingue le mont Boron et la tour de guet.

dessin du siège de Nice, vu par les Turcs (fig. 5).

En 1656, sur un plan du port de Villefranche, de Carlo Morello, un petit cercle est légendé : "Torre di Mombron".

En 1682, la tour figure sur une gravure représentant Villefranche, Beaulieu et la Pointe St-Hospice (perspective du Cap Ferrat).

En 1744, sur la *Carte Particulière des environs de Nice et de Villefranche* (19 avril), à l'extrémité du Mont Boron, le dessin d'un petit cercle entouré d'une étoile à multiples branches est signalé "Fort Mathews", du nom de l'amiral anglais qui, avec sa flotte, est venu appuyer les Piémontais, en 1744, lors de la guerre de la Succession d'Autriche.

En 1748, sur la carte du Comté de Nice, dressée par Villaret, la mention "le Moulin" laisse supposer sa présence (fig. 6).

Sur un dessin anonyme de la fin du XVIII^e siècle, sur lequel figure le château et la citadelle avant leur démolition, on remarque également la présence de la tour ex-moulin (fig. 7).

En 1800, sur la carte des environs de Nice, au sommet du Mont Boron, orthographié Monbonron, un cercle est légendé "Vieux moulin à vent" (fig. 8).

En 1812, sur le plan cadastral, au bout d'un tracé de chemin, un petit rectangle indique une "maison en ruine" de 34 m² (le local de 1683), et, à côté, un cercle représente un "moulin en ruine" de 24 m², ce qui donnait à la tour une base d'environ 5 m de côté ou d'approximativement 6 m de diamètre. Ces ruines, avec des pâturages autour, appartiennent à la commune.

En 1864, les ruines sont toujours portées sur le plan de la forêt communale du Mont Boron.

En 1886/87, la construction d'une batterie au sommet du Mont Boron fait disparaître cette tour-moulin, dont il ne subsiste plus rien.

En résumé, de 1538 à 1682, on voit sur le Mont Boron une tour de guet, bien placée sur un promontoire face à la mer, en avant poste de Nice et de Villefranche. Deux veilleurs occupent cette tour qui, en 1683, sert également de moulin. Des notes de frais d'entretien et de réparation,



Fig. 6 - Détail de la carte du Comté de Nice de Villaret, 1748.

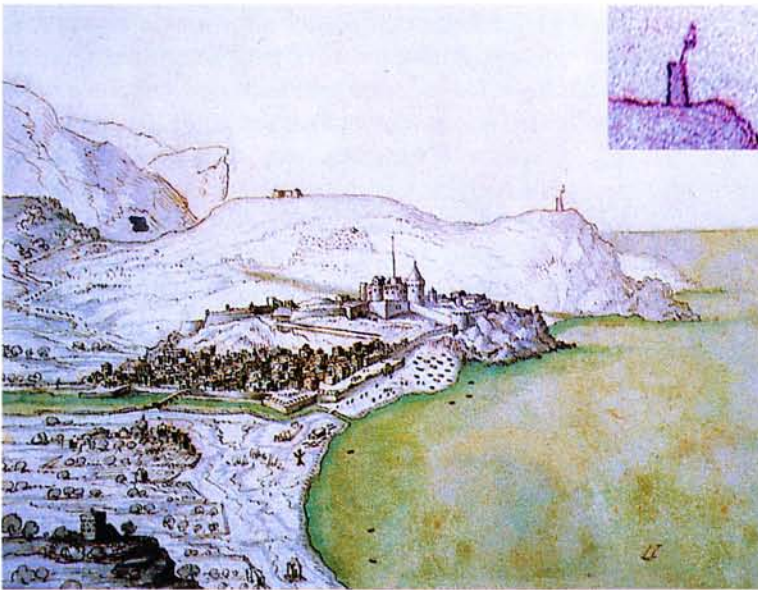


Fig. 7 - Vue du mont Boron à la fin du XVIII^e siècle avant la démolition de la citadelle et du château (détail en gros plan). Dessin anonyme (Bibliothèque Nationale).



Fig. 8 - Carte des environs de Nice de 1800, mentionnant le "Vieux moulin à vent".

attestent de son fonctionnement jusqu'au 14 juin 1684, et ensuite, il n'apparaît plus dans les archives, ce qui lui donnerait moins d'une année d'existence, mais ce n'est pas prouvé.

Le moulin devait mal fonctionner et, en l'évoquant dans son livre "Nice et ses environs", paru en 1843, Roubaudi écrit : *La cime du Mont Boron supporte les ruines d'un moulin à vent construit en 1683 aux frais de la ville et abandonné bientôt après, les vents n'étant pas assez continus sur cette élévation pour mettre en mouvement une aussi lourde machine.*

Il est impossible aujourd'hui de retrouver, sur le mont Boron, l'emplacement de la tour et donc du moulin. La fortification, la végétation, ne permettent pas de percevoir une ancienne réalité : la vue et le vent. La vue est imaginable, mais le vent ! Un vent capricieux, que l'on attend, qui arrive en sursaut, en rafale ou en brise, aux quatre saisons.

Le moulin est opérationnel un 2 septembre (bénédictin). Dans le Midi, la moisson commence en juin, donc le moulin va pouvoir moudre la récolte nouvelle de l'été 1683. En février 1684, le moulin est remis en état. Quelle fut sa production ? Si le moulin fonctionnait à la demande, celle-ci était forcément dépendante de la volonté du vent. Un certain stock de céréales a pu être ainsi traité au gré de la météo. Le 14 juin, des travaux de ferronnerie sont effectués, ce qui laisserait croire que la mouture de la récolte de 1684 était prévue. Et après ? L'histoire s'arrête là, le moulin s'oublie jusqu'en 1949 où François Gaziello le remémore dans la revue Nice Historique, d'après des évocations de Scaliero, au XVIII^e siècle.

Ce moulin à vent doit demeurer dans les mémoires, car même exceptionnel et éphémère, il fait partie de l'Histoire de Nice.

Je remercie Mr. Paul-Louis Malausséna, rédacteur en chef de Nice Historique et Conservateur de la Bibliothèque de Cessole, de m'avoir très amicalement aidé dans mes réflexions.

Henri GEIST

* * *

Si les moulins dans l'ancien Comté de Nice étaient essentiellement des *defici* destinés à broyer les olives et mus, le plus souvent, par la force hydraulique, les "moulins à vent et à farine" pour être peu nombreux, n'étaient pas inconnus.

Sans doute, ne faut-il pas se fier au tableau du peintre hollandais Berchem, qui nous offre de Nice et ses environs au XVII^e siècle une image quelque peu fantaisiste où les moulins à vent suggèrent davantage un paysage flamand que le pays niçois.

Pourtant, à cette même époque, Nice a eu son moulin à vent au mont Boron et c'est à cet édifice que François Gaziello a consacré un article très documenté dans la revue *Nice Historique* en 1949. Alors attaché aux Archives municipales de la ville de Nice, M. Gaziello a eu le mérite de dépouiller tous les documents susceptibles de nous renseigner sur cette construction et ses notes - aujourd'hui déposées à la bibliothèque de Cessole - soulignent la rigueur de ses recherches. Qu'il nous soit permis précisément de rendre ici un sincère hommage à cet historien du pays niçois, membre de l'Academia Nissarda, qui, toute sa vie, a eu la passion du Comté de Nice et y a consacré des travaux historiques de qualité. Ajoutons que sa connaissance des archives et son extrême obligeance ont été pour de nombreux chercheurs un concours précieux dont ils conservent aujourd'hui encore, avec émotion, un souvenir reconnaissant.

A partir des délibérations de la ville de Nice et des comptes des trésoriers, M. Gaziello a relaté de façon précise les circonstances qui ont contraint les consuls de la cité, *pour pallier la sécheresse et la pénurie d'eau*, à construire, l'été 1683, un moulin à vent sous la tour de guet du mont Boron, *endroit favorablement exposé et où se trouvent constamment deux veilleurs chargés de surveiller la mer afin de signaler les vaisseaux pirates et qui, en dehors de leurs heures de garde, pourraient s'occuper des moulins...*

Les documents d'archives ont permis à François Gaziello de retracer avec précision les travaux entrepris. Relevons, par exemple, les frais déboursés par la ville *pour tirer les trois pièces de bois avec deux paires de bœufs jusqu'à la porte Pairolière et de là, au mont Boron avec pour main-d'œuvre une quinzaine d'hommes*. Dix-huit hommes seront nécessaires pour transporter les meules jusqu'à la tour ; parmi les dépenses engagées lors de la mise en service du moulin, le 2 septembre 1683, figurent tout à la fois un achat de blé *pour engrainer le moulin*, les frais de déplacement des consuls de

la ville et la rétribution du prêtre qui a procédé à la bénédiction du nouveau moulin.

Mais, au-delà de cet exemple de portée limitée, le Comté de Nice a compté d'autres moulins à vent, là où les conditions climatiques et la production de céréales pouvaient justifier leur construction. A défaut de vestiges attestant aujourd'hui encore leur présence, ce sont les archives qui permettent parfois d'en conserver le souvenir.

C'est ainsi qu'un document daté des années 1860, et conservé à la bibliothèque de Cessole, nous offre, grâce à un dessin sommaire et maladroit, une représentation du moulin à vent situé à l'entrée du village d'Utelle. Autre témoignage sur cette construction : c'est à proximité de ce moulin qu'à la même époque, le *rimaire* d'Utelle venait composer rimes et couplets. Ainsi, sur le manuscrit d'une chanson écrite en 1853 à l'occasion des travaux de la route de la Vésubie par Levens et Duranus, ce dernier n'a pas manqué d'indiquer que l'on pouvait s'en procurer le texte *via del molino a vento*. Comme Alphonse Daudet quelques années plus tard, ce modeste poète de village, qui avait à cœur d'en relater les fêtes et les événements mémorables, avait fait d'un moulin à vent le lieu d'inspiration de ses travaux de poésie.

Sachons gré à Monsieur Geist, dont la curiosité est toujours en éveil, d'avoir eu le souci de visualiser sur les cartes le site du moulin à vent du mont Boron et, à titre personnel, de m'avoir permis d'évoquer le village d'Utelle à travers quelques images de son passé.

Paul-Louis MALAUSSENA

Conservateur de la bibliothèque de Cessole

Bibliographie

- Carte générale des environs de Nice. 1800.
- Carte du Comté de Nice - Villaret. 1748.
- Gaziello (F.). *Le moulin à vent de la ville, au Montboron*. *Nice Historique*, janvier-mars 1949, pp. 24/26.
- Nice Historique* - 1999, n°1-2. Villefranche - *Un destin maritime*.
- Roubaudi. *Nice et ses environs*. 1843.

LE FOUR À BOULETS ROUGES

Stéphane ESCLAMANTI

Il est difficile, en ce début de XXI^e siècle, de décrire certaines constructions dans le domaine du patrimoine bâti et plus particulièrement celui du patrimoine militaire¹.

Actuellement, lorsque l'on parle de patrimoine architectural bâti "militaire", on pense automatiquement aux grands ouvrages monumentaux. Pourtant, il existe encore de petits édifices, ici et là, sur l'ensemble du littoral², dont les fonctions étaient bien définies.

Dans toutes les périodes militaires, aux consignes et aux principes draconiens, il importait de ne jamais donner de renseignements écrits sur des sujets susceptibles d'alerter l'ennemi. C'est pour cette raison, qu'il existe très peu d'études contemporaines de la construction militaire explicitement centrées sur l'historique des fours à boulets rouges.

Origine des fours à boulets rouges

L'origine des fours à boulets est lointaine et la date de leur première apparition en Europe est imprécise. Ils succèdent à toute une panoplie de lanceurs mécaniques de projectiles incendiaires existant depuis l'Antiquité grecque et romaine.

La poudre a permis, dès le Moyen Âge, la propulsion des boulets de pierre et des boulets de fonte, plus homogènes et plus destructeurs.

Les boulets rouges apparaissent en Europe, d'après Elmham³, dans sa "Vie de Henri V" en 1418, lors du siège de Cherbourg.

Mais, selon Moritz Meyer⁴, les Maures en auraient déjà fait usage en 1342 au siège d'Algésiras. Entre temps, le maréchal de Matignon, d'après le père Daniel⁵, les aurait utilisés en 1580 pendant le régime militaire de la Fère.

D'après une revue dissidente de Siemenovicz⁶, "L'Artis Magnae Artilleriae" paru en 1650, l'utilisation des boulets est déjà bien connue. L'histoire attendra le XVII^e siècle, après divers accidents, pour introduire véritablement le concept dans l'art militaire français.

C'est en 1680, que l'on pourra trouver suffisamment d'éléments de comparaison détaillés.

Le XVIII^e siècle octroie au pouvoir militaire une autonomie qui lui permet de vastes objectifs. Ainsi, tout sera engagé pour doter le littoral de défenses côtières⁷ sous forme de véritables batteries.

C'est à cette époque que l'on a fabriqué des fours métalliques mobiles de campagne. Ils vont être progressivement abandonnés pour être construits en maçonnerie. Ils sont appelés fours à réverbère.

Influence militaire

Un intense réseau de batteries de canons positionnés en redoute avait pour fonction de refouler l'envahisseur.

Nés des progrès militaires apportés par les conflits précédents, les fours à boulets ont eu pour mission, un rôle bien déterminé de protection sur tout le littoral français de l'époque.

Placés à des endroits hautement stratégiques, ils étaient accompagnés d'une logistique, qui devait être mobile et discrète.

L'idée fera de fervents adeptes à l'intérieur même des terres, surtout pendant la fureur révolutionnaire.

Ces fours, dont l'idée et les premiers plans étaient l'œuvre du général Meusnier (1754-1798)⁸, furent aussitôt des attributs redoutables en matière de protection des côtes. Très efficaces, ils empêchent toute approche permettant d'éventuels débarquements.

Fonction du four à boulets

Principalement construit en maçonnerie⁹, il ne devait pas dépasser, pour des problèmes de repérage, une certaine hauteur et une grande emprise au sol. L'implantation de cette construction se devait d'être discrète et située à proximité des batteries de canons, avec plusieurs aires de déplacement et de stockage. Légèrement en retrait du littoral, son action était principalement axée sur une alimentation permanente en boulets rouges.

¹ *Les forts du littoral français du XVI^e au XVIII^e siècle*, musée des plans-reliefs, Hôtel National des Invalides de Paris.

² *Etude pour la réhabilitation d'un four à réverbère*, Stéphane Esclamanti EHESS, 1999.

³ *Le tir à boulets rouges* par Jean-René Clergeau.

⁴ *Ibidem*.

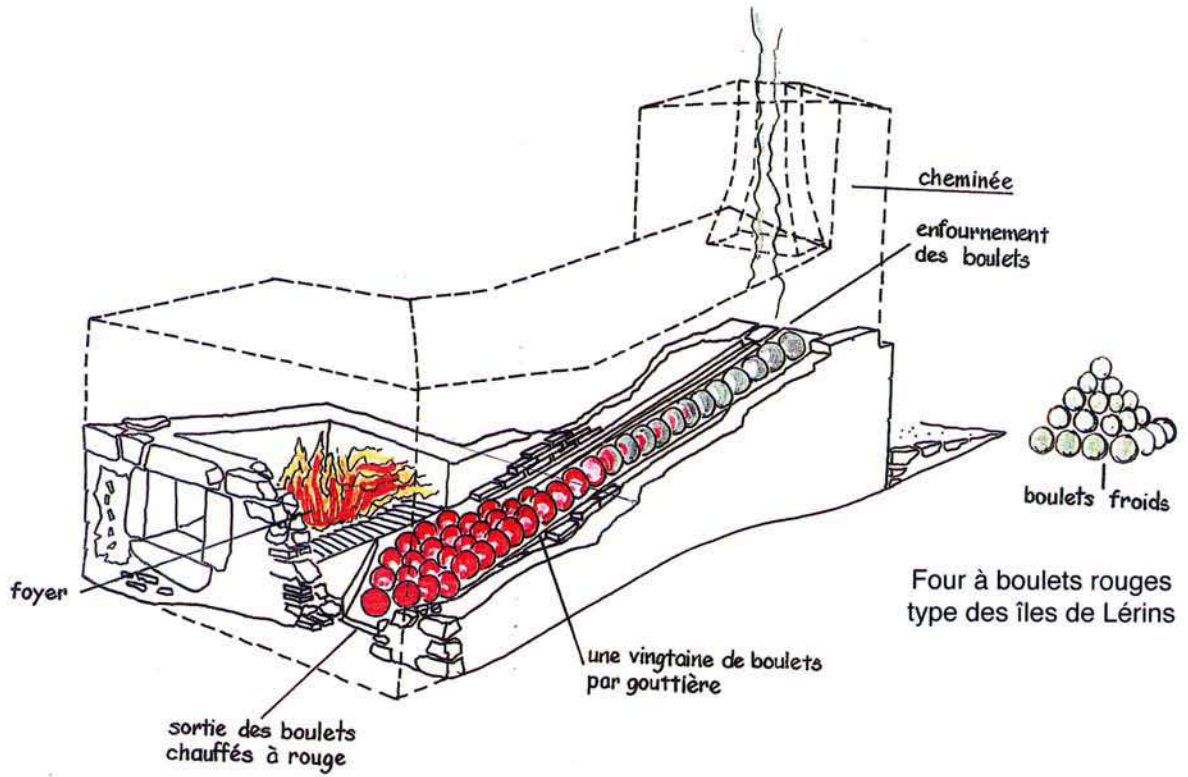
⁵ *Ibidem*.

⁶ *Ibidem*.

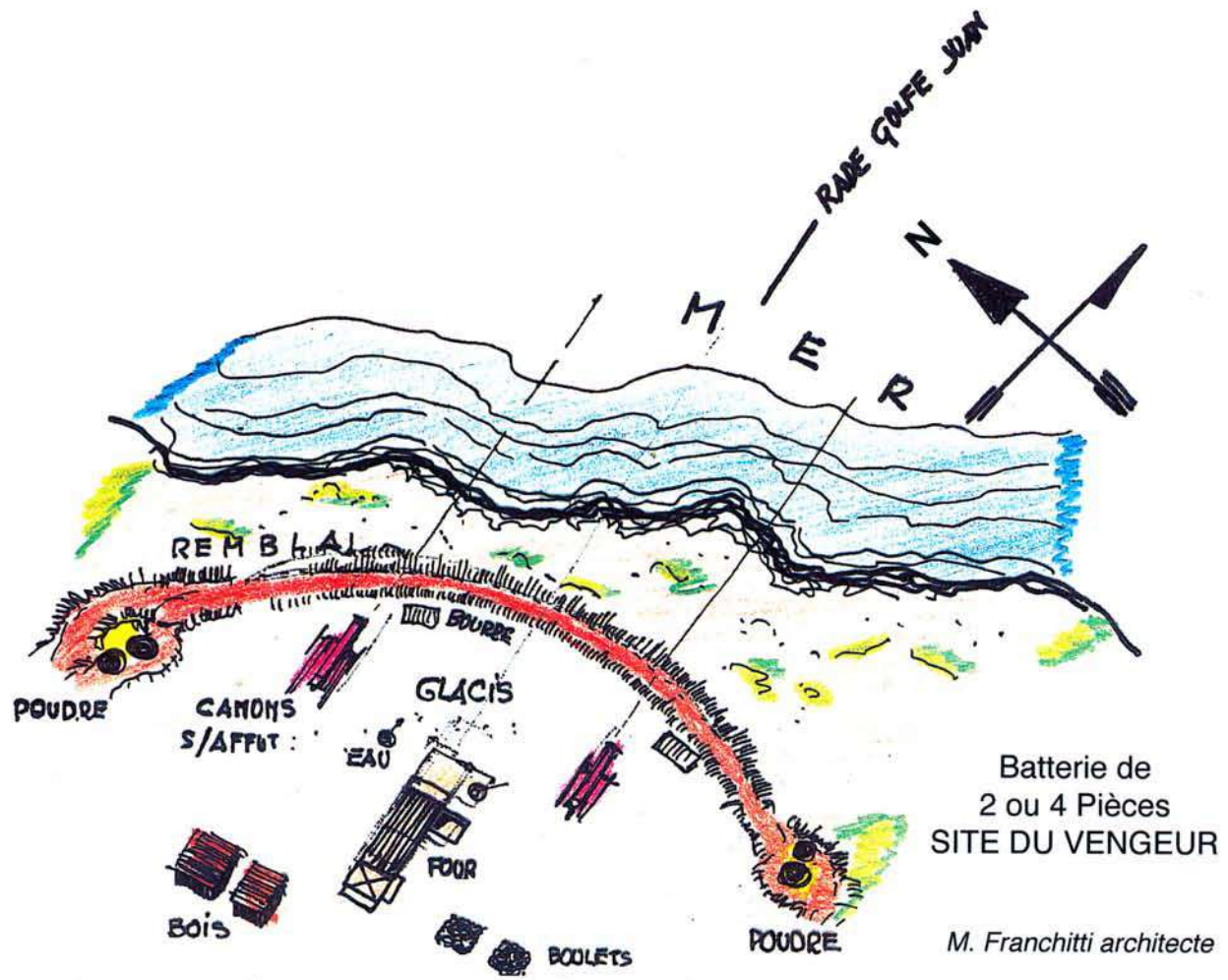
⁷ *Revue de Cannes et du littoral*, d'après le Colonel H. de Ville d'Avray, bibliothécaire-archiviste, conservateur des musées de Cannes.

⁸ *Encyclopédie militaire* Diderot.

⁹ Etude préalable réalisée pour la restauration des fours à boulets des îles de Lérins, par l'Office National des Forêts des Alpes-Maritimes, 1999.



Four à boulets rouges type des îles de Lérins



Batterie de 2 ou 4 Pièces
SITE DU VENGEUR

M. Franchitti architecte

La caractéristique des fours à boulets du général Meusnier était d'avoir une sole inclinée couverte d'une voûte le long de la pente, qui comportait trois ou quatre gouttières en brique dans lesquelles roulaient les boulets selon la demande des canonniers.

Le principe était basé sur une augmentation progressive de la température entre 800°C et 900°C, pour une chauffe de boulets de calibre 16, qui devait atteindre la couleur rouge cerise.

Pour palier et anticiper certains problèmes de manipulations, il était conseillé de rester à 150°C degrés sous la température de fusion. C'est pourquoi une synergie était essentielle entre les opérateurs, pour coordonner le four lui-même, et l'ensemble de la batterie¹⁰.

Les boulets froids étaient enfournés en partie haute du four. Le four pouvait accueillir une vingtaine de boulets par gouttière. Un foyer latéral, nourri au charbon de bois, dispensait la chaleur dans le four, et ses flammes venaient lécher les boulets. La partie haute était munie d'une cheminée qui assurait un puissant tirage.

Cet ingénieux système permettait d'obtenir un excellent rendement. Les boulets étaient chauffés en 35 minutes jusqu'à atteindre la couleur rouge cerise, d'où l'expression "tirer à boulet rouge".

Avec ce principe, le four à boulets pouvait approvisionner plusieurs canons assez proches, en ayant une autonomie suffisante d'environ 60 boulets en chauffe.

Une mise en service du four à boulets d'environ une heure était indispensable et ne s'effectuait pas sans problèmes, notamment pour une riposte immédiate : manipulations dangereuses, réglage du tir, recherche de discrétion malgré la fumée dégagée et l'activité d'une dizaine d'hommes, etc.

De même, les conditions météorologiques pouvaient réduire considérablement l'efficacité du four sur tous les aspects de son fonctionnement.

Les boulets étaient fournis par les manufactures de Toulon et stockés au fort Sainte-Marguerite. A cette époque, la principale source d'énergie était le bois, aussi de nombreux arbres ont-ils été sacrifiés pour porter les boulets à température.

Fin de l'emploi des fours à boulets

Le procédé tomba lentement en désuétude du fait des innombrables progrès de la technologie militaire.

Pendant longtemps, les côtes françaises ont gardé une multitude de ces vestiges avant la vague destructrice de l'urbanisme côtier, sauf en Bretagne, au cap Fréhel, au fort de la Latte et d'Erquy, ainsi qu'en rade de Cannes, sur les

îles de Lérins où quelques spécimens sont encore observables.

Mais il est fort probable que l'on puisse retrouver des fours à boulets plus ou moins en ruine en d'autres points.

Un recensement, ainsi qu'une typologie devraient être publiés et envisageables afin que perdure ce patrimoine très méconnu.

Coordonnées des fours des îles de Lérins

Île Sainte-Marguerite

- Four de la Pointe du Vengeur
Coordonnées DFCI : LD 84 B 3 p 4
Coord. Lambert Zone 3 : x : 981.9 ; y : 3146.3 ; z : 3
Coord. géographiques : 7° 3' 17" Est ; 43° 31' 36" Nord
- Four de la Pointe du Dragon
Coordonnées DFCI : LD 84 A 3 p 4
Coord. Lambert Zone 3 : x : 979.6 ; y : 3146.2 ; z : 2
Coord. géographiques : 7° 1' 35" Est ; 43° 31' 52" Nord

Île Saint-Honorat

- Four de la Pointe Saint-Féréol
Coordonnées DFCI : LD 84 A 3 p 2
Coord. Lambert Zone 3 : x : 979.9 ; y : 3145.1 ; z : 4
Coord. géographiques : 7° 1' 50" Est ; 43° 30' 15" Nord
- Four de la Pointe Barbier
Coordonnées DFCI : LD 84 A 2 p 1
Coord. Lambert Zone 3 : x : 981.3 ; y : 3145.1 ; z : 4
Coord. géographiques : 7° 2' 50" Est ; 43° 30' 15" Nord

Bibliographie

Annales de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes-Grasse - 1992-1993. Tome XXXVIII.
ANTIER (J-J) - 1975. *Les grandes heures des Îles de Lérins*. Ed. Académique Perrin.
COUSINEAU (A.) - Nice-Matin Cannes n° 5031 du 04 janvier 1961. *Une intéressante contribution à notre histoire locale. Les fours à boulets des îles de Lérins*.
DIDEROT - *Encyclopédie Militaire*.
ESCLAMANTI (S.) - 1998. *Vulgarisation sur l'usage d'un four à boulets rouges*. Plaquette de documentation inédite (demande de subvention).
ESCLAMANTI (S.), MESPOULHÉ (S.) - 1999. *Etude préalable à la restauration des fours à boulets rouges des Îles de Lérins*. Centre Européen de Formation Patrimoine Architectural Rural Techniques d'Identification et de Restauration sous couvert de l'Office National des Forêts des Alpes-Maritimes.
La Gazette des Armes - 1978.
JARRIE (G. de) - *Revue de Cannes et du littoral*. Début XX^e siècle.
PETER (J.) - 1996. *Maîtres de forges et maîtres fondeurs de la marine sous Louis XIV*. Ed. Economica, 107 p.
- *L'artillerie et les fonderies de la marine sous Louis XIV*. Ed. Economica, 122 p.
VIGUERIE (J. de) - *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières 1715-1789*. Ed. Bouquins, 1730 p.

¹⁰ *Les forts du littoral du XVI^e au XVIII^e siècle*, musée des plans-reliefs, Hôtel National des Invalides-Paris.
- *Quelques propos sur l'artillerie de côte de l'Ancien Régime*, Jean Boudriot architecte, responsable d'un séminaire d'archéologie navale à l'EHESS.

LES FOURS À ROUGIR LES BOULETS DES ÎLES DE LÉRINS ET DE BRETAGNE

André & Jacqueline Tiret

Historique

Les fours à rougir les boulets, appelés plus communément fours à boulets rouges, étaient, au XVIII^e et au XIX^e siècle, un élément complémentaire des batteries installées sur les rivages français pour assurer les défenses côtières, au même titre que les forts.

C'étaient des constructions légères, rapidement édifiées, parfaitement adaptées pour faire front à des attaques par des vaisseaux à voiles venant de la mer. Les tirs à boulets rougis par le feu incendiaient la voilure et les ponts en bois, entraînant la mise hors combat de l'attaquant ; en revanche, leur faiblesse, par rapport aux forts, était leur vulnérabilité aux canons de l'agresseur et le temps nécessaire à la chauffe des boulets.

On ne connaît pas précisément l'origine de ces fours ; ils auraient été utilisés au siège de Stralsund (Allemagne) en 1675. En fait, l'idée de détruire un adversaire en incendiant ses positions par des boulets incandescents est tellement naturelle que maints agresseurs et agressés l'ont mise en pratique. Dans son guide *"Bastions de la mer"*, Nicolas Fauchère précise : *"Vers 1690, normalisation du vaisseau à 74 canons et du four à boulet rouge"*. Avec toute réserve, on pourrait situer l'usage du four à boulets aux environs de 1600.

Il resterait en France à ce jour une dizaine de fours. Nous en avons dénombré 9, soit 4 sur les îles de Lérins et 5 en Bretagne.

Avant l'invention de ces fours, on savait chauffer les boulets de fer : au-dessus d'un trou creusé dans le sol et garni de bois (ou de charbon de bois), on plaçait une lourde grille de fer sur laquelle on répartissait les boulets ; la combustion du bois était activée par un soufflet de forge ; dès que les boulets étaient rouges, on les prenait avec une sorte de tenaille et on les engageait dans les canons.

Les fours en maçonnerie présentaient des progrès considérables : incorporation du foyer au four, chauffage en continu des boulets à l'abri du vent et de la pluie, efficacité par l'effet de la voûte intérieure, qui chauffe, rayonne fortement sur les boulets. C'était le type même du four à réverbère.

Les batteries étaient placées légèrement en retrait du rivage et les fours disposés à quelques mètres des canons pour éviter le refroidissement des boulets.

Les fours à boulets des îles de Lérins

Dans le Midi méditerranéen, on retrouve la trace des fours à boulets rouges grâce aux premiers démantés de Bonaparte avec les Anglais, en 1793. Alors chef d'artillerie, le futur empereur connaissait l'existence des fours par sa formation à l'école militaire de Brienne-Le-Château (Aube).

Trois mois avant son arrivée à Toulon, en juillet 1793, il écrit au ministre de la Guerre :

"Citoyen ministre, nous n'avons pas encore l'usage dans l'artillerie d'établir des fours à réverbère près des batteries de côte..., mais l'avantage de ces fours étant généralement connu, le général Dutheil me charge de vous demander un modèle avec les profils (les plans) afin que nous soyons en état d'en faire construire sur notre côte et de brûler les navires des despotes".

Capitaine au 4^e régiment d'infanterie, il chasse les Anglais de Toulon (1793). Sur ce fait d'armes, il écrit : *"Une frégate (anglaise) qui était plus mauvaise voilière, ayant un peu tardé à sortir (de la rade de Toulon) s'est trouvée à portée du canon au moment où nos batteries de l'Eguillette (pointe ouest à la sortie de la rade) ont été finies ; nous l'avons chauffée à boulets rouges... nous l'avons brûlée"*, puis il précise : *"Je m'occupe à construire des fours à réverbère"*.

Il apparaît donc que Bonaparte, chargé de l'inspection des côtes, est l'instigateur des fours à boulets construits depuis l'embouchure du Rhône jusqu'au Var, donc ceux des îles de Lérins. Ces constructions ont été terminées en février 1794.

Sur l'île Sainte-Marguerite (fig. 1), on retrouve, côté est, un four en partie ruiné à la pointe du Vengeur (fig. 3), et, côté ouest, un four en assez bon état (cheminée détruite et chaînes d'angle pillées) à la pointe du Dragon (fig. 4 et 5).

Sur l'île Saint-Honorat, côté est, existait la batterie de la République, dont le four est peu dégradé mais dont la maçonnerie du foyer est renversée (fig. 7 et 8), et, côté ouest, la batterie des Braves-Gens dont le four a été bien restauré (fig. 2, 6, 9 et 10).

Des aménagements pour l'installation des batteries (plates-formes, fossés, escarpe et contrescarpe, merlons, talus, parapets, chemin de ronde), il ne reste aucun vestige, les terrains ayant été nivelés et gagnés par la végétation.

Description du four à réverbère de la batterie des Braves-Gens

Le four est bâti sur un soubassement rectangulaire de 1,76 m de largeur et de 5,85 m de longueur avec un retour de 1,00 x 1,63 m. Au-dessus de la partie rectangulaire du soubassement est établi le four à réverbère qui comprend :

a/ une sole en briques réfractaires de 0,84 m de large et de 4,60 m de long, inclinée à 25 % ; les briques sont en forme de V ouvert, formant ainsi quatre gouttières (cannelures) de 20,5 cm de large qui guideront les boulets pendant la chauffe ;

b/ deux parois latérales de 0,30 m de hauteur également en briques ;

c/ Une voûte semi-circulaire de 10 cm de flèche également en briques ; c'est cette voûte qui assurera le chauffage des boulets par réverbération de la chaleur.

Les fumées sont évacuées par une cheminée en briques, de 1,60 m de hauteur, élevée au-dessus du départ de la sole pour assurer le tirage.

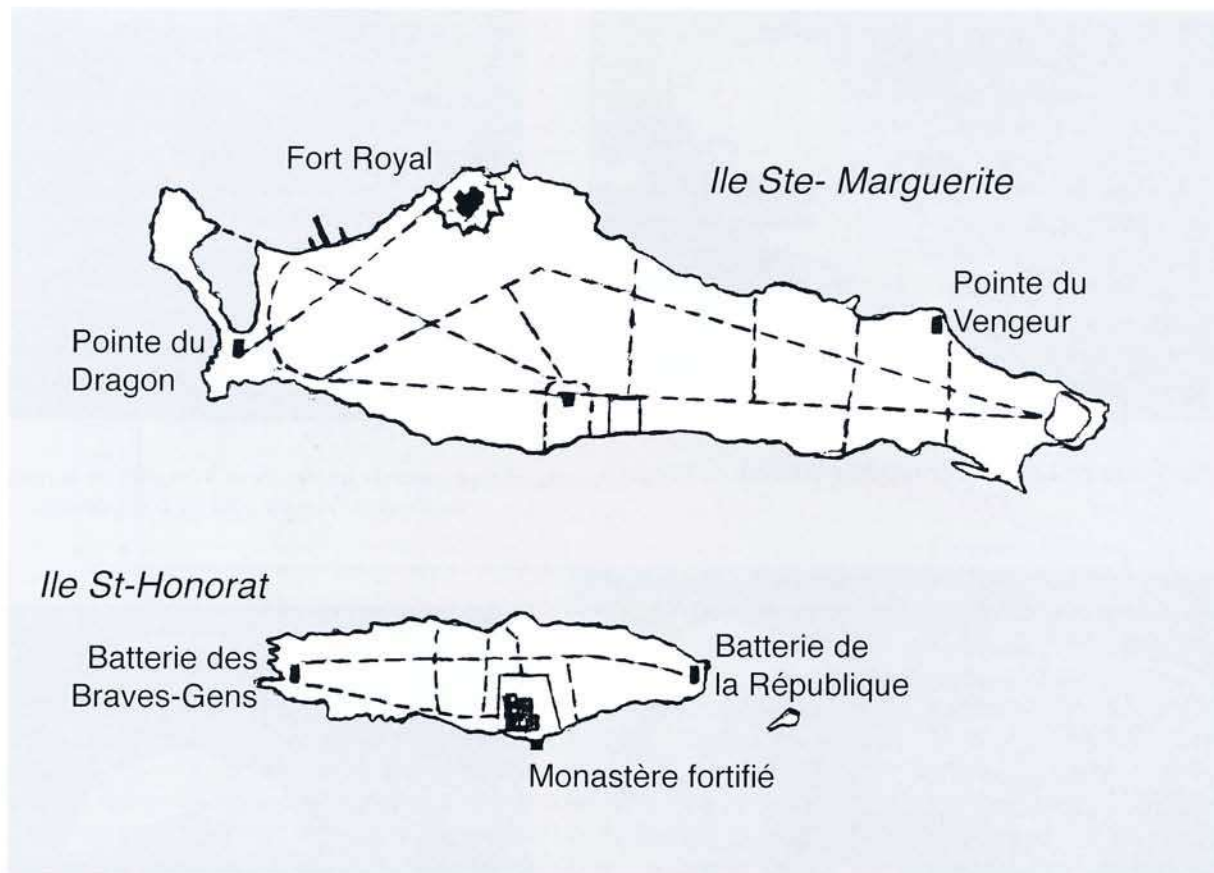


Fig. 1 - Carte des îles de Lérins avec emplacement des fours à boulets.

Fig. 2 - Île St-Honorat. Coupe axonométrique du four à boulets rouges de la batterie des Braves-Gens.

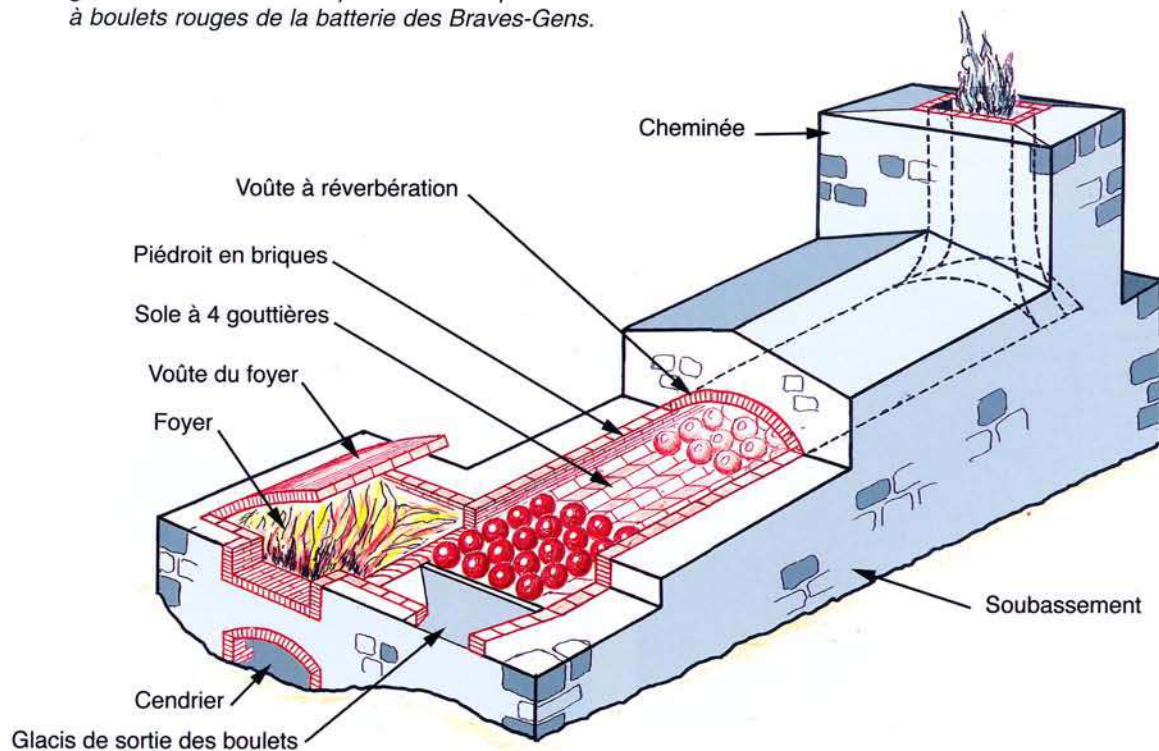




Fig 3 - Îles de Lérins. Four ruiné de la pointe du Vengeur.



Fig. 4 - Îles de Lérins. Four à boulets de la pointe du Dragon. Vue du côté du chargement.



Fig. 5 - Îles de Lérins. Four à boulets de la pointe du Dragon. Le pillage des chaînes d'angle entraîne la ruine de la façade.



Fig. 6 - Île St-Honorat. Four à boulets de la batterie des Braves-Gens.



Fig. 7 - Île St-Honorat. Four à boulets de la batterie de la République.



Fig. 8 - Île St-Honorat. Intérieur du four de la batterie de la République.

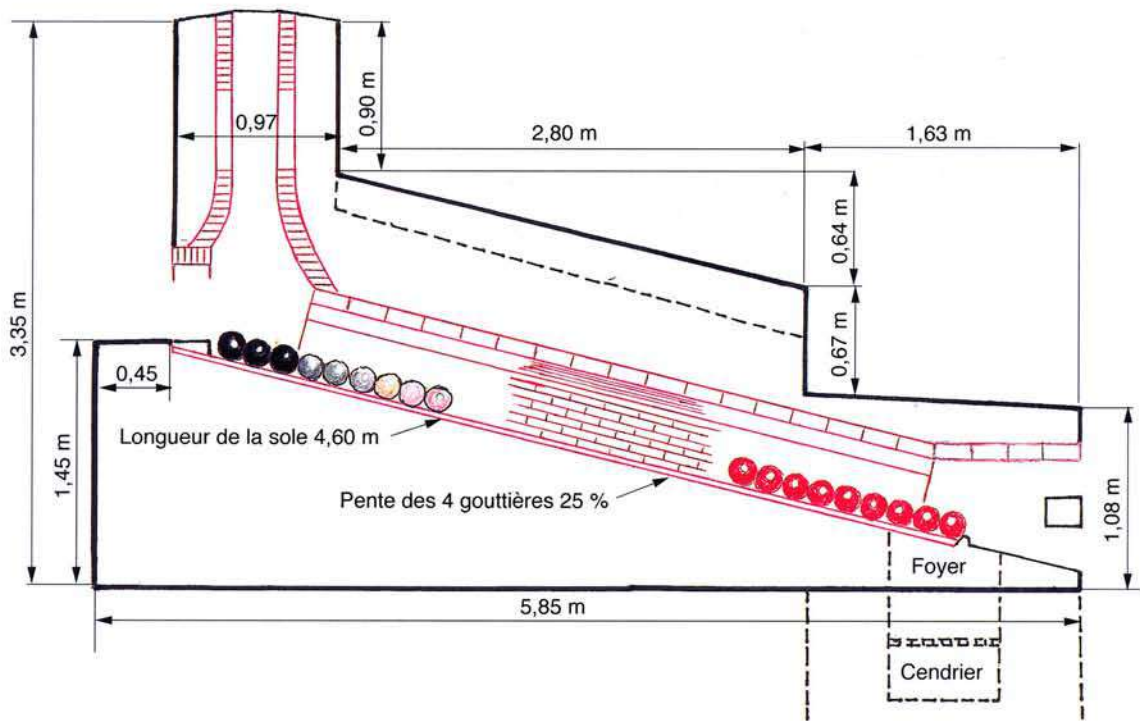


Fig. 9 - Île St-Honorat. Coupe longitudinale du four à boulets de la batterie des Braves-Gens.

Sur le retour du soubassement est établi le foyer, chambre rectangulaire de 0,66 x 0,70 m, couvert par une voûte ; toutes ses parois en contact avec le feu sont en briques réfractaires ; une grille lourde en fer (disparue) était disposée à mi-hauteur, la partie inférieure servant de cendrier. Deux prise d'air en opposition sur la base assuraient le tirage

Toutes les parois en briques du four et du foyer, épaisses de 11 cm, sont insérées dans une coque en maçonnerie de pierres de 0,35 m d'épaisseur dont le rôle est d'éviter la fissuration du four et de le protéger sommairement dans le cas d'une agression.

Les ouvertures étaient closes par des portes métalliques ; à l'exception de quelques gonds, il n'en reste aucun vestige.

Fonctionnement des fours et localisation des batteries

Les boulets de marine de 30 utilisés avaient un diamètre de 160 mm et un poids de 15,07 kg (soit une masse volumique de 7,04 kg/dm³, à comparer à la densité actuelle du fer de 7,85). On enfournait les boulets par l'ouverture haute sur les 4 gouttières, ce qui représentait 4 x 28 = 112 boulets.

Dès que les premiers boulets du bas de la sole avaient atteint la couleur rouge cerise (600° à 800°C), après une demi-heure de chauffe, on pouvait commencer le tir.

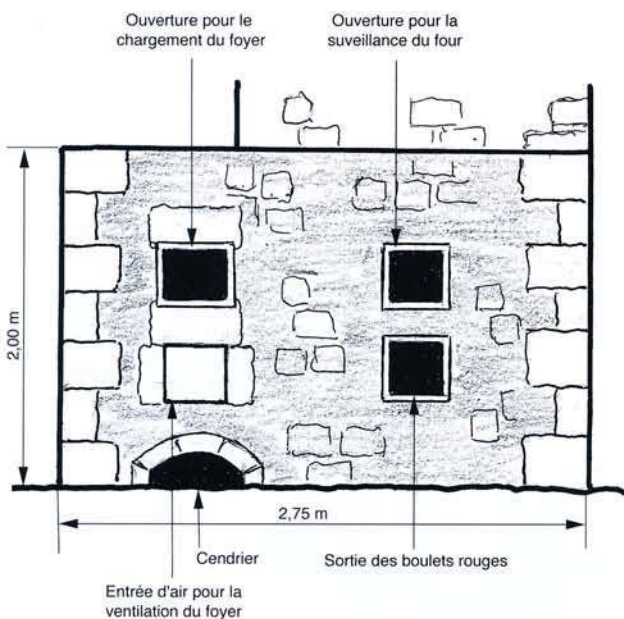


Fig. 10 - Île St-Honorat. Plan schématique de la façade avant du four de la batterie des Braves-Gens.

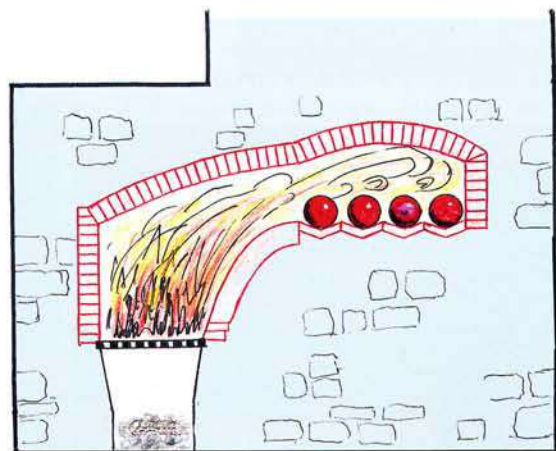


Fig. 11 - Île Ste-Marguerite. Coupe transversale du four à boulets de la pointe du Vengeur, au niveau du foyer.

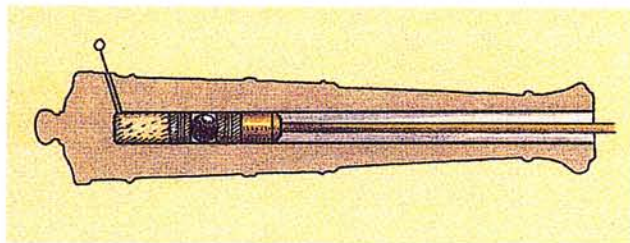


Fig. 12 - Coupe d'un canon à boulets sphériques à chargement par la gueule (XVI^e-XIX^e s.).

Les phases de tir de la batterie comportaient d'abord un bourrage des canons avec la poudre à l'aide d'un refouloir, puis avec un tampon d'étoupe mouillée, d'argile ou de foin. A l'aide de pinces à cuillères, le boulet rougi était introduit, par la gueule, dans le canon ; on enfonçait parfois un deuxième bouchon d'argile, et on enflammait la poudre (fig. 12).

Cette mise à feu s'opérait par la lumière (petit forage percé à la base du canon) en enfonçant un poinçon, appelé dégorgeoir, pour percer la charge de poudre ; on plaçait ensuite une étoupille dans la lumière même ; l'étoupille est un petit cylindre de cuivre, garni intérieurement de poudre fulminante, dans lequel est engagée une petite tige rugueuse ; en tirant vivement cette tige à l'aide d'un cordon que le servant tenait à la main, la surface rugueuse enflammait par l'effet de friction la poudre fulminante qui communiquait le feu à la charge (le fulminate, sel de l'acide fulminique, est détonant). La portée des canons était de l'ordre de 2000 m.

Le rôle des batteries et de leurs fours était d'interdire l'accès aux ports généralement placés au fond des baies et des rades. Leur implantation s'imposait donc vers les extrémités des pointes et des caps encadrant celles-ci ; leur efficacité était redoutable lorsque, les distances le permettant, elles pouvaient croiser leurs tirs.

Les fours à boulets rouges de Bretagne

La côte bretonne étant particulièrement exposée aux attaques des pirates et de la flotte anglaise, il n'est pas surprenant que l'on retrouve le long de ses rivages toute une série de forts et, accessoirement, des fours à boulets rouges.

Sur le littoral nord et ouest de la Bretagne, on rencontre cinq fours à boulets en bon état. Ils se situent au fort La Latte, au cap d'Erquy, à la pointe du Roselier (près de Saint-Brieuc), à Saint-Quay-Portrieux et à Camaret.

Le four du fort La Latte est identique aux fours des îles de Lérins. Les fours d'Erquy, du Roselier et de Saint-Quay-Portrieux sont différents :

	FOURS BRETONS	FOURS DES ÎLES
Longueur de la sole	3,80 m	4,60 m
Nombre de gouttières	3	4
Pente de la sole	20 %	25 %
Disposition du foyer	décalé par rapport à la sole	accolé à la sole

Le four de Camaret est plus court et le nombre de gouttières serait de deux (à vérifier). Toutes ces différences laissent à penser que les fours des îles de Lérins ont bénéficié d'améliorations qui ont augmenté leur rendement.



Fig. 13 - Emplacement des fours à boulets rouges de Bretagne.

Le four à boulets rouges du fort La Latte

L'histoire de cette forteresse surgie des eaux nous est décrite par son actuelle propriétaire, Mme Joüon des Longrais. Le château en ruine est transformé en fort de défense entre 1689 et 1715. A cette époque, on installe une batterie et on construit un gros mur écran pare-boulet, de type Vauban, mais on ne trouve pas trace de four à boulets. Par contre, durant la période révolutionnaire, le ministre de la Marine ayant ordonné de construire des fours à réverbère sur les côtes de la Manche, un four est érigé en 1794. Il a la particularité d'être doté d'un toit recouvert d'ardoises afin, probablement, d'assurer une meilleure



Fig. 14 - Le fort La Latte et le four à boulets rouges. (Côtes-d'Armor).



Fig. 15 - Four à boulets rouges du fort La Latte.

étanchéité à la sole (fig. 14). On observe sur la façade latérale, la goulotte de sortie des boulets rougis formant un coude en suivant l'angle du four, ainsi que la cuvette de stockage des boulets froids, à gauche, au niveau de la bouche d'enfournement (fig. 15).

Par manque d'attaque, il semble que le four n'ait jamais servi.

Le four d'Erquy

Implanté dans le superbe site sauvage du cap d'Erquy (fig. 16), ce four aurait été construit à la suite de l'attaque par des vaisseaux anglais, le 23 mai 1796, de la corvette française "l'Etourdie" qui escortait un convoi de navires marchands. La corvette, écrasée par les feux anglais, fut sabordée par son capitaine.

La maçonnerie du four (fig. 17) est en pierres de moyen appareil¹, en grès rose local, couronnée d'une mince corniche. Les ouvertures à feuillures d'encadrement sont en granite clair ; la sole, de 0,65 m de largeur, et les piédroits de la voûte sont également en granite. Curieusement, la voûte en briques est plate, ce qui ne contribuera pas à sa pérennité. Une goulotte recueille les boulets à leur sortie (fig. 18).



Fig. 16 - Four à boulets rouges d'Erquy (Côtes-d'Armor).

On observe que le foyer est décalé de 0,85 m par rapport à la sole et en retrait de 1,65 m par rapport à la façade avant, dispositions qui réduisent le rendement du chauffage et la longueur de la sole à 3,80 m (fig. 26). La cheminée a disparu, probablement pillée dans le but d'en récupérer les briques.

Le four de la pointe du Roselier (Saint-Brieuc)

Dans la baie de Saint-Brieuc, le four à boulet se caractérise par un soubassement, des encadrements d'ouverture, des chaînes d'angle et une corniche en pierre de taille (granite). Sa disposition intérieure et extérieure est identique à celle du four d'Erquy (fig. 19, 20).



Fig. 17 - Four à boulets rouges d'Erquy (Côtes-d'Armor).

¹ Les pierres constituant le petit appareil, ont 15 cm env. de hauteur ; celles du moyen appareil, de 15 à 40 cm de hauteur ; celles du grand appareil, de 40 à 50 cm de haut.

Fig. 18 - Four d'Erquy. Goulotte de sortie des boulets rougis.



Fig. 19 - Four à boulets rouges de la pointe du Roselier (Côtes-d'Armor).



Fig. 20 - Ouverture de chargement du four de la pointe du Roselier.



Fig. 21 - Four à boulets rouges de St-Quay-Portrieux (Côtes-d'Armor).



Fig. 22 - Bouche à feu posée sur le toit du four de St-Quay-Portrieux



Fig. 23 - Face de chargement du four à boulets de St-Quay-Portrieux.

Le four de Saint-Quay-Portrieux

Face au port de Portrieux, ce four est enclos dans la propriété privée "La Priauté" (fig. 21). Le petit-fils de la propriétaire, très aimablement, nous a donné l'autorisation de l'étudier.

C'est un chef-d'œuvre de maçonnerie en moyen appareil : six lits horizontaux de pierres de taille en

granite, parfaitement équarries et ajustées, de 33 cm de hauteur, à joints très fins ; les ouvertures à feuillures d'encadrement correspondent aux lits de pierres. L'entrée du four est encadrée par un portique à fronton triangulaire d'un très bel effet (fig. 23). L'ensemble du four est couronné par une corniche en grandes dalles de granite de 28 cm d'épaisseur.

La sole chauffante à trois gouttières et les piédroits de la voûte sont taillés dans des plaques de granite, la voûte semi-circulaire de 65 cm d'ouverture et de 12 cm de flèche est en brique.

Dimensions extérieures : longueur 6,60 m, largeur 4,10 m en façade avant, 2,55 m en façade arrière. La cheminée a disparu. Curiosité surprenante : une bouche à feu est posée sur le toit du four (fig. 22).

Aucun document ne précise la date de construction, mais la facture du bâtiment permet de l'estimer vers 1794.

Le four de Camaret

Camaret, la sentinelle de la Bretagne, a été armé par Vauban qui a fait édifier, entre 1689 et 1696, une tour de défense polygonale à trois étages de feux (fig. 24). Elle a contribué à repousser la fameuse attaque anglo-hollandaise du 18 juin 1694.

Le four à boulets n'existait pas à cette époque ; il aurait été construit sur l'emplacement d'un poste de garde vers 1790. Plus court que les autres fours (5,10 m), il prend appui sur le mur de défense de la batterie (fig. 25). L'intérieur est effondré. Il semble que la sole portait deux gouttières. Le foyer est placé en avant, côté plateforme. La goutte de sortie des boulets rouges, en granite, est d'une belle forme coudée. La plateforme de tir possède deux canons.

Les hypothétiques fours de Charente-Maritime

Contrairement aux indications de certains guides touristiques, nous n'avons pas retrouvé de fours à boulets rouges à Brouage, remarquable citadelle édifée par Richelieu pour surveiller La Rochelle gagnée au protestantisme.



Fig. 24 - Camaret (Finistère). Tour de défense édifée par Vauban. On distingue le four à boulets sur la gauche.



Fig. 25 - Four à boulets rouges de Camaret (Finistère).

De même, dans le fort de l'île Madame, à l'embouchure de la Charente, propriété privée dans laquelle les propriétaires nous ont reçus, nous n'avons observé qu'une fondation enterrée qui aurait pu être la base d'un four.

Energie nécessaire pour chauffer les boulets (texte écrit en collaboration avec M. Glénat)

Un boulet a 16 cm de diamètre et pèse 15 kg. L'énergie théorique à produire pour chauffer un boulet se calcule : $Q_1 = P \times C \times (t_2 - t_1)$

P = poids du boulet.

C = la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1°C la température de 1 kg de fer entre $t_1 = 15^\circ$ et $t_2 = 900^\circ$ (couleur rouge cerise), soit $C = 0,16$.

$Q_1 = 15 \times 0,16 (900^\circ - 15^\circ) = 2.124$ kcal (kilocalories, 1000 calories).

Le pouvoir calorifique du chêne ou du hêtre sec (moins de 20 % d'eau) est de 3.000 kcal par kilo de bois ; celui du sapin, nettement plus faible, exclut l'utilisation de ce bois.

La température à atteindre dans le four est de 1.150°C environ pour pouvoir chauffer les boulets à 900° . La chaleur acquise par un boulet par convection (contact avec les fumées) est de 510 kcal, celle acquise par la réverbération de la voûte est de 2.130 kcal, soit au total $Q_2 = 2.640$ kcal. Le temps de chauffe d'un boulet est $\frac{Q_1}{Q_2} = \frac{2.124}{2.640} = 0,80$ h soit 48 mn.

Ce résultat est en accord avec le temps estimé dans le texte ci-avant ; il fait apparaître l'importance de l'effet de réverbération sans lequel on ne parviendrait pas à rougir les boulets.

Si on admet qu'un canon peut tirer un boulet toutes les quatre minutes, la cadence de tir d'une batterie de quatre canons autour d'un four à boulets atteignait un coup par minute.

L'utilisation de charbon de bois était-elle intéressante ? Son pouvoir calorifique de 5.800 kcal est le double de celui du bois ; mais le charbon de bois est fortement hygroscopique (il reprend plus de 20 % d'eau après cuisson), son volume, à capacité d'énergie égale, est 60 % supérieur à celui du bois et il ne produit pas de grandes flammes comme le bois, intéressantes pour chauffer la voûte de la sole.

Pour ces raisons de volume et de stockage à l'état sec (difficile à réaliser en particulier dans les sites humides de Bretagne), il paraît douteux que le charbon de bois ait été plus avantageux que le bois de chêne ou de hêtre.

Conclusion

Faute de documents, l'histoire exacte des fours à boulets rouges est pratiquement inconnue avant 1790. On ignore en particulier s'ils ont été utilisés lors des multiples incursions anglaises, hollandaises et espagnoles du XVI^e au XVIII^e siècle. Mais, ils ont connu un grand développement au moment de la Révolution française et sous Napoléon 1^{er} avec le blocus continental (1806). Peut-être eurent-ils aussi un effet dissuasif.

Puis les progrès rapides de l'artillerie lourde en puissance et en portée des tirs (canons rayés, obus, chargement par la culasse à partir de 1858), le déclin et le remplacement de la marine à voile par des bateaux à coque métallique mûs par la vapeur, rendirent obsolète l'usage de ces fours à boulets qui furent déclassés en 1865.

Enfin, la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), par ses bombardements massifs et ravageurs, entraîna la disparition de nombreux fours (Plouha, la Conchée, Brest, etc.).

Après avoir traversé plus de deux siècles de guerres, les neufs fours restant appartiennent à l'histoire militaire de la France.

Telles des sentinelles endormies, nous les retrouvons dans des sites exceptionnels : sur un rivage maritime longtemps menacé (Camaret), sur des falaises sauvages dominant la mer (Roselier, Erquy), dans l'écrin protecteur d'une propriété privée (Saint-Quay-Portrieux), sur une pointe austère et inhospitalière (fort La Latte), ou dans des lieux paradisiaques (îles de Lérins).

Bien que méconnu du grand public, ce patrimoine au passé obscur, dont la valeur incontestable tient à son originalité et à sa rareté, mérite d'être conservé et entretenu, pérennisé qu'il est par l'expression populaire "tirer à boulets rouges".

Bibliographie

- Dictionnaire Français illustré et Encyclopédie universelle de 1879.
 BONAPARTE (N.) - *Lettres n° 12 et 14*, Archives de Cannes.
 FAUCHÈRE (N.) - 2000. *Bastions de la mer*, Editions Patrimoine et Médias.
 JOÛON des LANGRAIS - 1994. *Le fort La Latte*, Publication S.A.E.P.
 TOUDOUZE (G.-C.) - *Camaret et Vauban*, Bibliothèque de Camaret.
 VILLE d'AVRAY (H. de) - 1910. *Les fours à boulets rouges de l'île St-Honorat*. Ann. Sté des Lettres et Arts des A.-m. tome XXII.

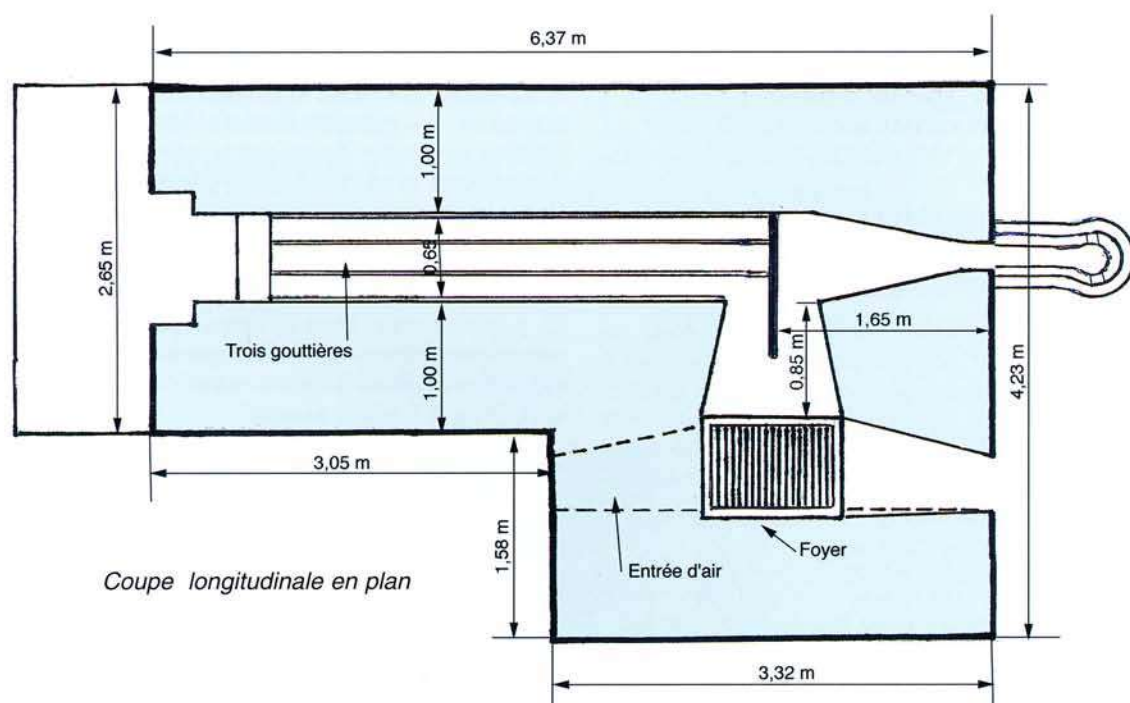
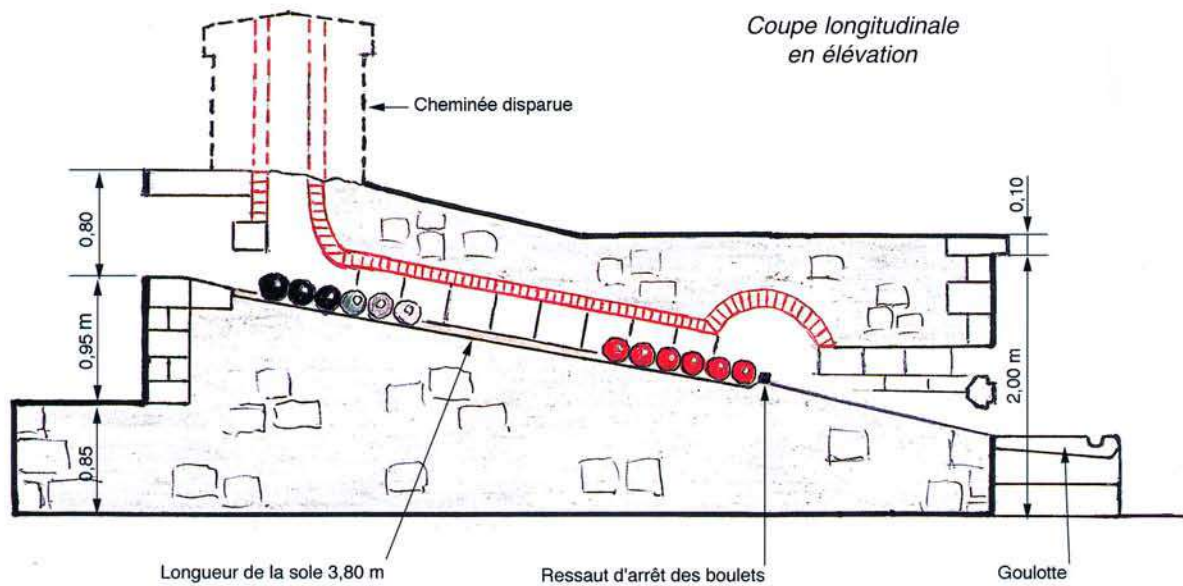


Fig. 26 - Four à boulets rouges du cap d'Erquy (Côtes-d'Armor).

L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-NICOLAS A CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES

Luc THÉVENON*

L'HISTOIRE

L'église paroissiale Saint-Nicolas est située au sommet du village, au flanc nord d'une petite butte. Il pourrait s'agir d'une motte (c'est-à-dire d'un tertre artificiel) établie sur la crête pour créer une esplanade surélevée propre à porter le château (?).

A la fin du XI^e siècle, le finage de Châteauneuf, comme la majeure partie du Val, est encore inclus dans la vieille seigneurie d'Entraunes. Celle-ci sera découpée par la suite et un "Châteauneuf" est mentionné en 1156 (Papiers du MS Albanès, Archives Com. Marseille ; non publié). Ce nouveau domaine sera à son tour divisé en deux et donnera naissance à une "Villeneuve" dans la première moitié du XIV^e siècle.

La paroisse du vieux territoire d'Entraunes était Saint-Martin, dédicace fréquente de la famille seigneuriale des Agoult-Glandevès de Saignon (à 5 km au sud-est d'Apt) qui possédait le Val. Celle-ci était très liée à l'abbaye bénédictine de Saint-Eusèbe d'Apt, ce qui explique la présence de prieurés relevant de cette abbaye dans le val d'Entraunes (St-Laurent et St-Martin d'Entraunes, St-Pierre d'Enaus, N.-D. du Buici et St-Brès de Guillaumes, St-Martin de Daluis).

* Conservateur-en-chef du Patrimoine du Musée Masséna de Nice.



Fig. 1 - Châteauneuf-d'Entraunes. L'église paroissiale.

Dans la convention établie le 2 août 1388 entre Louis Grimaldi de Beuil et le comte de Savoie, Châteauneuf est mentionné en tant que village sans château. Le seul château alors existant dans le val d'Entraunes est celui de Villeneuve et les plus voisins sont ceux de Sauze, Guillaumes et Péone.

En effet, l'acte fait une distinction précise entre les "villa", "castrum" et "villa + castrum". Que Châteauneuf ne soit que "villa" implique que son château mi-XII^e siècle a été détruit. Disparition provisoire puisque l'on sait que ce château a été reconstruit au XV^e siècle et que, le 20 octobre 1597, le capitaine Bonfiglio y résista pour le duc de Savoie avec héroïsme, durant les guerres de La Ligue auxquelles Charles-Emmanuel 1^{er} prit une part active contre le roi de France¹.

L'emplacement de la paroissiale devrait être celui d'une chapelle castrale médiévale dont il n'est pas possible de fixer précisément la fondation : peut-être pas avant le milieu du XIII^e siècle.

Que le village lui-même, groupé autour et en contrebas du château, ne soit pas antérieur à la première moitié ou au milieu du XIII^e siècle, n'interdit pas une occupation préalable dispersée

¹ Ces éléments ont été rédigés grâce aux avis et conseils de M. Jean-Claude Poteur, archéologue et médiéviste, spécialiste des Alpes-Maritimes, chargé de l'Inventaire au Conseil Général, que nous remercions.



Fig. 2 - Aquarelle de l'église de Châteauneuf-d'Entraunes par Alexis Mossa (8 août 1919 "L'église le matin"). Musée Masséna.



Fig. 3 - Eglise de Châteauneuf-d'Entraunes. Le Christ aux cinq plaies. Motif central du polyptyque de François Bréa (Cliché Alain Philippon, Serre Editeur).

sur les terroirs et, peut-être un emplacement d'agglomération plus ancienne, à rechercher vers Saint-Macaire par exemple, ou tout simplement aux Tourrés. Dans ce hameau, la présence d'une paroissiale dédiée à St-Jean-Baptiste entourée d'un cimetière, même si elle a été reconstruite en 1641, indiquerait une implantation religieuse pouvant remonter au XI^e siècle, ou même antérieure.

L'ARCHITECTURE

L'orientation Ouest-Est de l'édifice actuel confirme la présence d'un édifice médiéval à l'origine associé au château. Il a subi plusieurs reconstructions successives : par exemple, l'abside polygonale actuelle, malheureusement recouverte d'un crépi moderne qui interdit l'examen de l'appareil, mais couronnée à l'extérieur d'une petite corniche en quart-de-rond, suggère un édifice tardo-médiéval (extrême fin XV^e - première moitié XVI^e, disons 1480-1550) dont elle aurait été conservée. On sait que, dans la région niçoise, on a construit de nombreux édifices à cette période : La Tour-sur-Tinée (vers 1510-20), Roquebillière (1533), Tende (1506), La Brigue (1501), Péone (1555), Villars-sur-Var (1520), etc.², pour des édifices bien datés.

Le reste de l'église actuelle, nef unique de trois travées sous une voûte en berceau à pénétrations, procède d'une nouvelle réédification dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Elle

s'inscrit dans le contexte de nombreuses reconstructions d'églises dans la montagne niçoise à cette époque, spécialement entre 1670 et 1710 : Clans (1681-86), Isola (1682), Roure (même époque), St-Dalmas (1718), Marie (1701-29), pour la Tinée ; la Vésubie fournit autant d'exemples (Venanson - c. 1650, St-Martin - 1694, etc.) ; dans la vallée du Var, citons Touët (1699), Malaussène (1700-1727), etc. Le cas de la cathédrale d'Entrevaux dont la construction est envisagée dès 1593 mais commencée en 1609 et achevée au milieu du XVII^e siècle dans le style gothique, est à considérer à part.

Les paroissiales successives de Châteauneuf s'insèrent donc bien dans ces périodes documentées de chantiers religieux de la première moitié du XVI^e siècle, puis de la charnière fin XVII^e-début XVIII^e siècles.

Des remplois de matériaux et d'appareils anciens sont probables : voir l'appareillage du mur sud. L'accès latéral au sud a été conservé de l'époque médiévale, plutôt qu'un accès plus

² CIPRUT E.-J., *Persistence des traditions gothiques en Provence au XVII^e siècle*, in *Provence Historique* n° 44 et 45 (1961), 48 (1962) et 58 (1964).

GIORDANENGO G., *Reconstruction des églises paroissiales dans le diocèse d'Embrun (XV^e-mi XVII^e s.)*, in *Congrès Archéologique de France*, 130^e session, Dauphiné, ed. SFA, Paris, 1974.



Fig. 4 - Eglise de Châteauneuf-d'Entraunes. Adoration du Sacré-Cœur par la Vierge, St Jean et St Jean Eudes. Huile sur toile anonyme du début du XVIII^e s.

classique par la façade, simplement par commodité avec la topographie du lieu et la liaison avec le village.

Deux chapelles latérales ont été rajoutées au centre de l'édifice ; elles ne jouent ni le rôle de bas-côté ni celui de transept. Ces éléments, peut-être prévus dans la reconstruction, sont plus vraisemblablement des rajouts du XVIII^e siècle (l'examen de l'appareil extérieur, actuellement sous enduit, le préciserait). Par contre, la sacristie a été adjointe dans le cours du XIX^e siècle seulement. Elle daterait d'une restauration générale de l'édifice et de son décor - noter par exemple que la chaire n'a pas été prévue à l'origine, mais a été érigée en empiétant sur un pilastre et l'abat-voix sur son chapiteau³.

LE DECOR

L'église actuelle témoigne du goût baroque en faveur dans le Comté de Nice aux XVII^e/XVIII^e siècles : c'est une réplique très modeste des modèles de la ville (Nice) et au-delà des exemples italiens (Rome et Turin).

Son plan barlong est terminé par un chœur largement articulé à la nef sans rétrécissement, donnant une salle de prédication conforme aux préceptes de la Contre-Réforme et systématisé par les Jésuites.

L'ornementation, d'un baroque rustique, est composée de faux marbres sur les pilastres et leurs dossierlets, l'architrave de la corniche, les doubleaux et les nervures des pénétrations. Une note originale est donnée par les draperies des fausses baies au nord, avec faux vitraux polychromes très fantaisistes. Le côté nord est aveugle en raison du froid hivernal.

Ces peintures ont été entièrement reprises en 1934, ce qui explique les fausses baies à vitraux d'allures modernes ; la date est peinte sur la plinthe au ras du sol, derrière le vantail droit du portail d'entrée.

Le cul-de-four porte de beaux rinceaux de type Renaissance qui pourraient être une reprise d'éléments mi-XVI^e puisque l'abside a été probablement conservée de cette époque. Enfin, la haute corniche et les chapiteaux corinthiens en gypseries blanches sont d'excellente qualité.

LE MOBILIER

La pièce maîtresse est le polyptyque du *Christ aux Cinq Plaies*, œuvre du Niçois François Bréa (fig. 3), exécuté dans la décennie 1550 (comme celui de St-Martin-d'Entraunes)

³ Probablement ces travaux eurent-ils lieu en même temps que les réparations faites au presbytère (Acte n° 23 du 3 août 1849 du registre des Délibérations Communales du 15 mars 1849 au 25 novembre 1850. En dépôt aux A. D.A.-M.). L'Acte n° 28 donne la liste des 45 paroissiens, avec l'indication de leurs revenus, qui doivent contribuer aux réparations.



Fig. 5 - Eglise de Châteauneuf-d'Entraunes. Détail du polyptyque des Plaies du Christ (huile sur bois) attribué à François Bréa - 155? - L'inscription.

grâce aux libéralités du notaire Pierre Ginesi qui fondait en même temps une messe. La date de réalisation d'une œuvre aussi prestigieuse devrait correspondre à celle de l'achèvement d'un nouvel édifice autour de 1550-55⁴.

Le Père Eternel : détrempe sur bois, panneau triangulaire, fin XVI^e-début XVII^e siècles. C'est le vestige d'un petit polyptyque démantelé. Il a été restauré par Bernard Sens-Olive à Antibes en juin 1992.

Le reste du mobilier est XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

1. STATUES

- Vierge à l'Enfant (niche gauche du chœur) : bois doré ; deuxième moitié du XVII^e siècle, type "Vésubie", vallée où un atelier très actif de sculpture sur bois a travaillé à cette époque et a fourni tout le Comté.

⁴ Nous proposons la transcription suivante pour l'inscription du polyptyque (fig. 5) :

" PAR LES AUMONES DE P. GINESI ; NOTAIRE / FUT FONDEE / UNE MESSE EN L'HON / NEUR DE L'AUTEL / DES CINQ PLAIES / DE NOTRE SEIGNEUR / (..... ?) NOVEMBRE / 155 (1?) JOUR VINGT "

(le 20 novembre 155 (1?))

Notons qu'Alexis Mossa avait cru lire "1524", date constamment répétée après lui (Bibl. de Cessole, Carton Mossa, notes par communes et carnet). De plus, les premier (1) et troisième (5) chiffres du millésime sont indiscutables. Le second, effacé, ne peut être que 5. Le dernier (1?) reste incertain.



Fig. 6 - Eglise de Châteauneuf-d'Entraunes.
St Nicolas, bois sculpté et doré, fin du XVII^e s.

- Saint-Nicolas : bois doré à socle reliquaire (reliques de SS. Nicolas de Bari et Geniès d'Arles) ; fin XVII^e siècle (fig. 6).

- Vierge à l'Enfant sous dais processionnel (dit quelquefois par analogie avec celui du pape *Sedia Gestatoria* mais le terme est impropre) avec socle reliquaire (reliques des SS. Beguine martyr, Célestin pape et Clair évêque) ; mi-XVIII^e siècle.

2. TOILES

- Jean-Marie d'Avignon, Vierge du Rosaire entre Saint-Michel et Saint-Blaise, H/t, datée 1622.

Jean-Marie, peintre d'Avignon, est connu dans cette région des Alpes du Sud pour des tableaux à Sauze (maître-autel de la paroissiale) et Daluis ; on le retrouve encore à Saint-Pons (Cène et SS. Pons et Jean-Baptiste - 1632) dans la vallée de l'Ubaye. Il a aussi travaillé pour Colmars en 1623 (œuvre perdue). L'artiste était établi à Guillaumes⁵.

- Anonyme italien, Culte du Sacré-Coeur, H/t, vers 1735-40.

L'autel a été fondé par un notaire lors de

⁵ Luc THEVENON, *Ioannès DMARIA, advignionnencis*, in Ch. ASTRO et L. THEVENON, *La peinture au XVII^e s. dans les Alpes-Maritimes*, Serre Ed., Nice, 1985, pp. 81-82. Cette toile regroupe plusieurs cultes dont le Rosaire qui n'est pas encore institutionnalisé à Châteauneuf ; en effet, l'Acte de fondation de la "Très Dévote Confrérie de N.-D. du Rosaire" sur réquisition du R. P. dominicain Jehan Dalmas de la Trinité, délégué par le couvent des Prêcheurs du Thor, date de 1653. Le couvent du Thor était spécialisé dans la prédication en milieu montagnard.

⁶ Bernadette MANIGAULT-GAYMARD, *Le Parti des Ecoles*, in Lou Lanternin, n° 12 - Hiver 1982-83, pp. 5 à 8.

l'acte de fondation du Parti des Ecoles le 20 octobre 1735⁶. Sur cette toile, figurent St-François de Sales, Sainte-Marguerite-Marie Alacoque, visitandine, Saint-Geniès ("S. Genesi Scrivano e martire") et les Âmes du Purgatoire. Le retable à colonnes torsées est de la même époque.

- Anonyme, L'Adoration du Sacré-Coeur par la Vierge des Sept Douleurs (glaives ou brandons), St-Jean et St-Jean Eudes (fig. 4).

- Anonyme, Vierge à l'Enfant et les SS. André, Roch et Louis de France (ou le Bienheureux Amédée III duc de Savoie ?). Le souverain porte le collier de l'Ordre du Saint-Esprit et reçoit la Croix de l'Enfant, ce qui pourrait permettre de voir là un "Vœu de Louis XIII", thème exclusivement français présent jusqu'aux confins orientaux de la Provence (Briançonnet, La Penne, Entrevaux, mais aussi à Massoins et Malaussène),

3. LES CLOCHES

Le clocher, reconstruit en 1934, ne renferme que deux cloches seulement, au lieu de trois comme le veut le cérémonial pour une paroissiale.

La grande cloche, fondue par Ch. Arragon, Chevalier de Léon XIII, fondeur à Lyon, porte la mention :

*"Le parrain a été M. Emile Gaymard
La marraine Mme Annette Rassat son épouse
(tous deux) de cette paroisse, 12 décembre
1897."*

La petite, fondue par Baudouin de Marseille, en 1914, porte les mentions :

*"Marraine, Mathilde Rapuc, épouse Graille,
(invocations :) Délivre-nous Seigneur de la foudre
et de la tempête" et "St-Nicolas patron de la
paroisse de CASTRINOVI, OPN
Ste-Barbe, OPN - Joseph Mathilde Fracta
D(on) Julio Roche Parrochio (= curé)
Parrain Joseph Gaymard prêtre de ce lieu, decanat
de l'église d'Utelle (= prêtre de ce lieu et
doyen de l'église d'Utelle).*

LES PATRONS DU VILLAGE

Saint Nicolas

Evêque de Myre (Asie Mineure) vers 270-342 (fête le 6 décembre), saint Nicolas est l'un des saints les plus populaires du Moyen Age, aussi bien en Orient qu'en Occident, donc le plus "universel". Son histoire légendaire procède à la fois de Neptune et du Père Noël. Deux légendes célèbres :

- Un père miséreux se voit réduit à prostituer ses trois filles qu'il ne peut doter ; Nicolas jette nuitamment dans son logis trois bourses d'or qui vont permettre de les sauver du déshonneur. C'est l'attribut habituel du saint : trois boules dorées sur un livre.

- Trois écoliers égarés demandent gîte à un boucher qui les découpe et les met au saloir ; Nicolas, de passage, ressuscite les enfants. D'où un autre de ses attributs : 3 garçons dans un tonneau (à Gattières par exemple).

Saint Nicolas était le protecteur privilégié des marins de la Méditerranée orientale, mais aussi de ceux de l'Atlantique et de la Baltique. Il est encore l'un des protecteurs des ponts.

Ses reliques furent transférées en 1084 à Bari, qui devint le grand centre de rayonnement de son culte. Un croisé ayant, en 1093, apporté une relique du saint en Lorraine, une vaste basilique lui fut dédiée à St-Nicolas-de-Port et il devint patron de la Lorraine. Dans le nord, l'est de la France et en pays germaniques, c'est lui qui, début décembre, distribue les cadeaux aux enfants.

Saint-Blaise de Sebaste

Thaumaturge et guérisseur, saint Blaise de Sebaste (Arménie), mort en 316, est fêté le 3 février. Des légendes voudraient que, retiré dans une forêt, vivant en ermite parmi les bêtes sauvages, il y aurait été découvert par des chasseurs qui le ramenèrent à Sebaste où il aurait été nommé évêque. Il sauve un garçonnet qu'une arête de poisson étranglait, en lui appliquant deux cierges allumés croisés sur sa gorge. C'est l'élément caractéristique de sa fête, d'autant plus qu'elle a lieu le lendemain de la Chandeleur. Pour guérir ou protéger des maux de gorge, les fidèles défilent devant le prêtre qui leur applique deux cierges allumés et croisés sur le cou.

Son martyre a fourni son attribut : le cardoir à laine avec lequel les païens l'auraient écorché. Il est donc le patron des cardeurs, peigneurs, arçonneurs de laine. Son culte est très populaire en pays niçois (nombreuses statues et il figure souvent sur des toiles). Il est aussi le patron privilégié de Raguse (Dubrovnik) dont la cathédrale est sous sa titulature.

Il protège encore des mauvais vents.

LES AUTRES SAINTS

St Geniès ou Genès (San Ginié) martyr en 303 (fête 25 août).

Greffier en Arles au III^e siècle, il refuse d'enregistrer un édit de persécution des Chrétiens. Il s'enfuit, traverse le Rhône, est rattrapé et décapité à Trinquette. Saisissant sa tête, il la jette dans le fleuve ; escortée par des anges, elle aboutit à Carthagène.

Au V^e siècle, le poète Venance Fortunat qualifie Arles de "la ville de St Genès". La cathédrale de Narbonne lui fut dédiée. Son culte tomba en désuétude. Quelques prieurés provençaux de l'abbaye bénédictine piémontaise de St-Dalmas de Pedona lui restent dédiés (Beuil, Bantes).

Patron des greffiers et des notaires.

St François de Sales, évêque d'Annecy et Genève 1567-1622 (fête 29 janvier).

De famille noble, évêque de Genève en 1602, fondateur de l'ordre féminin des Visitandines (avec Ste-Jeanne de Chantal), chargé de visiter les malades.

Béatifié en 1662 ; canonisé en 1665. Propagateur du culte du Sacré-Cœur, dévotion consacrée officiellement en 1685.

St Jean Eudes, 1601-1680.

Fondateur du culte des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Il crée la congrégation des Eudistes pour développer ce culte. Canonisé en 1925.

Ste Marguerite-Marie Alacoque, 1647-1690 (fête 17 octobre).

Visitandine du couvent de Paray-le-Monial dont les célèbres visions du Sacré-Cœur popularisa ce culte (1673). Son tombeau dans son couvent d'origine est devenu un lieu de pèlerinage célèbre.

St-Clair, évêque légendaire de Nantes au 1^{er} siècle. Il protégeait des maladies des yeux et était invoqué pour avoir un temps clair et arrêter les pluies trop violentes qui compromettent les récoltes.

ANNEXE

FRANÇOIS BREA (vers 1495 - vers 1562)

François Bréa est le fils d'Antoine Bréa et de Louise, son épouse. Il est ainsi le neveu de Louis Bréa et de Pierre Bréa, les deux frères connus d'Antoine. Il eut une sœur prénommée Jaumone.

Comme dans le cas de son père et de ses oncles, les éléments de sa biographie qui nous sont parvenus sont rares. On peut situer sa naissance aux alentours de 1495 ; il disparaît après 1562.

Il reçoit la tonsure cléricale le 2 mai 1512, en même temps qu'un autre peintre, Etienne Adrech (œuvres connues à Camporoso par document et à Ceriana - attribution). Protégés par les privilèges de la cléricature, ils vivent néanmoins en simples laïques. François Bréa se marie à Nice au début de 1536 avec Françoise ou Francischeta, fille d'Etienne Segoini. A leur mort (Antoine vers 1527, Louis vers 1523 peut-être emporté par la peste), il hérite de l'atelier de son père et récupère une partie de ce qui avait garni celui de son oncle (des calques notamment). François Bréa va pouvoir poursuivre facilement leur tradition.

Bien qu'établi à Taggia de 1538 à 1547, il conserve une maison à Nice (mentionnée le 13 août 1544) et vient y faire de longs séjours. Il y avait sa famille et y obtenait des commandes pour la ville et pour les bourgades du Comté.

La dernière mention qui soit faite de François Bréa est relevée par F. Alizeri (in "Notizie dei Professori del Disegno in Liguria...", T. II, p. 290) au sujet d'un "Baptême du Christ" peint en 1562 pour la Confrérie de St. Jean-Baptiste (Pénitents Noirs) à Vintimille ; l'œuvre est perdue.

L'HISTOIRE DES PIERRES : DES BORNES ENTRE LA TRINITÉ ET ÈZE

Henri GEIST

Monsieur Y.D. de Nice m'a fait part d'une inscription énigmatique gravée sur un rocher se trouvant dans le Parc Départemental de la Justice, sur les communes d'Eze et de la Trinité. Ce rocher, d'environ 2 mètres de haut, émerge d'un affleurement de dolomies grises du Jurassique supérieur. C'est sur une face verticale de ce rocher, entre deux rigoles d'érosion distantes de 0,55 m, sur une hauteur de 1 m, que sont tracés du haut vers le bas, un E de 10 cm, une croix dont la branche verticale mesure 12 cm et l'horizontale 14 cm, un T de 9 cm suivi d'un point et d'un V, une barre de 9 cm suivie d'un cercle de 8 cm de diamètre et enfin, en bas sur 10 cm, 1836. Cette inscription est encadrée par une bande dégauchie de la pierre à l'extérieur de la rigole et entre les deux rainures où se trouve la gravure. Une peinture rouge lessivée, presque effacée, souligne le cadre (fig. 1).

Quelle est donc la signification de ce rocher gravé en pleine nature, émergeant d'un maquis, et seulement visible d'un des chemins traversant le Parc? C'est simplement une des bornes qui délimitaient les communes de la Trinité et d'Eze; cette limite, toujours actuelle, se lit sur la carte de l'I.G.N., elle sépare les cantons de Nice XIII et de Villefranche.

Un rocher est un support qui ne peut être déplacé et s'il s'en trouve un sur une limite fixée, il sera utilisé comme un bornage bien repérable. La branche horizontale de la croix est une ligne de démarcation entre Eze et la Trinité et la branche verticale marque le côté où se situent les communes. Le E signifie EZE et T.V. TRINITE-VICTOR. Au-dessous, le nombre 10 indique le numéro de la borne et 1836 la date de l'inscription, 18 ans après la nouvelle organisation territoriale qui, par lettre patente du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel I^{er}, sépara la Trinité - au nom complété par celui du roi - de la commune d'Eze dont elle dépendait.

Sur le tableau d'assemblage cadastral de 1873, on retrouve très bien cette délimitation géographique avec l'emplacement des bornes, numérotées à partir de la commune de Nice, sous la tour de télécommunication du mont Leuze, dont la limite est la petite route qui, des Quatre Chemins, rejoint le col d'Eze. La dernière borne du tableau porte le numéro 46 et se situe dans le bas de la pente séparant le fort de la Revère de l'autoroute. Nous avons retrouvé la borne n°13, petite pierre taillée et plantée dans le sol (fig. 3). La borne n°12 est très fruste. C'est un affleurement du lapiaz sur lequel on devine grossièrement gravés, une croix et un 12 (fig. 2). Les 43 autres bornes restent à découvrir.

Il est intéressant de remarquer que, sur le cadastre de 1873, à l'emplacement de la borne 10, il est noté : "Rocher blanc ou de la plaine". C'est ce que l'on peut encore voir aujourd'hui et cette inscription historique de 164 ans mériterait d'être répertoriée, mise en valeur et en exergue, comme un élément à ajouter au patrimoine du Comté de Nice.



Fig. 1 - Plateau de la Justice. Borne n° 10.

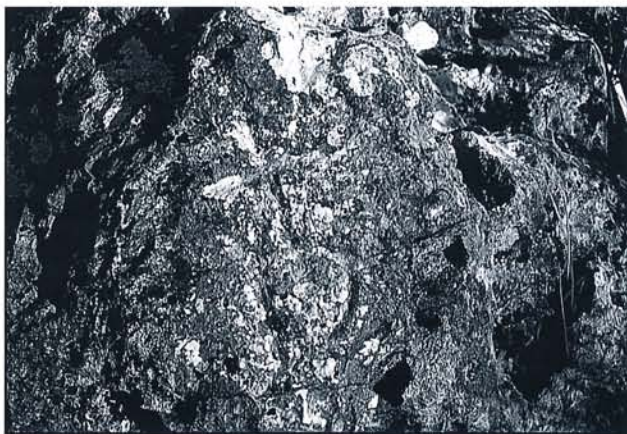


Fig. 2 - Plateau de la Justice. Borne n° 12.



Fig. 3 - Plateau de la Justice. Borne n° 13.

UN AUTEL-CIPPE PALÉOCHRÉTIEN À CASSIS

Jacques Bérato*

Une opération de sondage, début 2001, dans la zone dite "des pêcheurs", au centre de la vieille ville de Cassis, nous a permis de confirmer la localisation du port et de l'agglomération antiques Carsicis Portus, connus par l'Itinéraire d'Antonin (Bérato et al. 2001). La ville, occupée dès la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C. et sans discontinuité jusqu'au VII^e s. ap. J.-C., n'est réoccupée dans l'état de nos connaissances qu'au XVII^e s. Ce phénomène d'abandon n'est pas étonnant car on le rencontre fréquemment ailleurs dans le midi de la France. Il sera suivi de l'encastellation dans le proche castrum, période à laquelle succèdera le déperchement de l'habitat. Dans le but de replacer le site dans son environnement archéologique, nous nous sommes intéressés aux collections anciennes de la ville, dont un monolithe qui ne semble pas avoir été l'objet d'études récentes.

Un monolithe parallélépipédique en "calcaire froid" de Cassis, de couleur blanchâtre, est actuellement exposé au musée de Cassis (fig. 1). Il était enchâssé dans un mur de l'ancien presbytère (Saurel 1857, p. 183), mais la localisation exacte de sa découverte avant cette réutilisation nous échappe. Son extrémité supérieure et sa base ont été partiellement bûchées et la hauteur conservée est d'environ 1 m. Les faces principales sont larges de 47 cm et les faces latérales de 42 cm.

Il s'agit d'un autel votif antique qui porte sur la face principale primitive une inscription gravée sur quatre lignes :

TUTELAE
CHARSI
TANAE
S D S D

Le bloc est fendu obliquement dans sa partie supérieure. La fissure, qui se retrouve sur les deux faces principales, passe au niveau de l'inscription latine sur l'avant-dernière lettre de la première ligne et au niveau de la dernière lettre des deux lignes suivantes. Il a été recollé sans ressaut au niveau des deux surfaces principales et les lettres ont été peintes d'une façon malhabile, sans que la lecture du texte en soit toutefois modifiée ou perturbée.

Le champ épigraphique de l'inscription antique (fig. 1 et 2) est un rectangle de 67 cm de hau-



Fig. 1 - Le monolithe.

teur et de 45 cm de largeur. Elle est encore limitée en haut par un cadre en relief qui a été bûché ailleurs. La hauteur des lettres de la première et de la deuxième ligne est de 7,5 cm et de 8 cm pour la première lettre de la deuxième ligne, puis respectivement de 7 cm pour la troisième ligne et de 6 cm pour la quatrième ligne. L'espacement des lettres est régulier, ce qui n'est pas le cas pour les interlignes et la position du début et de la fin de chaque ligne. L'extrémité de certaines lettres est pattée.

L'inscription antique est signalée comme un faux par Otto Hirschfeld en 1888 (C.I.L., XII, 37*), avec une lecture inexacte : *tutelae carcitanae*. L'erreur est double dans *carcitanae* au lieu de *charsitanae*. En outre la dernière ligne n'est pas lue.

Elle a été republiée en 1931 (Mouquet 1931, P. 123-125), avec le texte suivant :

*Centre Archéologique du Var, 14 boulevard Bazeilles, 83000 Toulon

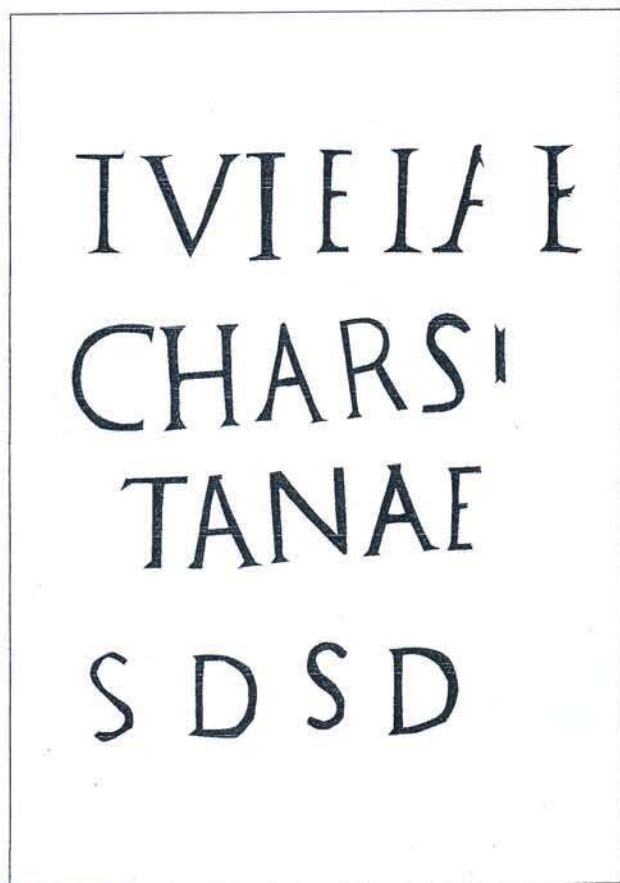


Fig. 2 - Relevé de l'inscription latine.

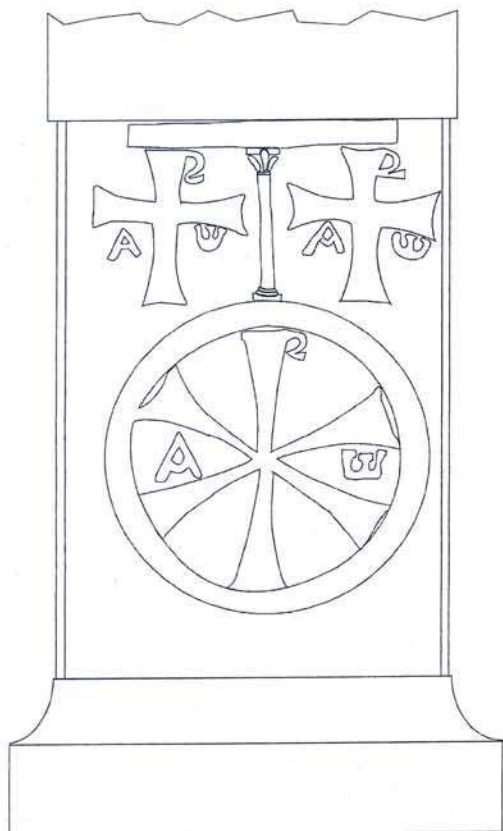


Fig. 3 - Relevé du décor paléochrétien.

TUTELAE
CHARSI
TANAE
S(ACERDOS) D(E) S(UO) D(EDIT)

L'interprétation par l'auteur de la ligne 4 est présentée sans certitude d'après E. Espérandieu et l'inscription doit ainsi se comprendre : "A la Tutelle de Cassis, le prêtre (de la Tutelle) a offert (ce monument) à ses frais". Mais il serait surprenant qu'un prêtre de la Tutelle de Cassis, qui élève un monument à cette divinité, reste anonyme et se désigne par le seul mot S(ACERDOS).

La divinité *Tutella*, évidemment divinité protectrice d'un lieu ou d'une ville, est longuement attestée dans l'épigraphie. C'était une divinité tantôt masculine, tantôt féminine. Cette ambiguïté est soulignée dans un texte des Actes des Arvales (I.L.S., 5047) : *sive deo sive deae in cuius tutela hic lucus locusue est.*, "Au dieu ou à la déesse sous la protection (*tutela*) de qui se trouve ce bois sacré ou ce lieu". De sorte que l'on peut se demander si S D S D ne pourrait pas se comprendre : S(IVE) D(EO) S(IVE) D(EAE), "à la Tutelle de Cassis, dieu ou déesse".

Charsitanus pourrait être dans notre cas l'adjectif tiré de *Carsicis* qui est connu par l'Itinéraire d'Antonin¹.

Rien en fait ne permet de douter de l'authenticité de cette inscription. Si c'était un faux, la graver au revers d'une inscription paléochrétienne aurait été d'un grand raffinement dans la supercherie. En fait, la réutilisation de ces autels païens en autel-cippe est fréquente à l'époque paléochrétienne (Metzger 1991, p. 263).

Le bloc est en effet réutilisé en autel-cippe, sans que l'inscription païenne ne soit effacée à l'époque paléochrétienne (Cabrol, Leclercq 1914, pp. 1682-1692). Il s'agit en fait d'un pied d'autel qui devait supporter un plateau rectangulaire. L'extrémité supérieure est détériorée, mais ne semble pas avoir comporté une excavation pour y déposer des reliques. La face postérieure, qui devient alors principale, comporte un registre plan rectangulaire de 68 cm de hauteur sur 45 cm de large, décoré en bas-relief (fig. 3). Il repose sur une base comportant un cavet de 7 cm de hauteur surmontant une plinthe plane de 11 cm de hauteur. Le débord de la base sur le nu du décor est de 6 cm. La modénature de la base est bien conservée sur cette face, mais elle a été arrachée sur les trois autres côtés (fig. 1). Le décor se dispose en deux bandes horizontales et superposées sur le registre rectangulaire. Il est encadré latéralement par deux colonnettes lisses sans socle ni

¹ La nouvelle interprétation épigraphique de l'inscription est de Jacques Gascoü (C.C.J. - U.M.R. 6573 -Aix-en-Provence).



Fig. 4 - Le chrisme.



Fig. 5 - Croix pattée.

couronnement, engagées dans chacun des deux angles aigus formés par la face principale et les deux côtés latéraux et qui sont en relief d'environ 1 cm. La présence de trois monogrammes y symbolise la Trinité (fig. 3).

La bande inférieure (fig. 4) comporte un chrisme latinisé inscrit dans une couronne de 28 cm de diamètre (Cabrol, Leclercq 1914, pp. 1503-1505). La couronne entoure le chrisme en signe de victoire et non comme simple élément décoratif (Beigbeder 1969, p. 132). Le chrisme est formé des deux premières lettres du mot *Khristos*, le Christ. La barre verticale pattée est celle du *rhô* (P), ici remplacé par le R latin, et la croix pattée renversée est le *khi* (X). Ce motif à six branches est symbole de puissance (Beigbeder 1969, p. 325). Entre les branches du *khi* sont placés l'*alpha* en majuscule et l'*oméga* en minuscule. Ces deux lettres extrêmes de l'alphabet grec, sont utilisées dans l'iconographie chrétienne comme attributs du Christ, d'après la parole de l'Apocalypse "Je suis l'*alpha* et l'*oméga*, le premier et le dernier, le principe et la fin" (Vogüé et Neufville 1971, p. 313).

La bande supérieure, haute de 20,5 cm, comporte deux croix pattées monogrammatiques séparées par une colonne lisse (fig. 3 et 5). Sa base est rectangulaire et surmontée de deux

tores. Le chapiteau repose sur un tore. Il comporte un tailloir rectangulaire lisse. La corbeille est décorée de trois feuilles simples dont la centrale déborde sur le tailloir. Cette colonne soutient en son milieu une architrave lisse. De part et d'autre de la colonne sont gravées en bas-relief deux croix pattées latines monogrammées. La hampe inférieure est plus longue que les trois autres, et sous la traverse horizontale sont suspendus l'*alpha* en majuscule et l'*oméga* en minuscule. La colonne repose sur la couronne qui entoure le chrisme.

Ce type d'autel-cippe est présent dans le sud de la France entre le V^e et le VIII^e s. (Metzger 1991, pp. 263-264). Dans le Var, on le rencontre à San-Sumian de Brignoles, datable du VI-VII^e s., il associe des décors anthropomorphes et géométriques (Brun, Borréani et al. 1999, pp. 267-268, fig. 168), à la Gayole de la Celle, daté du V^e s., un phœnix surmonte un chrisme (Brun, Borréani et al. 1999, p.338, fig. 281), à Saint-Andéol de Pourrières, portant un monogramme à six rais accosté de colombes (Brun, Borréani et al. 1999, p. 580) et à Saint-Zacharie : autel dédié à Jupiter remployé au VI^e s. en autel-cippe avec deux brebis entourant un monogramme (Brun, Borréani et al. 1999, pp. 691-692, fig. 858). Des tables d'autel fixées sur

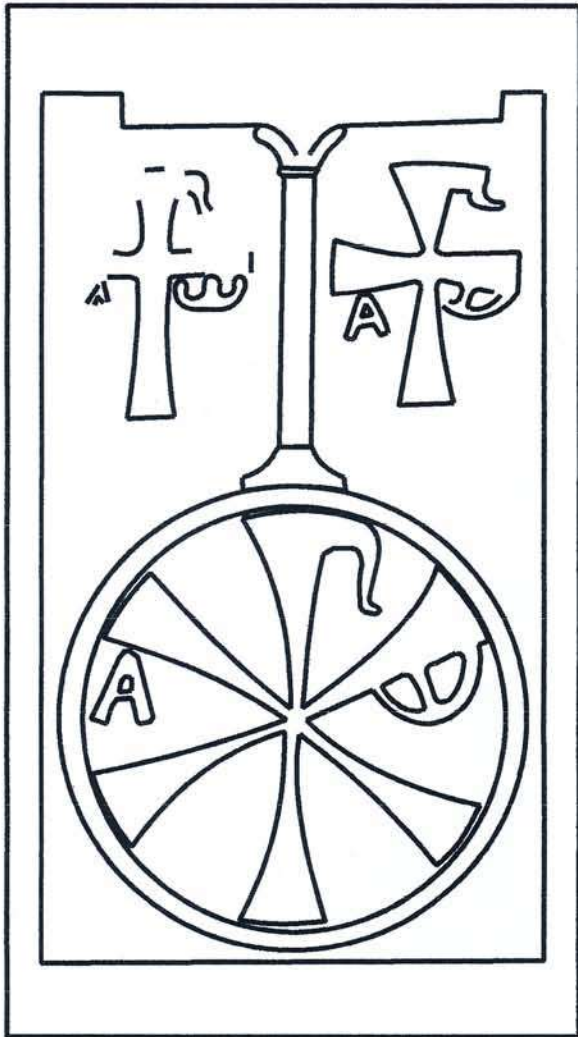


Fig. 6 - Relevé du deuxième bloc avec le décor paléochrétien.

de tels supports se retrouvent à Saint-Pierre de Saint-Raphaël (Brun, Borréani et al. 1999, p. 683), à Toulon (Brun, Borréani et al. 1999, 810) et au Val (daté du V^e ou du VI^e s., Brun, Borréani et al. 1999, p. 847).

Un second monolithe parallélépipédique en calcaire coquillier jaunâtre évoquant la pierre de Rognes vient d'être trouvé en avril 2001, sous le mur d'enceinte du château de Cassis. Il mesure 60 cm de hauteur sur 33 cm de largeur et 29 cm de profondeur (fig. 6). Une seule des deux grandes faces est décorée. Le registre, de 50 cm de hauteur sur 29 cm de large, est limité par un cadre plat. Le décor est sculpté en bas relief et le motif est identique à celui de l'autel-cippe. La seule différence est que la boucle du

R latin du chrisme et des deux croix monogrammatiques n'est pas fermée. Il semble qu'il s'agisse d'une copie de l'autel-cippe, compte tenu de la similitude des motifs et de leur assemblage. Les circonstances de la découverte font que l'on ne peut préciser ni sa datation ni sa destination.

Cet autel-cippe, datable entre le V^e et le VIII^e s., est le témoignage le plus ancien de la présence d'une communauté chrétienne à Cassis. L'agglomération était donc déjà christianisée avant qu'elle ne se déplace dans le castrum. Elle était alors pourvue d'un édifice de culte chrétien, dont, malheureusement, la localisation dans la vieille ville actuelle ne peut pas être précisée dans l'état de nos connaissances.

Bibliographie

- BEIGBEDER (O.) - *Lexique des symboles*. Zodiac, 1969, 434 p.
- BÉRATO (J.), DIGELMANN (P.), LAURIER (F.), FEULLERAT (F.) et LECLERE (J.) - *Carsicis Portus*. Rapport de sondage 2001, déposé au SRA Aix-en-Provence, 2001, 28 p., 34 fig.
- BRUN (J.-P.) dir., BORRÉANI (M.) et al. - *Carte Archéologique de la Gaule. Le Var 83/1 et 2*. Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 1999, 984 p.
- CABROL (F. dom), et LECLERCQ (H. dom) - *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. Letouzey, Paris, 1914, 1584 p.
- *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. Letouzey, Paris, 1914, 3278 p.
- HIRSCHFELD (O.) - *Corpus Inscriptionum Latinarum, XII*. Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae, Berlin, 1888, XXXVIII, 976 p.
- METZGER (C.) - *Le mobilier liturgique. Naissance des arts chrétiens. Atlas des monuments paléochrétiens de la France*. Imprimerie Nationale, 1991, pp. 256-267.
- MOUQUET (J.) - *Sur quelques ports de l'itinéraire d'Antonin*. Revue Archéologique, 1931, pp. 123-135.
- SAUREL (A.) - *Statistique de la commune de Cassis, département des Bouches-du-Rhône*. Roux, Marseille, 1857, 267 p.
- VOGÜÉ (M. dom de) et NEUFVILLE (J. dom). *Glossaire de termes techniques à l'usage des lecteurs de "la nuit des temps"*. Zodiac, 1971, 535 p.